



# Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020

incluant le rapport  
financier semestriel 2021



Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité  
des Marchés Financiers le 26 avril 2021 sous le numéro D.21-0355



Ce premier amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 24 septembre 2021 sous le numéro D.21-0355-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

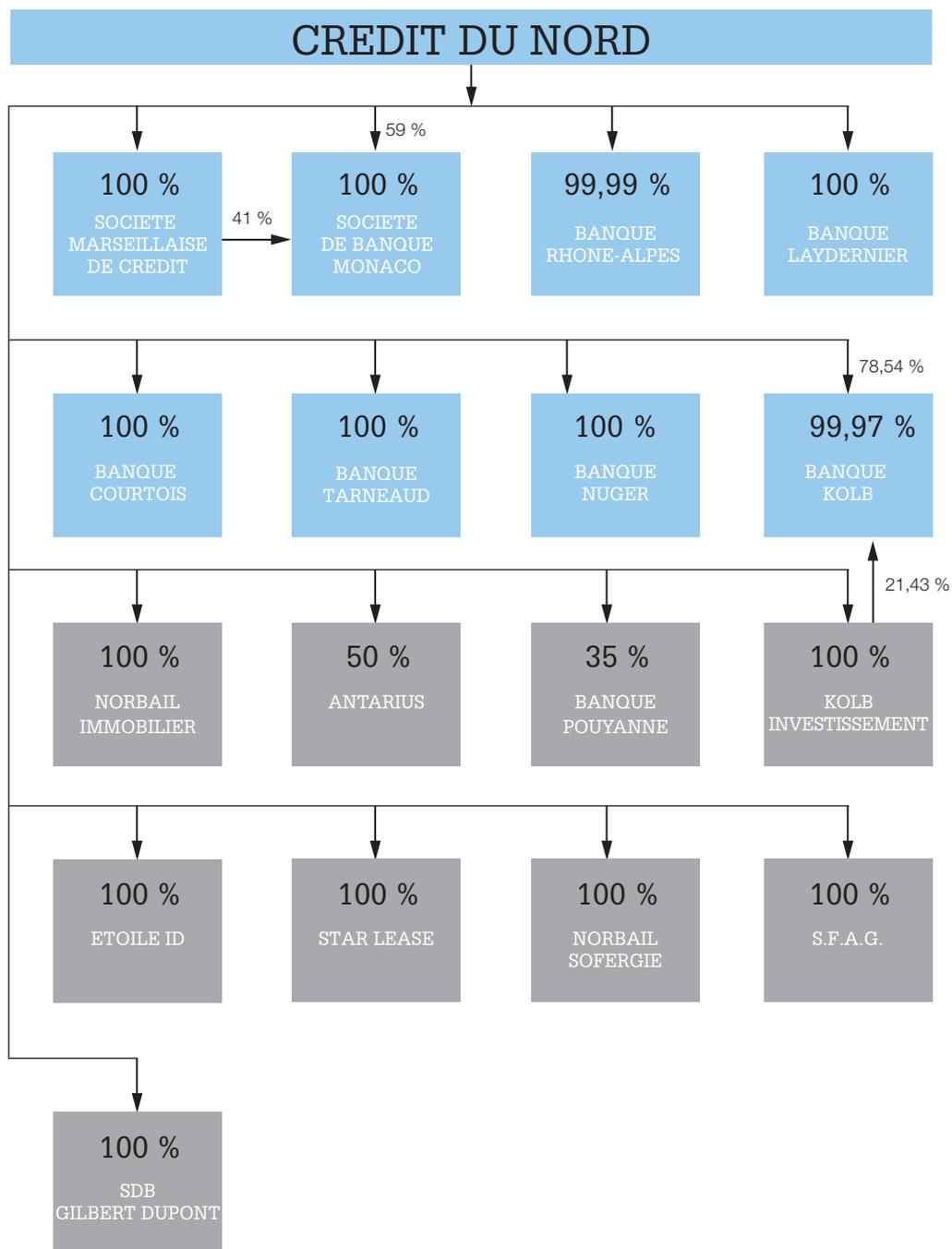


# SOMMAIRE

	Structure du Groupe	1
<b>1</b>	<b>RESPONSABLE DU PREMIER AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>4</b>
	1. Organes d'administration et de direction au 30 juin 2021	4
	2. Assemblée Générale du 27 mai 2021	6
	3. Comités des risques et d'audit	7
<b>4</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>9</b>
	1. Chiffres clés au 30 juin 2021	9
	2. Rapport de gestion	10
	3. Glossaire des principaux termes techniques utilisés	32
	3. États financiers consolidés	36
	Bilan consolidé	36
	Compte de résultat consolidé	38
	État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	39
	Évolution des capitaux propres	40
	Tableau des flux de trésorerie	41
	4. Notes annexes aux états financiers consolidés	42
	5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	82
<b>5</b>	<b>RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>84</b>
	Chiffres clés	85
	5.1 Facteurs de risques	86
	5.2 Dispositif de gestion des risques	98
	5.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	100
	5.4 Risque de crédit	103
	5.5 Risques de marché	109
	5.6 Risques opérationnels	110
	5.7 Risque de liquidité	111
<b>6</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>112</b>
	1. Table de concordance de l'amendement	112
	2. Table de concordance du rapport financier semestriel	115

# Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du groupe Crédit du Nord. Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.



# RESPONSABLE DU PREMIER AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL



## 1. Nom du responsable du premier amendement du Document d'Enregistrement Universel

**Jean-Louis KLEIN**, Directeur général du Crédit du Nord.

## 2. Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent Document d'Enregistrement Universel listées dans la table de concordance à la section 6.2) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 24 septembre 2021

**Jean-Louis KLEIN**,  
Directeur général du Crédit du Nord

## 3. Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

Ce premier amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 24 septembre 2021 sous le numéro D.21-0355-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

# RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES



## ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Luc VALVERDE

**Adresse :** 1/2, place des Saisons  
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

**Date de nomination :** 4 mai 2000

**Date du dernier renouvellement du mandat :**  
18 mai 2018 pour 6 exercices

**Expiration du mandat en cours :** à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Marjorie BLANC LOURME

**Adresse :** 6, place de la Pyramide  
92 908 Paris-La Défense Cedex

**Date de nomination :** 4 mai 2000

**Date du dernier renouvellement du mandat :**  
18 mai 2018 pour 6 exercices

**Expiration du mandat en cours :** à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

# 3

## 1. Organes d'administration et de direction au 30 juin 2021

Conseil d'Administration	Date 1 <sup>re</sup> nomination <sup>(1)</sup>	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai
<b>Président du Conseil d'Administration</b>		
Sébastien PROTO	8 octobre 2020	2023
<b>Administrateurs</b>		
Sébastien PROTO	8 octobre 2020	2023
Sophie-Ségolène BENHAMOU	28 mai 2014	2022
Véronique CHAUFFERT-YVART	19 mai 2016	2024
Caroline DELCOURT <sup>(3)(4)</sup>	9 novembre 2018	2024 (élections)
Thierry DIGOUTTE <sup>(3)(4)</sup>	26 juillet 2013	2024 (élections)
Jean-Louis KLEIN <sup>(2)</sup>	11 juin 2021	2022
Aymeric le BIDEAU <sup>(3)(4)</sup>	24 octobre 2019	2024 (élections)
Anne MARION-BOUCHACOURT	16 mai 2013	2024
Alexandre MAYMAT	23 mai 2019	2023
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2023
Anne PERRIN	19 mai 2016	2024
Jean-François SAMMARCELLI	1 <sup>er</sup> janvier 2010	2024
Patrick SUET	3 mai 2001	2023

(1) Durée d'un mandat : 4 ans (à l'exception des administrateurs représentant les salariés dont le mandat passe de 3 à 6 ans. Voir (4))

(2) M. Jean-Louis KLEIN a succédé à Mme Françoise MERCADAL DELASALLES dans ses mandats d'administratrice et de Directrice générale.

(3) Administrateur salarié.

(4) Changement de la durée des mandats des administrateurs représentant les salariés portée de 3 à 6 ans (CA du 30 juillet 2021 et approbation soumise à l'AG du 15 septembre 2021).

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dont 3 conseils exceptionnels\* (25 février, 21 avril, 5 mai\*, 11 juin\*, 5 juillet\* et 30 juillet) pour étudier et décider de l'évolution de la gouvernance de la Banque, examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, analyser et décider des choix importants en matière de stratégie commerciale, de politique de risque, d'organisation et d'investissement.

Lors du Conseil d'Administration exceptionnel du 11 juin 2021, conséquence d'une décision de la Direction générale de Société Générale, il a été acté la démission de Madame Françoise MERCADAL DELASALLES de ses mandats de Directrice générale et d'administratrice du Crédit du Nord.

Sur proposition du Président et après avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Jean-Louis KLEIN pour remplacer Madame Françoise MERCADAL DELASALLES dans ses deux mandats (Directrice générale et administratrice) avec prise d'effet immédiate ; d'autre part, le Conseil a désigné Monsieur Yann de la BARRE de NANTEUIL pour succéder à Monsieur Jean-Louis KLEIN, précédemment Directeur général délégué du Crédit du Nord. Cette nomination a pris effet au 21 juin 2021.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale, réunie le 27 mai 2021 a examiné et validé les comptes semestriels consolidés résumés.

## Comité de Direction (CODIR) du groupe Crédit du Nord

Composé de quelques 30 dirigeants, le CODIR Groupe se réunit une fois par mois. Les réunions se tiennent sur Paris au siège central du Crédit du Nord, en conférence téléphonique ou visio-conférence.

Le Comité de Direction Groupe est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Noms des membres	Fonctions
Jean-Louis KLEIN	Directeur général du Crédit du Nord (CDN) depuis le 11 juin, ex DGD
Yann de la BARRE de NANTEUIL	Directeur général délégué du CDN
Ronald BANNOUT	Directeur de Client Market Solutions
Christian BONHOMME	Président du Directoire de la Banque Nuger
Stéphane BOURDONNEC	Président du Directoire de la Banque Courtois
Philippe DELACARTE	Président du Directoire de la Banque Rhône-Alpes
Bruno DELEMOTTE	Directeur délégué de la direction des Risques
Bruno DESCHAMP	Président du Directoire de la Société Marseillaise de Crédit
Frédéric DI SCALA	Président du Directoire de la Banque Kolb
Jean DUMONT	Directeur de la région Nord de France (CDN)
Marc DUSSART	Directeur de Corporate Finance
Michel GASSIE	Directeur financier du groupe Crédit du Nord
Pierre HAREL	Secrétaire général et Directeur de la RSE
Hervé JIMBLET	Directeur de la direction Supports Clients
Stéphane LABAT SAINT VINCENT	Inspecteur général
Frédéric LARGERON	Directeur de la clientèle patrimoniale et Banque privée
Yvon LEA	Directeur des Grandes Relations, des Financements de projets et des financements immobiliers
Béatrice LELIEVRE	Directrice de la Data, Architecture et Services projets
Mathilde LEPELLETIER	Directrice de la région Nord-Ouest (CDN)
Eric L'HÔTE	Directeur de la Communication du Crédit du Nord
Bruno MAGNIN	Directeur de la clientèle Corporate
Pascal MATHIEU	Gérant de la Société de Bourse Gilbert Dupont
François ORAIN	Directeur de la région Île-de-France (CDN)
Marc SALLE de CHOU	Directeur général de la Société de Banque Monaco (SDBM)
Hélène SAUVAN	Directrice des Ressources humaines groupe Crédit du Nord
Pierre SOUVRAS	Directeur des Risques
Vincent THEBAULT	Président du Directoire de la Banque Laydernier
Benoît VANDERMARCO	Président du Directoire de la Banque Tarneaud
Ludovic VANDEVOORDE	Directeur des clientèles Professionnels et Particuliers, Paiements et Innovation
Thierry VEAU	Directeur de la Conformité

M. Zakaria MOURSLI assiste au CODIR où il représente ITIM en sa qualité de Directeur SI Réseaux France.

## 2. Assemblée Générale du 27 mai 2021

Les actionnaires du Crédit du Nord, société anonyme au capital de 890 263 248 euros, divisé en 111 282 906 actions de huit euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 27 mai 2021 au Siège Central à Paris 8<sup>ème</sup>, 59 boulevard Haussmann. Eu égard au contexte alors lié au Coronavirus (Covid-19), par mesure de précaution et comme le permettent les statuts de la Banque, les actionnaires ont assisté à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique sous la présidence de Monsieur Sébastien PROTO.

Tous les actionnaires étaient présents en conférence téléphonique, soit la Société Générale qui détient 111 282 905 actions, et SOGEPARTS qui détient 1 action, totalisant ainsi 111 282 906 actions. Le quorum légalement exigé pour une Assemblée Générale Ordinaire étant réuni, l'Assemblée, régulièrement constituée, a pu se tenir.

### 12 Résolutions soumises au vote :

- 1- Approbation des comptes consolidés 2020,
- 2- Approbation des comptes individuels et quitus aux administrateurs,
- 3- Affectation du résultat 2020,
- 4- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- 5- Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2020 aux personnes régulées (article L. 511-71 du Code monétaire et financier),
- 6- Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale et du Directeur général délégué, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce,
- 7 et 8- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à la Directrice générale et au Directeur général délégué en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce,
- 9 Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 10 et 11- Renouvellement du mandat d'Administrateurs,
- 12- Pouvoirs.

Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont toutes été adoptées.

Enfin, le Conseil d'Administration, réuni le 30 juillet 2021 a examiné et validé les comptes semestriels consolidés résumés.

### 3. Comités des risques et d'audit

La composition du Comité des risques et du Comité d'audit du Crédit du Nord jusqu'alors de quatre membres dont deux membres indépendants\* a évolué sur décision du Conseil d'Administration du 25 février 2021.

Ainsi, dans la perspective des travaux du Conseil sur le projet « vision 2025 », **le Conseil d'Administration a approuvé la nomination des trois membres représentant les salariés aux côtés des membres actuels.**

En conséquence, la composition des comités est la suivante :

Comité d'audit	Comité des risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Alexandre MAYMAT, Président,</li> <li>• Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*</li> <li>• Madame Caroline DELCOURT**</li> <li>• Monsieur Aymeric le BIDEAU**</li> <li>• Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*, et</li> <li>• Monsieur Patrick SUET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Patrick SUET, Président,</li> <li>• Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*</li> <li>• Monsieur Thierry DIGOUTTE**</li> <li>• Monsieur Aymeric le BIDEAU**</li> <li>• Monsieur Alexandre MAYMAT, et</li> <li>• Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*</li> </ul>

\* Membres indépendants.

\*\* Membres représentant les salariés.

Aux fins de leur permettre de suivre aisément les sujets portés à l'ordre du jour des comités, des réunions préparatoires sont systématiquement organisées avec les nouveaux membres avant la tenue de chacun des comités. Ainsi, les différents sujets qui seront abordés en comités sont expliqués par les intervenants aux nouveaux membres.

#### 3-1 Le Comité des risques

Depuis le début de l'année 2021, le Comité des risques s'est réuni trois fois autour de différents sujets :

- **Le 19 février 2021 :**
  - Point sur le coût du risque à fin décembre 2020,
  - Suivi des indicateurs « Appétit pour le risque » au 2<sup>d</sup> semestre 2021,
  - RAD 2021,
  - Appétit pour le risque (RAF et RAS 2021),
  - Projet de cession NPL.
- **Le 15 avril 2021 :**
  - Point sur les risques, le coût du risque, les limites de l'APR,
  - ICAAP-ILAAP,
  - Modification de l'APR et du RAD 2021,
  - Suivi de l'outlier test et du plan de remédiation,
  - Point sur les projets Gaya/Orsay et Eiffel,
  - Projet de support de suivi des risques du projet Vision 2025,
  - Politique d'entrée en relation suite mission ACPR LCB-FT.

- **Le 26 juillet 2021 :**
  - Point sur les risques et le coût du risque,
  - Suivi des indicateurs « Appétit pour le risque »,
  - Modification des limites ALM de l'APR,
  - Suivi PCA,
  - Suivi des risques du projet Vision 2025,
  - Demande d'exemption de Gilbert Dupont aux exigences de liquidité.

## 3-2 Le Comité d'audit

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Comité d'audit s'est réuni trois fois autour de différents sujets :

- **Le 19 février 2021 :**
  - Présentation et approbation du plan d'audit 2021 du Contrôle périodique,
  - Présentation des comptes et résultats 2020,
  - Projet de rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes,
  - Suivi des préconisations des régulateurs et des incidents de conformité,
  - Liste des SACC.
- **Le 15 avril 2021 :**
  - Dispositif de placements de la CARPA de Marseille,
  - Avancement du plan d'audit 2021,
  - Présentation du rapport annuel sur le contrôle interne,
  - Présentation du rapport annuel LCB-FT,
  - Suivi des préconisations des régulateurs :
    - dont point sur la gestion de la clientèle fragile,
    - dont rapport de la mission ACPR sur les remises banque centrale.
- **Le 26 juillet 2021 :**
  - Présentation des comptes/résultats semestriels,
  - Rapport intermédiaire des CAC sur les comptes semestriels,
  - Présentation et approbation de la gouvernance du PRR 2021,
  - Suivi des missions du plan d'audit du Contrôle périodique,
  - Suivi des préconisations des régulateurs,
  - Point d'information CARPA de Marseille.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

# 4

## 1. Chiffres clés au 30 juin 2021

Groupe : données consolidées

### Bilan

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 06/2021 vs 06/2020
Dépôts clientèle	58 883,6	57 022,3	55 344,1	47 331,5	6,4
Crédits clientèle	52 178,8	52 549,0	52 365,8	44 571,1	-0,4
Capitaux propres*	3 870,0	3 727,9	3 619,9	3 326,8	6,9
Encours créances douteuses (montant brut)	1 604,8	1 871,7	1 976,9	2 173,2	-18,8
Dépréciations sur créances individualisées	-1 060,7	-1 254,2	-1 321,4	-1 343,0	-19,7
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>88 502,2</b>	<b>87 254,9</b>	<b>85 718,5</b>	<b>72 987,9</b>	<b>3,2</b>

<b>ACTIFS GÉRÉS (HORS BILAN)</b>	<b>31 304,7</b>	<b>29 632,3</b>	<b>28 674,0</b>	<b>29 471,0</b>	<b>9,2</b>
----------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------

\* Montants au 31 décembre 2019 retraités, par rapport aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2019, par une correction d'erreur sur le PNB (cf. Note 1) et sur les frais généraux à la suite de la décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) du 26 novembre 2019 relative à la norme IFRS 16 (cf. Note 1.2).

### Résultats

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2021 vs 2020
Produit Net Bancaire*	844,5	832,2	905,7	+1,5
Résultat Brut d'Exploitation*	184,9	182,6	258,4	+1,3
Résultat courant avant impôt*	216,5	245,3	259,3	-11,8
Bénéfice net (part du Groupe)*	154,1	141,5	170,5	+8,9

\* Montants au 31 décembre 2019 retraités, par rapport aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2019, par une correction d'erreur (cf. Note 1).

### Ratios

(en %)	30/06/2021	30/06/2020
Coût du risque / Encours de crédits	-0,05 %	0,30 %
Common Equity Tier 1 - CET 1 non phasé / Full Bâle 3	14,7 %	11,6 %
Total Capital - Full Bâle 3	18,0 %	14,2 %

### Notations

	30/06/2021	30/06/2020
Fitch	CT	F1
	LT	A-
	Intrinsèque*	bbb+

\* La notation intrinsèque est celle du groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i. e. sans prendre en compte son appartenance au groupe Société Générale.

## 2. Rapport de gestion

1<sup>er</sup> semestre 2020

### 1. Exposé de la situation du groupe Crédit du Nord durant l'exercice écoulé

#### Conjoncture économique

En ce premier semestre de l'année 2021, le redémarrage de l'activité économique étant en cours avec le déploiement des vaccins, l'attention se porte désormais sur la forme de la reprise. Au-delà du risque de rebond de la pandémie, elle dépendra de la capacité des politiques économiques à relancer durablement la demande et à soutenir les changements sectoriels qui résultent à la fois des effets de la pandémie et de l'accélération des transitions verte et numérique. Dans ce contexte, le PIB mondial devrait présenter une croissance de 5,7 %, ou de 3,5 % selon les scénarios.

Les développements récents permettent d'espérer une sortie de la crise sanitaire et une reprise, bien qu'inégale, prenant forme à des rythmes différents, en fonction de la capacité de déploiement des vaccins, des variantes du virus, de la vitesse de levée des mesures de distanciation sociale et du soutien politique. En outre, le risque de résurgence de la Covid-19 demeure, et nous maintenons un scénario de crise sanitaire prolongée, dans lequel nous supposons que la crise sanitaire se prolonge d'une année supplémentaire et que les mesures de distanciation sociale ne seront totalement levées qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

L'année 2021 est également marquée par l'émergence de craintes inflationnistes largement liées à la hausse des coûts des intrants (matières premières, transports, composants électroniques...). Cela a conduit à une pentification des courbes de taux. Les différentes déclarations des banques centrales affirmant une plus grande tolérance à l'égard de l'inflation ou soulignant son caractère transitoire visent à modérer les pressions haussières sur les taux longs.

La **zone Euro** devrait connaître une croissance située entre 4,5 % et 1,7 % selon les scénarios, les campagnes de vaccination et le débouclage progressif des mesures sanitaires soutenant le rebond de l'activité, surtout en deuxième partie d'année. Le rattrapage se poursuivra en 2022, mais à un rythme plus modéré. L'héritage de la crise sur l'emploi et l'endettement privé et public, conjugué à une politique budgétaire plus restrictive, pèseront en effet sur l'activité au-delà du redémarrage initial.

Du côté des ménages, la remontée du chômage et la modération des salaires pèseront sur la consommation. L'épargne « forcée » accumulée pendant la période

de confinement ne sera certainement pas entièrement dépensée. Les pertes de revenus et le resserrement des conditions d'octroi des crédits immobiliers pèseront également sur l'investissement résidentiel.

La **France**, elle, devrait connaître une croissance située entre 6,0 % et 3,0 % en fonction des scénarios anticipés. Ménages et entreprises s'adaptent au contexte sanitaire et les mesures d'urgences gouvernementales ont réduit l'impact de la crise sur le tissu productif. Dans ce contexte, avec la levée progressive des mesures de freinage (qui seraient totalement débouclées au T1-22 dans notre scénario central), on s'attend à un redémarrage rapide.

Du côté des ménages, la résorption de l'épargne « forcée » accumulée lors des confinements tirera la consommation. Mais cette épargne ne sera pas entièrement consommée. En effet, avec l'augmentation du chômage, certains ménages conserveront une épargne de précaution. Par ailleurs, les ménages les plus aisés, qui concentrent l'essentiel de ce surplus d'épargne, ont aussi une propension à consommer plus faible. L'investissement résidentiel, qui a bien résisté à la crise, se tassera sous l'effet du durcissement des conditions de crédit par les banques.

Le **Royaume-Uni** a fait preuve de résilience lors de la deuxième vague de coronavirus, en affichant une forte croissance depuis le début de l'année. De ce fait, l'économie britannique devrait connaître une croissance allant de 2,9 % à 5,6 % selon les scénarios. La politique budgétaire restera accommodante au cours des deux prochaines années et devrait soutenir la reprise, mais les impôts augmenteront à partir de 2023.

Aux **États-Unis**, l'activité économique devrait rester robuste dans un contexte de levée des restrictions sanitaires et de poursuite d'un *policy mix* très expansionniste. Ainsi, la croissance économique anticipée selon les scénarios varie entre 6,7 % et 3,5 %. La croissance économique devrait rester très dynamique et devrait rattraper son niveau tendanciel pré-pandémie en 2021 dans la mesure où le plan de vaccination avance et les différentes mesures de soutien implémentées et à venir permettent un rebond important de la demande interne.

Quant à elle, la **Chine** devrait présenter une forte croissance située entre 8,0 % et 6,6 % en fonction des scénarios. La pandémie est sous contrôle, et le pays continue de pratiquer une politique basée sur l'élimination des sources de contamination, ce qui maintient l'activité économique et sociale, en attendant d'atteindre l'immunité collective. La priorité des politiques économiques est définitivement passée du soutien à la croissance à la réduction du risque lié à l'endettement.

### **Dans un contexte de début de reprise économique partielle au cours d'un premier semestre 2021, le groupe Crédit du Nord affiche des résultats financiers en croissance.**

Par rapport à fin juin 2020, le PNB consolidé est en hausse de +1,5 % et s'établit à 844,50 M€ au 30 juin 2021. Les frais généraux augmentent de +1,5 % s'affichant à -659,6 M€, la hausse des frais de personnel (+2,7 %, +9,0 M€) est partiellement compensée par les baisses de -1,5 % des impôts & taxes et de -2,8 % des autres charges de fonctionnement.

Le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de +1,3 % à 184,9 M€ par rapport à juin 2020.

Le coût du risque ressort positif à fin juin 2021 à 13,1 M€ (-5 pb) contre -85 M€ (30 pb) à fin juin 2020. Le produit dégagé sur ce premier semestre 2021 est expliqué par la plus-value de +17 M€ réalisée dans le cadre de la cession du portefeuille contentieux ORSAY (176 M€ d'encours cédés). Le premier semestre 2020 était fortement impacté par la crise sanitaire menant au provisionnement des encours sains (paramétrages de provisionnement IFRS 9 pour prendre en compte le contexte du Covid 19 et impact de la forte production sur les prêts garantis par l'État). Retraité des éléments exceptionnels et des effets de recalibrages, le coût du risque à fin juin 2021 serait un produit de 1,0 M€ contre une charge de 20,1 M€ à fin juin 2020, à retraitements identiques.

Le résultat d'exploitation ressort à 198,0 M€ en hausse de +102,9 % par rapport à juin 2020.

Le résultat net part du Groupe consolidé ressort à 154,1 M€ en hausse de +8,9 %. Le premier semestre 2020 intégrait 132,1 M€ de gains ou pertes sur actifs immobilisés liés à la cession de l'immeuble Anjou. Retraité de cet élément, le résultat net à fin juin 2021 s'affiche en hausse de 136,1 % par rapport à fin juin 2020.

Le ROE du groupe Crédit du Nord s'élève à 8,1 % pour un ratio *Common Equity Tier 1* (non phasé / full Bâle 3) de 14,75 % au 30 juin 2021.

Après retraitements des éléments ci-dessous le PNB du Groupe s'inscrit en repli de -2,0 % au 30 juin 2021.

- provision sur les encours PEL/CEL;

- éléments non économiques : ajustement de valorisation liée au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés *XVA* et *Reserve Policy*;
- plus-values de cession de titres HQLA;
- reprises exceptionnelles sur le portefeuille de litige;
- dividende Crédit Logement;
- dividendes SICOVAM;
- soulte emprunt SG;
- macro-couverture;

La marge nette d'intérêts retraitée des éléments ci-dessus s'inscrit en baisse de -10,9 % toujours pénalisée par la faiblesse des taux et l'abondance de dépôts à vue que ce soit sur le marché des particuliers ou des personnes morales.

Les commissions nettes sont en hausse de +5,0 % bénéficiant de plusieurs facteurs favorables i) effet de base favorable avec le quasi-arrêt de l'économie pendant 3 mois durant le premier confinement de 2020 (mars-mai) ii) le début de reprise économique à partir de la mi-semester sur les commissions de services (activité monétique, commission de mouvement...) et iii) un niveau élevé des marchés financiers (le CAC 40 clôturant le 30 juin 2021 à +73 % par rapport à son niveau le plus bas en mars 2020).

### **Le Crédit du Nord poursuit ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients**

Ses principales réalisations de 2021 sont les suivantes :

- dans le contexte de la crise sanitaire, le groupe Crédit du Nord a distribué l'offre de Prêts Garantis par l'État permettant à nos clients de faire face à leurs besoins de trésorerie pour un montant pouvant représenter jusqu'à 25 % de leur CA et avec une première phase d'amortissement IN FINE sur 12 mois;
- dans le contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19, le groupe Crédit du Nord en partenariat avec Simplebo a mis en place un annuaire des entreprises locales disponible sur ses sites internet permettant aux PRO de développer leur visibilité en ligne.
- la frontalisation de l'Entrée en relation professionnelle : ouverture du parcours société en formation et les professions réglementées. Commande automatique des statuts, Kbis et Liasses fiscales;
- application entièrement nomade;
- création d'un espace d'échange pour permettre aux prospects lors de leur entrée en relation de déposer les documents administratifs nécessaires à la complétude de leur dossier et obtenir leur RIB et leur lettre d'agrément une fois l'EER conforme et validée. À partir de l'espace banque en ligne, permettre aux Clients

- Professionnels et Entreprises la transmission (de manière sécurisée) des documents (KBIS, etc.) à leur conseiller ;
- l’enrichissement de l’application mobile pour nos clients. En effet, le mobile est devenu un incontournable dans la relation client. Les usages évoluent et le groupe a souhaité refondre et simplifier la navigation de ses clients : mise en avant l’accès aux fonctionnalités les plus utilisées, réorganisation et catégorisation des menus, nouveau design, intégration d’un « tabbar »<sup>(1)</sup>...
- l’élargissement des services accessibles en ligne se poursuit avec deux nouvelles fonctionnalités digitales. Le groupe a déployé la signature électronique de l’assurance Habitation d’une part ; d’autre part, nous avons aussi offert la possibilité aux clients de signer électroniquement les versements en assurance vie.

**Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Crédit du Nord accentue sa démarche d’*open banking* pour proposer à ses clients une offre de produits et services, bancaires ou non bancaires, les plus adaptés à leurs besoins**

Dans la continuité de l’année 2020, de nombreux accords ou partenariats ont été noués avec des fintech ou des références de l’économie traditionnelle, pour proposer à ses clients de nouvelles offres personnalisées et innovantes :

- le groupe enrichit l’univers de la mobilité avec la LOA : solution simple et souple de financement, elle permet de disposer d’un véhicule contre le paiement de loyer mensuel dont le montant est défini à l’avance selon le kilométrage et la durée choisis. À la fin du contrat, s’il le souhaite, le client a la possibilité de restituer le véhicule ou de l’acquérir en levant l’option d’achat ;
- plan assu MRPRO V2 : une offre modulaire permettant de s’adapter aux besoins de chaque client avec la possibilité d’assurer son local et ou sa responsabilité civile, de choisir des packs optionnels, les plafonds associés ainsi que le niveau de franchise ;
- offre CYBER : une assurance permettant d’indemniser les entreprises victimes d’une cyber-attaque ayant pour objet les atteintes à leur système d’information et/ou à leurs données numériques. Plusieurs volets de garanties afin de faire face à toutes les caractéristiques d’un sinistre lié à un cyber incident ;
- Cybersec&You : solutions de cybersécurité unique qui propose dans le cadre du partenariat :
  - diagnostic cyber offert pour analyser le niveau de protection cyber de l’entreprise,
  - pack composé d’un antimalware prédictif et d’une sauvegarde sécurisée automatique ;

- crédit renouvelable Facilinvest : permettant de financer des besoins professionnels de faibles montants (jusqu’à 50 k€) sur une courte durée. Il s’agit d’un financement à durée indéterminée, de tout type d’actif corporel et incorporel (sur liste), dont le décaissement se fait uniquement sur présentation de factures acquittées. Pour les CMT, les clients reçoivent désormais une notification (SMS, Email, Push sur application mobile) lorsque leur crédit pro est décaissé ou mise en place ;
- poursuite de PRISMEA à l’ensemble des R/F sur toute l’année 2021, l’offre est disponible à la main des conseillers ;
- nouveau partenariat AGICAP : solution de gestion de trésorerie 100 % en ligne incluant des outils de simulation de scénarios de crise et d’optimisation des coûts pour les entreprises de 3 à 300 salariés. Cette solution vient remplacer les outils tels qu’Excel, Google Sheets, etc., pour les professionnels et entreprises qui souhaitent suivre automatiquement et en temps réel leur trésorerie ;
- Trésor Tempo : service gratuit qui permet de gérer automatiquement les excédents de trésorerie du compte courant afin d’alimenter mensuellement les livrets d’épargne ;
- Antarius Prévoyance Pro : solution de prévoyance dédiée aux professionnels pour le maintien de leur niveau de revenu en cas d’arrêt de travail (incapacité ou invalidité) et la protection de leurs proches en cas de décès.

**L’Assurance Vie et Non Vie restent des leviers de croissance**

L’activité de placements en épargne financière reste bien orientée, avec un total en conservation de 31,3 Mds€ en augmentation de +9,2 %. L’encours d’assurance vie est également en hausse. Le taux d’unité de comptes à la production est en progression comparé à fin juin 2020 (+4 points) et s’affiche à 43 %.

**L’activité de la Banque Privée** se maintient au 1<sup>er</sup> semestre :

- la collecte nette atteint 489 M€ au premier semestre 2021, en hausse de +15,1 % ;
- le nombre de foyers atteint 4 529 foyers en banque privée ;
- un PNB hors marge sur crédits de 31 M€, en retrait de 5,8 %.

**L’assurance des biens et des personnes des clients particuliers** est en hausse au premier semestre 2021, avec des taux d’équipement en progression, spécifiquement sur la protection des personnes sur les nouveaux clients majeurs (+15,2 pts). La production brute en nombre de contrats est en augmentation de +43 % comparé à fin juin 2020, cette dernière s’affiche à plus de 87 000 contrats.

(1) Menu de navigation constitué de plusieurs onglets, accessible à partir de tous les écrans.

## Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est-à-dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

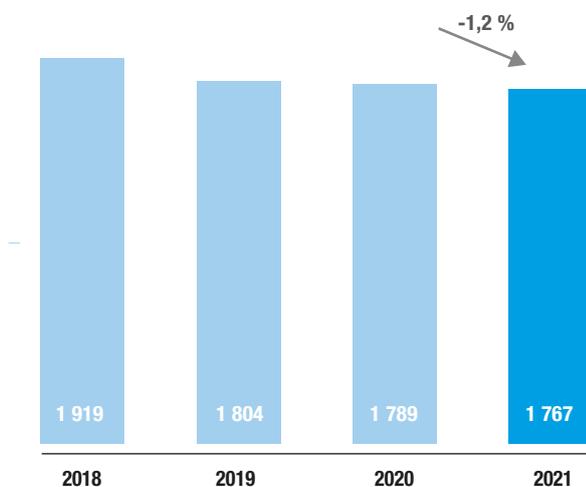
### Une conquête Particuliers orientée vers du qualitatif

Le groupe Crédit du Nord continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers et compte plus de 36 500 entrées en relation à fin juin 2021, en hausse de 28 % comparé à 2020 avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible. Le fonds de commerce des Particuliers s'affiche en baisse de -1,2 % avec plus de 1,76 million de clients Particuliers actifs <sup>(1)</sup>.

#### Fonds de commerce Particuliers

(au 30 juin)

Nombre de clients actifs <sup>(1)</sup> (en milliers)



La banque s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

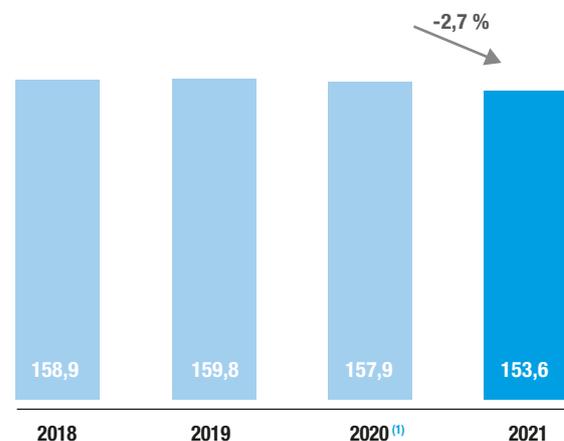
### Le fonds de commerce Professionnel en baisse

Le fonds de commerce Professionnels (en relation commerciale et double relation) est en baisse de -2,7 % à fin juin 2021. Le Crédit du Nord est entré en relation avec plus de 7 800 nouveaux clients professionnels (hors partie privée seule) à fin juin 2021, en hausse de 23 % comparé à l'année précédente. Une attention particulière est portée sur l'activation des comptes et la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans. La conquête de Clients Professions Libérales, en hausse avec près de 2 400 nouveaux clients à fin juin 2021.

#### Fonds de commerce Professionnels

(au 30 juin)

Nombre de clients (en milliers)



\* FDC hors Relation Privée Seule: application du pro-forma en 2017 suite au changement de classification des comptes.

Le dispositif de proximité du Crédit du Nord avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée et patrimoniale du client Professionnel ou Entreprise: 69 % de nos clients qui sont suivis en relation professionnelle nous confient également leur relation privée.

(1) Clients actifs intrinsèquement ou appartenant à un foyer actif.

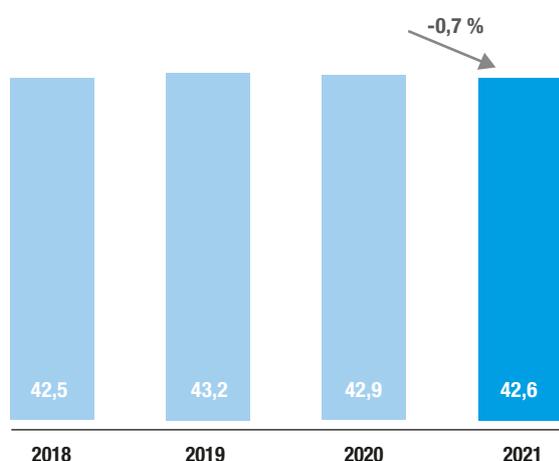
## Le développement de notre clientèle Entreprises se maintient

Le fonds de commerce actif des **Entreprises** accuse une légère baisse de -0,7 % sur les 12 derniers mois mais progresse de 0,5 % depuis fin décembre 2020. Le Crédit du Nord suit en relation principale plus du tiers de ses clients Entreprises.

### Fonds de commerce Entreprises

(au 30 juin)

Nombre de sociétés actives (en milliers)



## L'épargne bilancielle poursuit sa progression en 2021

Portée par les dépôts à vue qui progressent de +6,5 %, la collecte continue de faire progresser l'encours qui atteint 57,1 Mds€, en hausse de +7,8 % par rapport à fin juin 2020. Ces chiffres s'inscrivent sur une tendance en forte augmentation depuis 2017.

Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +7,7 % sur le marché des Particuliers. Sur notre clientèle de Professionnels et d'Entreprises, cette croissance est légèrement plus faible à +5,8 %.

Cette hausse du total de dépôts bilantiels de 4 Mds€ sur un an glissant reflète toujours une croissance de l'épargne

disponible des clients Particuliers ainsi qu'un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises dont une part importante provient des Prêts garantis par l'État qui ont débuté au mois d'avril 2020.

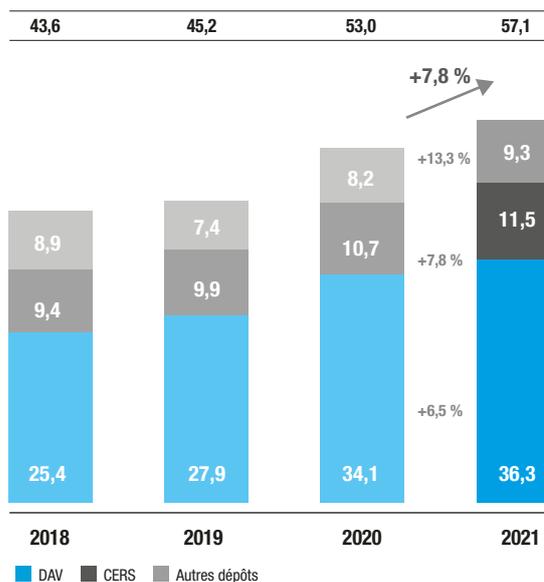
Les encours d'épargne réglementée ressortent en progression de +7,8 % à 11,5 Mds€ à fin juin. La croissance des avoirs sur Livret A et CSL Particuliers reste particulièrement soutenue (respectivement +10,4 % et +15,6 %). Les encours de LDD progressent moins rapidement (+5,1 %). Seuls les encours de Plan d'Épargne Logement sont en baisse (-1,3 %).

Les dépôts à terme progressent avec une hausse de +13,3 % par rapport à juin 2020, portée par la croissance de l'encours des comptes à terme (+19,6 % à 5,4 Mds€) et des Comptes Sur Livrets Institutionnel (+7,2 % à 3,5 Mds€). Les autres dépôts à terme sont eux en baisse à fin juin 2021.

### Encours de dépôts bilantiels

(au 30 juin)

(en Md€)



## L'épargne hors bilan en hausse en 2021

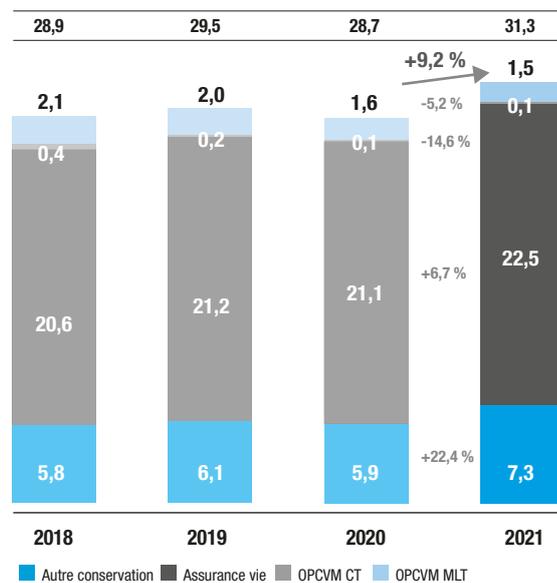
Les encours d'assurance vie affichent une hausse de +6,7 % à fin juin 2021.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse +9,2 % sur 1 an glissant.

### Encours d'épargne hors-bilan

(au 30 juin)

(en Md€)



## Une production de crédits immobiliers qui reste dynamique

Après une année 2020 très soutenue avec des niveaux de décaissements historiques au 1<sup>er</sup> semestre, la production de crédits immobiliers 2021 a ralenti mais reste dynamique et en progression constante de mois en mois.

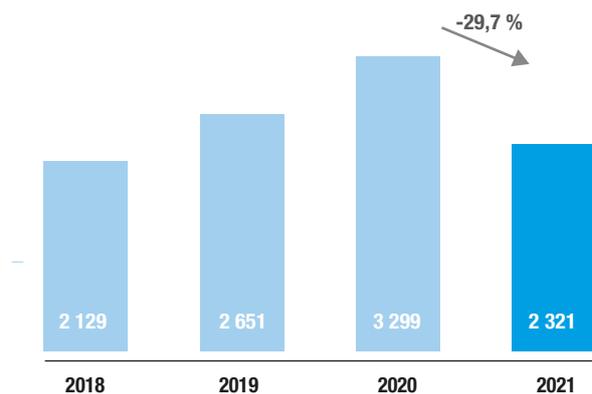
L'encours de Prêt immobilier atteint 26 Mds€ à fin juin, en légère baisse de 1 % en 2021.

Par ailleurs, le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées inférieures ou égales à 25 ans.

### Production de crédits à l'habitat

(au 30 juin)

(en M€)



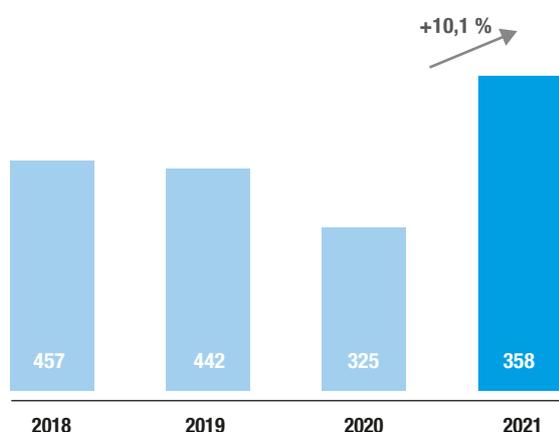
## Une évolution en baisse des crédits à la consommation

L'ensemble des conseillers du groupe veillent à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. La production de crédits à la consommation est en baisse ce premier semestre 2021 de -4,8 %. L'encours de prêts personnels est lui en hausse de +10 % par rapport à juin 2020.

### Production de prêts personnels

(au 30 juin)

(en M€)

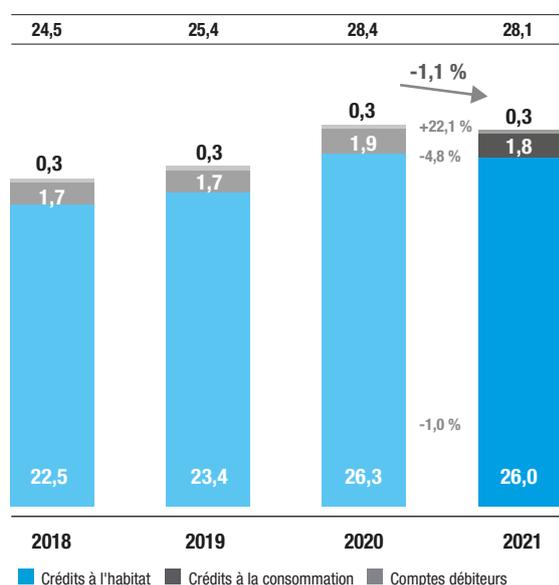


L'encours global des crédits aux Particuliers s'élève à 28,1 Mds€, en baisse de 1,1 % sur 1 an glissant.

### Encours de crédits aux Particuliers

(au 30 juin)

(en Mds€)



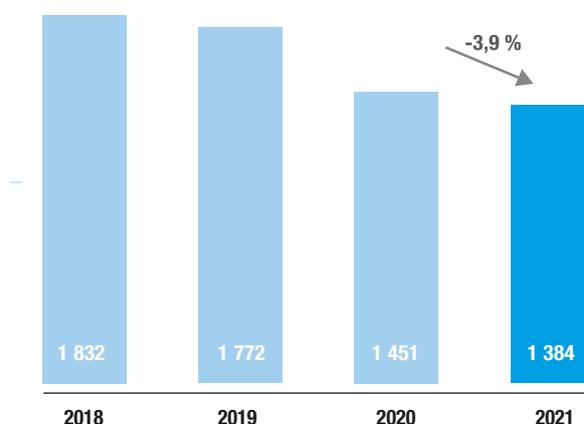
## Du fait de ses relations historiques avec la clientèle de PME françaises, le Crédit du Nord participe activement au financement de l'économie

La production de crédits d'équipement hors prêts garantis par l'État est en baisse en 2021 de -3,9 % mais qui s'intensifie en fin de 1<sup>er</sup> semestre.

### Production de crédits d'équipement

(au 30 juin)

(en M€)



\* Retraité de la production de PGE.

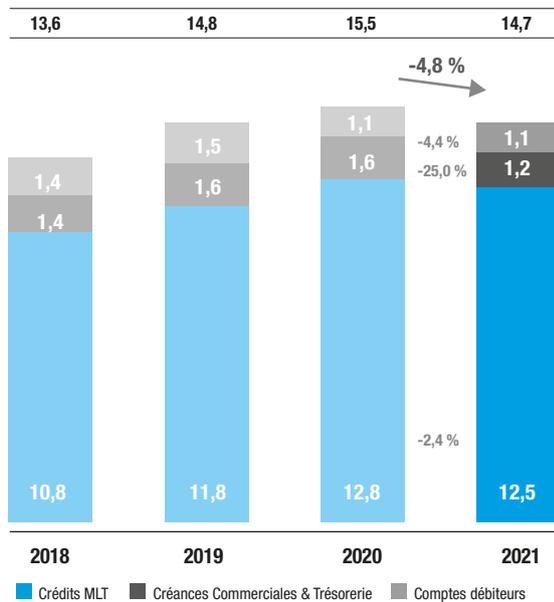
Les encours de crédits d'équipements atteignent 12,5 Mds€ à juin 2021 et sont en retrait de - 2,4 %.

Le volume global des concours à l'économie sur la clientèle commerciale (Crédits moyen-long terme et crédits court terme dont les crédits de trésorerie et le financement des créances commerciales) s'élève à 14,7 Mds€ à fin juin 2021, en baisse de 4,8 %.

## Encours de crédits aux Entreprises

(au 30 juin)

(en Md€)



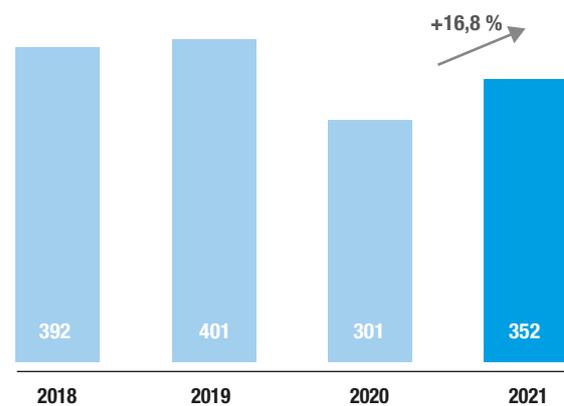
\* Retraité de la production de PGE.

La **production en crédit-bail mobilier** demeure tonique et progresse à fin juin 2021 de 16,8 % pour un volume de décaissement de 352 M€. L'encours poursuit son évolution (+1,3 %).

## Production de crédit-bail mobilier

(au 30 juin)

(en M€)



## Évolutions financières

Les éléments financiers ci-après présentent les données financières consolidées du groupe Crédit du Nord conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

### Le Produit Net Bancaire

(en millions d'euros)

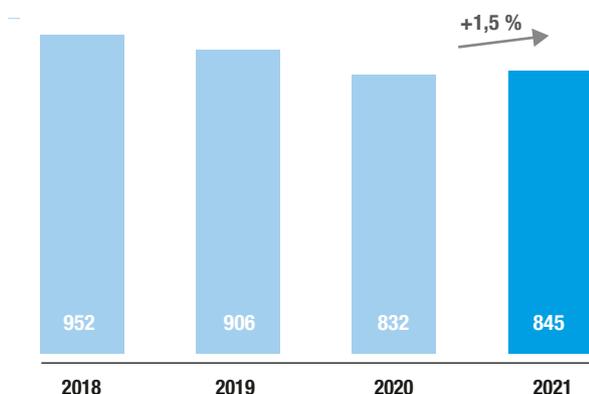
(y compris variation de la provision PEL/CEL)

	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
Intérêts nets et revenus divers	444,1	450,8	-1,5
Commissions nettes	400,4	381,4	+5,0
<b>PNB</b>	<b>844,5</b>	<b>832,2</b>	<b>+1,5</b>

## Produit Net Bancaire

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Afin de présenter une approche économique de la performance financière, les éléments suivants (avant impôts) sont retraités dans l'analyse des résultats du Groupe :

- la provision sur les encours PEL/CEL (+0,3 M€ à fin juin 2021 versus -2,9 M€ à fin juin 2020) ;
- l'ajustement de valorisation liée au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés XVA et *Reserve Policy* (+3,9 M€ à fin juin 2021 versus -15,6 M€ à fin juin 2020) ;
- les plus-values de cession de titres HQLA (+4,4 M€ à fin juin 2021 versus -0,1 M€ à fin juin 2020) ;
- les reprises exceptionnelles sur le portefeuille de litige (0,5 M€ à fin juin 2020) ;
- le dividende Crédit Logement (+0,9 M€ à fin juin 2021) ;
- le dividende SICOVAM (+2,9 M€ à fin juin 2021) ;
- la soulte emprunt SG (-8,3 M€ à fin juin 2021) ;
- la macro-couverture (+8,1 M€ à fin juin 2021 versus +1,2 M€ à fin juin 2020).

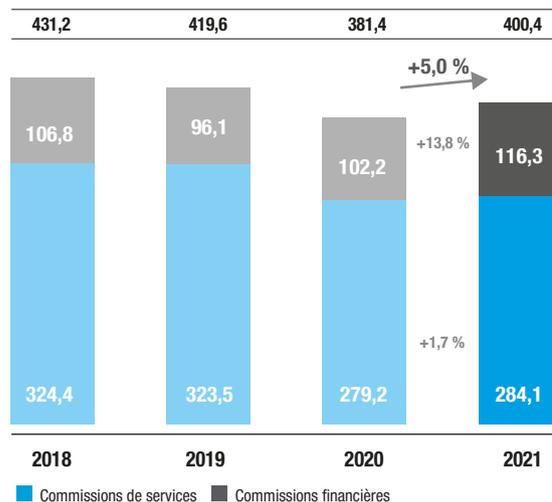
Après retraitement de ces éléments, le PNB du Groupe s'inscrit en repli de -2,0 % à 832,4 M€ contre 849,2 M€ à fin juin 2020.

La marge nette d'intérêts retraitée de ces éléments s'inscrit baisse de -10,9 %, toujours impactée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas.

## Commissions nettes

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Les commissions de services affichent une hausse de +1,7 % sous l'effet de i) effet de base favorable avec le quasi-arrêt de l'économie pendant 3 mois durant le premier confinement de 2020 (mars-mai) ; ii) le début de reprise économique à partir de la mi-semester sur les commissions monétique et de mouvement.

Les commissions financières sont en hausse de +13,8 % principalement grâce au niveau élevé des marchés financiers favorisant les commissions de gestion en assurance vie pour leur partie UC.

Au total, les commissions nettes consolidées sont en hausse de +5,0 %.

## Les frais généraux

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
Charges de personnel	-340,1	-331,1	+2,7
Impôts et taxes	-39,0	-39,6	-1,5
Autres charges de fonctionnement	-214,4	-220,5	-2,8
Amortissements	-66,1	-58,5	+13,0
<b>TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>-659,6</b>	<b>-649,6</b>	<b>+1,5</b>

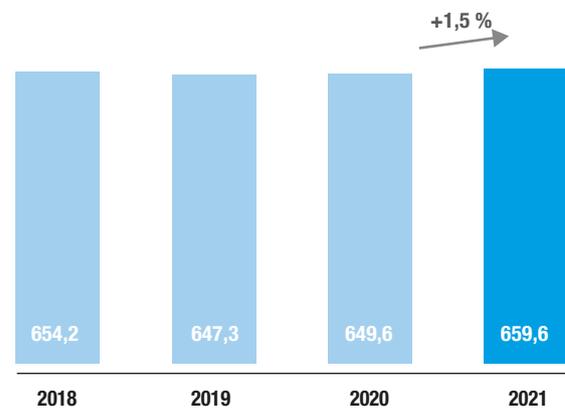
Les frais généraux sont en hausse de +1,5 % par rapport à juin 2020 :

- les frais de personnel sont en hausse de +2,7 % ;
- les impôts et taxes sont en baisse de -1,5 % ;
- les autres charges de fonctionnement sont en diminution (-2,8 %) ;
- les amortissements sont en recul (+13 %).

### Charges d'exploitation (non retraité)

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



À fin juin 2021, le Groupe compte 7 406 collaborateurs en activité. Les effectifs s'inscrivent ainsi en diminution de -0,3 %.

	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
Effectif en activité pro raté Groupe	7 406	7 430	-0,3

## Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
PNB	844,5	832,2	+1,5
Frais généraux	-659,6	-649,6	+1,5
<b>RBE</b>	<b>184,9</b>	<b>182,6</b>	<b>+1,3</b>

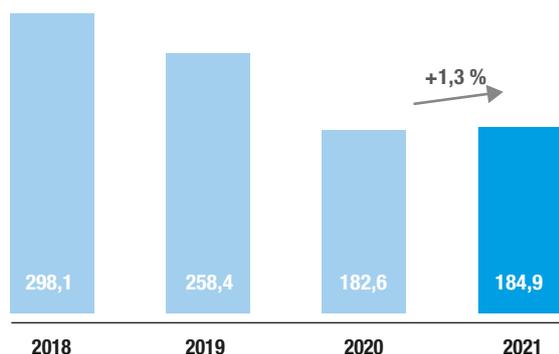
Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 184,9 M€, en hausse de +1,3 % par rapport à juin 2020. Retraité des éléments précités, le RBE s'inscrit alors en diminution de -13,4 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 78,1 %. Retraité, il s'élève à 79,2 % contre 76,5 % en juin 2020 soit une hausse de +2,7 points.

### Résultat brut d'exploitation

(au 30 juin)

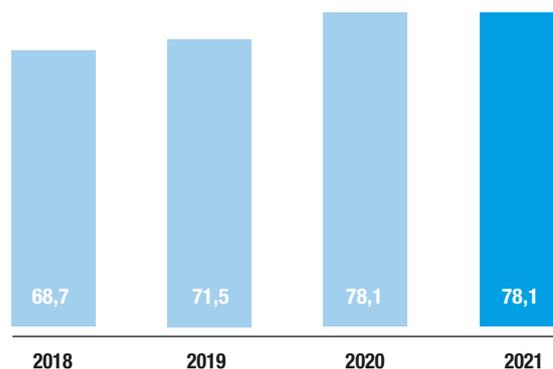
Périmètre Groupe consolidé (en M€)



### Coefficient d'exploitation

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



## Le coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
Charge nette du risque	13,1	-85,0	-115,4
Encours de crédits bruts	56 173,6	56 175,6	-0,0
Coût du risque sur encours	-0,05 %	0,30 %	-0,35 pt

L'incidence de risque consolidée à fin juin 2021 du groupe Crédit du Nord est un produit de 13,1 M€ contre une charge de 85,0 M€ à fin juin 2020. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le taux de coût du risque s'affiche à -0,05 %, soit une baisse de 35 points de base par rapport à fin juin 2020.

Le produit de coût du risque dégagé sur ce premier semestre est essentiellement expliqué par la plus-value de 17 M€ réalisée dans le cadre de la cession du portefeuille contentieux ORSAY (176 M€ d'encours cédés).

Retraité des éléments exceptionnels et des effets de recalibrages, le coût du risque à fin juin 2021 serait un produit de 1,0 M€ contre une charge de 20,1 M€ à fin juin 2020, à retraitements identiques.

- Le coût du risque sur les encours en défaut est en net retrait ce semestre de 76 %/-11 M€ comparativement à fin juin 2020 :
  - sur le marché de l'entreprise, le coût du risque sur les défauts, en hausse de 9 M€ par rapport à juin 2020, est marqué par le passage en défaut de deux dossiers significatifs portant des engagements à hauteur de 26 M€ et sur lesquels a été constatée une dotation de 10 M€. Cet impact est en partie compensé par la plus-value de 5 M€ dégagée sur la cession contentieuse ORSAY, ainsi que par une reprise de provision de 5 M€ à la suite de la sortie du défaut d'un client important. À noter que les flux d'entrées en défaut sur ce marché demeurent encore historiquement bas,
  - sur les marchés du particulier et du professionnel, la charge du risque des dossiers en défaut est quant à elle en retrait par rapport à juin 2020

(-19 M€), du fait notamment de la plus-value sur la cession contentieuse ORSAY (12 M€). Retraité des événements exceptionnels, le coût du risque de ce marché est en baisse de 45 %, reflétant une assiette de défaut en constante diminution (-11 % sur un hors impact de la cession contentieuse ORSAY),

- la baisse de 1,8 point du taux de provisionnement des encours en défaut net des sûretés, comparativement à fin décembre 2020 (73,1 % vs 74,9 %), s'explique par un niveau d'encours toujours en baisse (-14 %, soit une baisse de plus de 267 M€), et plus particulièrement du fait que la cession ORSAY portait sur des encours fortement provisionnés (uniquement des créances contentieuses et 20 % des encours cédés avaient une ancienneté en défaut supérieure à dix ans).
- Le taux de provisionnement des encours sains S1/S2 se situe quant à lui à 0,50 %, en baisse de 3 points par rapport à fin décembre 2020. Les dépréciations sont en baisse d'un peu plus de 5 %/-16 M€, qui s'explique principalement par :
  - une reprise de provisions de 18 M€ à la suite du recalibrage des paramètres des modèles de provisionnement, et notamment de la mise à jour des scénarios économiques à fin juin,
  - une reprise de provisions de 6,3 M€ sur les professionnels identifiés comme « sensibles »,
  - une reprise de provisions de 3 M€ à la suite du passage en défaut de deux dossiers corporate significatifs,
  - un provisionnement complémentaire de 15 M€ sur les secteurs à risque du non retail.

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	Variation % 2021/2020
Créances douteuses et contentieuses S3 (montant brut bilan)	1 604,8	1 871,7	-14,3
Dépréciations sur créances individualisées S3 bilan	-788,2	-966,0	-18,4
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts bilan	2,9 %	3,3 %	-0,5 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours défaut bilan	73,1 %	74,9 %	-1,8 pt

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	Variation % 2021/2020
Créances saines (bilan)	54 568,8	54 573,6	0,0
Dépréciations sur créances individualisées S1+ S2 bilan	-272,5	-288,2	-5,4
Taux de provisionnement des encours sains S1 + S2 bilan	0,50 %	0,53 %	-0,03 pt

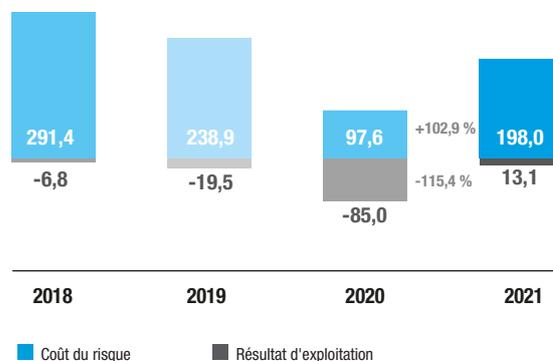
## Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du groupe Crédit du Nord s'élève à 198,0 M€, en hausse de +102,9 % par rapport à juin 2020. Retraité des éléments précités sur le PNB, le résultat d'exploitation ressort en augmentation de +62,3 %.

### Résultat d'exploitation

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



## Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
<b>RBE</b>	<b>184,9</b>	<b>182,6</b>	<b>+1,3</b>
Coût du risque	13,1	-85,0	-115,4
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>198,0</b>	<b>97,6</b>	<b>+102,9</b>
Résultat en équivalence	17,1	15,6	+9,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,4	132,1	-98,9
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>216,5</b>	<b>245,3</b>	<b>-11,8</b>

## Le résultat net

À fin juin 2021, le résultat net part du Groupe s'affiche à 154,1 M€, en hausse de +8,9 % par rapport à juin 2020.

Retraité des éléments précités en PNB et de la plus-value de cession Anjou, le résultat net part du Groupe ressort en hausse de +132,6 %.

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	Variation % 2021/2020
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>216,5</b>	<b>245,3</b>	<b>-11,8</b>
Impôt sur les sociétés	-62,4	-103,9	-39,9
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>154,1</b>	<b>141,5</b>	<b>+8,9</b>

## La solvabilité et la liquidité

Le groupe Crédit du Nord a réaffirmé son appétence nulle pour les risques structurels de taux et de liquidité, dans le cadre de la présentation de son appétit pour le risque. Le pilotage ALM est opéré sous une gouvernance caractérisée par une organisation parfaitement centralisée avec un organe unique de décision et un encadrement strict de ses positions, tant au travers de limites internes que réglementaires. Le groupe Crédit du Nord est considéré comme établissement de catégorie 2 au regard de la BCE. À ce titre, il est supervisé sur base individuelle et se trouve soumis à l'exercice du STE et de l'ILAAP concernant le risque de liquidité.

L'accroissement rapide des encours de dépôts bilantiels et le recours accru à des financements collatéralisés permettent de positionner le Groupe dans une situation saine en termes de refinancement. Les positions de liquidité sont excédentaires sur toutes les maturités et toujours supérieures aux limites notifiées par le Comité Financier du groupe Société Générale au 30 juin 2021.

Le groupe Crédit du Nord maintient par ailleurs une position réglementaire en ligne avec les objectifs définis par le groupe Société Générale : un LCR toujours supérieur

à 110 % (200 % à fin juin 2021) et un NSFR toujours supérieur à 102 %.

Les positions de taux sont pour leur part notamment encadrées par des limites internes exprimées en sensibilité de la valeur actualisée de la position modélisée. L'atteinte de seuils notifiés par le Comité Financier du groupe Société Générale donne systématiquement lieu à la mise en place de couvertures permettant de maintenir une exposition résiduelle très faible du bilan. Au 30 juin 2021, l'encadrement en vigueur était respecté.

Les productions ALM sont réalisées par une équipe centrale qui officie sous les principes de gouvernance définis par le groupe Société Générale. L'ensemble des métriques produites sont reportées aux équipes DFIN/ALM, DFIN/GTR et RISQ/ALM, avec lesquelles les équipes du Crédit du Nord travaillent en étroite collaboration. L'outil Fusion Risk utilisé par Crédit du Nord ainsi que l'architecture IT propre aux productions ALM et réglementaires font l'objet d'un corpus documentaire complet et donnent lieu aux évolutions nécessaires pour satisfaire aux exigences de robustesse et de sécurisation du processus de production.

## Perspectives

**Dans un contexte de marché contraint et un environnement hostile lié à la crise COVID, le Crédit du Nord doit préserver son fonds de commerce tout en continuant la conquête cœur de cible: contribuer au développement économique de ceux qui entreprennent (durablement) au cœur des territoires.**

Le Crédit du Nord réaffirme sa stratégie autour de 3 ambitions :

- être la banque de ceux qui entreprennent, en agrégeant le plus haut niveau d'expertise pour une plus grande satisfaction ;
- être la banque à la bonne distance humaine et digitale, en garantissant la proximité physique et le meilleur du digital, à travers un modèle relationnel adapté à chaque client ;
- être une banque qui fonctionne en circuits courts, au plus proche des acteurs de l'économie locale en région, et avec des équipes autonomes dans la prise de décision pour s'engager rapidement aux côtés de nos clients.

Fort des transformations et avancées réalisées en 2020 sur ces 3 axes, appuyé sur un socle solide, le Crédit du Nord poursuit sa stratégie en 2021 :

- notre offre va continuer à s'élargir avec de nouveaux partenariats (AGICAP), portés par notre nouvelle vitrine digitale. L'assurance et la prévoyance seront également mises en avant pour renforcer notre positionnement de banquier-assureur et accompagner nos clients sur l'ensemble de leurs besoins avec la sortie d'Antarius Prévoyance PRO ;
- le Crédit du Nord va continuer d'accompagner Prisméa
- enfin, une part significative de nos efforts sera à nouveau consacrée à l'accompagnement de nos collaborateurs dans la transformation, pour maintenir un niveau d'expertise adapté aux attentes du marché et anticiper les évolutions des métiers de la banque ;
- fin 2021 est prévu pour les conseillers professionnels l'offre Cybersécurité qui permet de protéger l'entreprise dans un contexte de menaces persistantes et d'attaques sophistiquées ;
- lancement du pré-octroi de crédit pour les clients professionnels, permettant d'être plus réactif (client) et faciliter le parcours (collaborateur) ;
- élargissement de la signature électronique à la vente à distance pour nos clients professionnels et entreprises. Les mandataires pourront également signés électroniquement.

## 2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du groupe Crédit du Nord.

L'activité du groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

### 1. Un cadre sécurisé

#### Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2017 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit chaque année des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe et le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

#### Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le groupe Société Générale, le groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

### 2. Les risques afférents à l'activité bancaire

#### 1. Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (*trading*).

##### 1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction financière du groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents *reportings* ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction financière et d'un membre de la Direction des Risques du groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Fusion Risk » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents *reportings* transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Le groupe Crédit du Nord est désormais sur une infrastructure informatique et une maintenance Société Générale communes aux différents outils ALM du groupe Société Générale qui permet de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Fusion Risk groupe Société Générale.

Les *gaps* présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « *Fusion Risk* ». Ces *gaps* sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « *Basyliq* » permettant au groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « *gaps* » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité 1 (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le *gap* de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de *reporting* des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. À ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité grâce à un processus coordonné avec le groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « *Additional Monitoring Tools* » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de *Short Terme Exercise* à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

En 2019, la réponse à une recommandation de la BCE a permis au groupe Crédit du Nord de développer un dispositif de suivi du bilan et des principaux indicateurs de liquidité en quotidien à Jo+2. Ce dispositif a permis au Groupe de piloter sa liquidité de manière journalière lors de la crise sanitaire Covid-19 et de répondre aux exercices demandés par la BCE.

#### RISQUE DE TAUX

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (*trading*), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure principalement son risque de taux sur la base du calcul du *gap* à taux fixé et sa sensibilité à plusieurs chocs de taux.

Les *gaps* à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité de la VAN est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Elle est encadrée par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de *reportings* réglementaires, le groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (*Interest Rate Risk in the Banking Book*) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui, en cohérence avec le groupe Société Générale.

Le Comité Financier groupe Société Générale a validé en 2019 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe et un encadrement du risque porté par les encours à taux variable indexés. Les indicateurs d'encadrement et de pilotage sont :

- sensibilité de la marge d'intérêt à des chocs de +10 bps et -10 bps ;
- sensibilité des positions à TV indexées à un choc de +10 bps

Le Comité Financier groupe Société Générale a poursuivi en 2020 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe en cas de *stress* à des chocs de +/-200 bps.

Le groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de *Short Terme Exercice* (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

### 1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de *trading* par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

### 2. Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suit les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le *reporting* des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur général pour les risques de marché.

Un *reporting* de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur financier reçoit

mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

### 3. Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro-économique et macro-sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

### 3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni deux fois au premier semestre 2021.

## 1. Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

## 2. Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'agences et de centres d'affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

### Le contrôle administratif et comptable de premiers et seconds niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

À chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (*Global Permanence Supervision*, groupe Société Générale) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

## 4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses *reportings* réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

### 1. Production des données comptables

#### 1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des *reportings*...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

#### 1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extra-comptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les *reportings* comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents *reportings* réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

#### 1-3 La production des données comptables

##### L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du *reporting* financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

#### LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DES COMPTES

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le *reporting* à l'actionnaire.

À ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au *reporting* fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

## 2. Contrôle Interne de la production comptable

### 2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non-respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

### 2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

#### CONTRÔLES DES DONNÉES

L'outil informatique utilisé pour établir le *reporting* de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son *reporting* n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

#### CONTRÔLES DES OUTILS SERVANT À LA CONSOLIDATION

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

#### CONTRÔLES PAR LES COMPTES

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

### 2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de *reportings* réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

### 2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

## 3. Production et contrôle des données financières et de gestion

### 3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

### 3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

### 3. Glossaire des principaux termes techniques utilisés

#### Tableau des acronymes

Acronyme	Définition	Glossaire
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i>	Directive européenne sur les fonds propres réglementaires
EAD	<i>Exposure at Default</i>	Valeur exposée au risque
EL	<i>Expected Loss</i>	Perte attendue
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>	Ratio de liquidité à court terme
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>	Ratio structurel de liquidité à long terme
PD	<i>Probability of Default</i>	Probabilité de défaut
RWA	<i>Risk Weighted Assets</i>	Actifs risqués pondérés
ROE	<i>Return on Equity</i>	Rendement des capitaux propres
VaR	<i>Value at Risk</i>	Valeur en Risque

**Accord de compensation** : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

**Action** : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

**Appétit pour le risque** : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

L'exercice d'Appétit pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

**Bâle 1 (les Accords de)** : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012).

**Bâle 2 (les Accords de)** : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012).

**Bâle 3 (les Accords de)** : évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012). Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Bénéfice net par action** : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

**Coefficient d'exploitation** : ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

**Collatéral** : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012).

**Coût du risque commercial en points de base** : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période. La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations-Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

**CRD3 (Capital Requirement Directive)** : directive européenne sur les exigences en fonds propres, intégrant les dispositions dites Bâle 2 et 2.5, notamment au titre du risque de marché : amélioration de la prise en compte du risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et réduction du caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

**CRR/CRD4 (Capital Requirement Regulation)** : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité,

de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

**Décote (haircut)** : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

**Dépréciation** : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012).

**Dérivé** : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises...) ou non financier (matières premières, denrées agricoles...). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (warrants, certificats, EMTN structurés...) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps*...). Les contrats dérivés cotés sont appelés Futures.

**EAD - Exposure at default** : exposition en cas de défaut, exposition encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie.

**Émission structurée ou produit structuré** : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

**Expected losses (EL)** : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles

**Fonds propres Common Equity Tier 1** : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

**Fonds propres Tier 1** : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

**Fonds propres Tier 2** : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

**Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP)** : processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

**Investment grade** : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

**Juste valeur** : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

**Liquidité** : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - no 4 - mai 2012).

**Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - Ratio de liquidité à court terme)** : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (source : texte bâlois de décembre 2010).

**Notation** : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, FitchRatings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (source : glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012).

**Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio - Ratio structurel de liquidité à long terme)** : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (source : texte bâlois de décembre 2010)

**Obligation** : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance

sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

**Probabilité de défaut (PD)** : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

**Ratio global ou Ratio de solvabilité** : rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

**Ratio Common Equity Tier 1** : rapport entre les fonds propres *Common Equity Tier 1* et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/ CRR. Les fonds propres *Common Equity Tier 1* ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

**Ratio Core Tier 1** : rapport entre les fonds propres Core Tier 1 et les actifs risqués.

**Ratio de levier** : le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1) et le bilan/ hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en oeuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

**Ratio Tier 1** : rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

**Return On Equity (ROE - Rendement des capitaux propres)** : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

**Risque assurance** : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

**Risque de crédit et de contrepartie** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

**Risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

**Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental)** : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

**Risque structurel de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

**Risque de transformation** : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. Du fait de leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

**Risk Weighted Assets (RWA)** : encours pondérés en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

**Sûreté réelle** : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

**Taux brut d'encours douteux** : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

**Taux de couverture des encours douteux** : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

**Titrisation** : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

**Valeur en Risque (VaR - Value at Risk)** : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

## 3. États financiers consolidés

### Bilan consolidé

#### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Caisse et banques centrales	3.5	18 986,3	17 026,5	15 566,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2, 3.4	577,7	607,4	495,4
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 208,4	1 527,9	1 563,9
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3, 3.4	3 232,9	3 671,8	3 938,7
Titres au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	15,8	15,8	8,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	10 508,6	9 985,9	9 986,3
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	52 029,1	52 360,7	52 149,8
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		149,7	188,3	216,0
Actifs d'impôts		6,4	34,0	15,8
Autres actifs	4.3	305,4	324,1	296,8
Actifs non courants destinés à être cédés		-	0,2	0,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence		328,4	351,7	339,6
Immobilisations corporelles et incorporelles		645,5	652,6	633,1
Écarts d'acquisition	2.2	508,0	508,0	508,0
<b>TOTAL</b>		<b>88 502,2</b>	<b>87 254,9</b>	<b>85 718,5</b>

**Passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2, 3.4	554,8	622,3	622,4
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	518,4	541,6	546,1
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.6, 3.9	22 630,7	22 358,5	21 963,2
Dettes envers la clientèle	3.6, 3.9	58 083,9	55 856,0	54 085,5
Dettes représentées par un titre	3.6, 3.9	258,6	903,5	1 592,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		799,7	1 166,3	1 258,6
Passifs d'impôts		102,9	265,9	206,2
Autres passifs	4.3	948,1	1 082,8	1 193,0
Provisions	3.8, 7.2	285,0	280,1	180,5
Dettes subordonnées	3.6, 3.9	450,2	450,2	450,2
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>84 632,3</b>	<b>83 527,2</b>	<b>82 098,6</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			-	
Capital et réserves liées		1 938,9	1 801,1	1 800,1
Réserves consolidées		1 754,8	1 651,0	1 654,5
Résultat de l'exercice		154,1	245,8	141,5
<b>Sous-total</b>		<b>3 847,8</b>	<b>3 697,8</b>	<b>3 596,0</b>
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		22,2	30,0	23,8
<b>Sous-total capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 870,0</b>	<b>3 727,9</b>	<b>3 619,9</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 870,0</b>	<b>3 727,9</b>	<b>3 619,9</b>
<b>TOTAL</b>		<b>88 502,2</b>	<b>87 254,9</b>	<b>85 718,5</b>

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2021	31/12/2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Intérêts et produits assimilés	3.7	592,5	1 202,4	600,9
Intérêts et charges assimilées	3.7	-171,7	-322,8	-151,7
Commissions (produits)	4.1	449,0	903,8	439,7
Commissions (charges)	4.1	-48,6	-120,3	-58,3
Résultat net des opérations financières		24,0	36,5	1,9
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	3.1	18,7	36,1	1,5
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	3.3	5,3	0,4	0,4
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		-	-	-
Produits des autres activités	4.2	10,4	17,9	9,0
Charges des autres activités	4.2	-11,0	-24,4	-9,3
<b>Produit net bancaire</b>		<b>844,5</b>	<b>1 693,2</b>	<b>832,2</b>
Frais de personnel	5	-340,1	-675,5	-331,1
Autres frais administratifs <sup>(1)</sup>	7.1	-253,4	-481,1	-255,4
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles <sup>(1)</sup>		-66,1	-126,1	-63,1
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>184,9</b>	<b>410,5</b>	<b>182,6</b>
Coût du risque	3.8	13,1	-158,0	-85,0
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>198,0</b>	<b>252,5</b>	<b>97,6</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		17,1	24,9	15,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1,4	132,5	132,1
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	2.2	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>216,5</b>	<b>409,9</b>	<b>245,3</b>
Impôts sur les bénéfices	6	-62,4	-164,1	-103,9
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>154,1</b>	<b>245,8</b>	<b>141,5</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>154,1</b>	<b>245,8</b>	<b>141,5</b>
<b>Résultat par action ordinaire (en euros)</b>		<b>1,38</b>	<b>2,21</b>	<b>1,27</b>
<b>Nombre d'actions composant le capital</b>		<b>111 282 906</b>	<b>111 282 906</b>	<b>111 282 906</b>

(1) Montants au 30 juin 2020 retraités, par rapport au Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019, à la suite de la décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) du 26 novembre 2019 relative à la norme IFRS 16 (cf. Note 1.2).

## État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	31/12/2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Résultat net	154,1	245,8	141,5
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>-17,2</b>	<b>10,5</b>	<b>-2,3</b>
Écart de conversion	0,0	-	-
Réévaluation des actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	-13,3	7,5	-6,0
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	-8,9	7,4	-6,1
<i>Reclassement en résultat</i>	-4,4	0,1	0,1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,4	-0,2	-0,3
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	0,4	-0,2	-0,3
<i>Reclassement en résultat</i>	-	-	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-10,1	7,2	3,7
Impôts liés	5,9	-3,9	0,3
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>9,4</b>	<b>0,0</b>	<b>4,2</b>
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	12,1	-0,5	-2,0
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	0,5	-2,4	4,5
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-0,0	3,1	3,1
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts liés	-3,2	-0,2	-1,4
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-7,8</b>	<b>10,5</b>	<b>1,9</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>146,2</b>	<b>256,3</b>	<b>143,4</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	146,2	256,3	143,4
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-	-

## Évolution des capitaux propres

	Capitaux propres, part du Groupe					Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés	
	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020</b>	<b>1 798,9</b>	-	<b>1 656,5</b>	-	<b>22,0</b>	<b>3 477,3</b>	-	<b>3 477,3</b>
Augmentation de capital et émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-1,9	-	-	-1,9	-	-1,9
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	1,2					1,2	-	1,2
Distribution au 1 <sup>er</sup> semestre 2020						-	-0,0	-0,0
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>1,2</b>	-	<b>-1,9</b>	-	-	<b>-0,8</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,8</b>
Résultat au 1 <sup>er</sup> semestre 2020	-	-		141,5		141,5	0,0	141,5
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-			1,9	1,9	0,0	1,9
Autres variations	-	-				-	-0,0	-0,0
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141,5</b>	<b>1,9</b>	<b>143,3</b>	<b>0,0</b>	<b>143,3</b>
<b>AU 30 JUIN 2020</b>	<b>1 800,1</b>	-	<b>1 654,5</b>	<b>141,5</b>	<b>23,8</b>	<b>3 619,9</b>	-	<b>3 619,9</b>
Augmentation de capital et émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres			-1,9			-1,9	-	-1,9
Elimination des titres auto-détenus						-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	1,0					1,0	-	1,0
Distribution au 2 <sup>nd</sup> semestre 2020						-	-	-
Effet des variations du périmètre de consolidation						-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>1,0</b>	-	<b>-1,9</b>	-	-	<b>-0,9</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,9</b>
Résultat du 2 <sup>nd</sup> semestre 2020				104,3		104,3	0,0	104,3
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					6,2	6,2	0,0	6,2
Autres variations			-1,7			-1,7	-0,0	-1,7
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1,7</b>	<b>104,3</b>	<b>6,2</b>	<b>108,8</b>	<b>0,0</b>	<b>108,8</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>1 801,1</b>	-	<b>1 651,0</b>	<b>245,8</b>	<b>30,0</b>	<b>3 727,9</b>	-	<b>3 727,9</b>
Affectation en réserves consolidées	136,3		106,4	-245,8	3,0	0,0		0,0
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021</b>	<b>1 937,4</b>	-	<b>1 757,3</b>	<b>0,0</b>	<b>33,1</b>	<b>3 727,9</b>	-	<b>3 727,9</b>
Augmentation de capital et émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-1,8	-	-	-1,8	-	-1,8
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	1,5					1,5	-	1,5
Distribution au 1 <sup>er</sup> semestre 2021						-	-	-
Effet des variations du périmètre de consolidation						-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>1,5</b>	-	<b>-1,8</b>	-	-	<b>-0,4</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,4</b>
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2021	-	-		154,1		154,1	0,0	154,1
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-			-10,9	-10,9	0,0	-10,9
Autres variations	-	-	-0,7			-0,7	-0,0	-0,7
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0,7</b>	<b>154,1</b>	<b>-10,9</b>	<b>142,5</b>	<b>0,0</b>	<b>142,5</b>
<b>AU 30 JUIN 2021</b>	<b>1 938,9</b>	-	<b>1 754,7</b>	<b>154,1</b>	<b>22,2</b>	<b>3 870,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 870,0</b>

\* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Au 30 juin 2021, le capital social du Crédit du Nord SA entièrement libéré s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net (I)</b>	<b>154,1</b>	<b>245,8</b>	<b>141,5</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	66,3	128,5	60,6
Dotations nettes aux provisions	-189,8	10,0	48,6
Quote-part de résultat lié aux entreprises mises en équivalence	-17,1	-18,0	-15,6
Variations des impôts différés	13,1	-69,6	-17,2
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	-4,4	-0,4	-0,4
Autres mouvements	-30,4	35,2	122,7
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)</b>	<b>-162,4</b>	<b>85,7</b>	<b>198,7</b>
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-0,4	6,0	0,4
Opérations interbancaires	-186,6	6 064,6	5 674,0
Opérations avec la clientèle	2 469,3	3 296,6	1 660,3
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-57,7	-1 262,1	-844,3
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-180,8	-275,9	-259,3
<b>Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)</b>	<b>2 043,8</b>	<b>7 829,2</b>	<b>6 231,1</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)</b>	<b>2 035,5</b>	<b>8 160,7</b>	<b>6 571,3</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	31,0	-134,9	-136,8
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-58,6	-20,2	65,8
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-27,6</b>	<b>-155,1</b>	<b>-71,0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-3,7	-9,7	-2,0
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-3,7</b>	<b>-9,7</b>	<b>-2,0</b>
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)</b>	<b>2 004,3</b>	<b>7 995,9</b>	<b>6 498,3</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<b>17 090,0</b>	<b>9 094,1</b>	<b>9 094,1</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	17 026,5	9 064,7	9 064,5
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	63,5	29,4	29,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>19 094,3</b>	<b>17 090,0</b>	<b>15 592,4</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	18 986,3	17 026,5	15 566,3
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	108,0	63,5	26,1
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 004,3</b>	<b>7 995,9</b>	<b>6 498,3</b>

## 4. Notes annexes aux états financiers consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2021.

<b>Note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés</b>	<b>43</b>	<b>Note 4 Autres activités</b>	<b>76</b>
		<b>4.1</b> Produits et charges de commissions	76
		<b>4.2</b> Produits et charges des autres activités	76
		<b>4.3</b> Autres actifs et autres passifs	77
<b>Note 2 Consolidation</b>	<b>52</b>	<b>Note 5 Charges et avantages du personnel</b>	<b>78</b>
<b>2.1</b> Périmètre de consolidation	52	<b>5.1</b> Charges et avantages du personnel	78
<b>2.2</b> Écarts d'acquisition - Bilan sectoriel	52	<b>5.2</b> Détail des provisions sur avantages du personnel	78
<b>Note 3 Instruments financiers</b>	<b>53</b>	<b>5.3</b> Détail de l'attribution d'actions de performance	78
<b>3.1</b> Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	53	<b>Note 6 Impôts sur les bénéfices</b>	<b>79</b>
<b>3.2</b> Instruments financiers dérivés	55	<b>6.1</b> Détail de la charge d'impôt	79
<b>3.3</b> Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	56	<b>6.2</b> Détail des actifs et passifs d'impôt	80
<b>3.4</b> Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur	57	<b>Note 7 Autres informations</b>	<b>81</b>
<b>3.5</b> Prêts, créances et titres au coût amorti	62	<b>7.1</b> Autres frais administratifs	81
<b>3.6</b> Dettes	63	<b>7.2</b> Provisions	81
<b>3.7</b> Produits et charges d'intérêts	65		
<b>3.8</b> Dépréciations et provisions	66		
<b>3.9</b> Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	75		

## NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

### 1. Introduction



#### Référentiel Comptable

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Crédit du Nord ainsi que les entités en France qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2020. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre 2021 ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



#### Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2021. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



#### Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

## 2. Nouvelles normes applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021



Amendements à IFRS 16, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 (Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2)

Amendements à IFRS 4 - Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

### **Amendements a IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : Reconnaissance et evaluation », IFRS 7 « instruments financiers : publications », IFRS 4 « Contrats d'assurance », IFRS 16 « Contrats de location »**

*(appliqués par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2020)*

Dans le contexte de la réforme des taux d'intérêt - réforme IBOR - en cours de mise en œuvre, les normes comptables applicables ont été amendées par l'IASB. La phase 1 de ces amendements, appliquée par le Groupe depuis le 31 décembre 2019, a eu pour objectif de permettre un maintien des traitements comptables de couverture malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités précises de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices. Ces amendements sont applicables jusqu'à la disparition des incertitudes visées. La phase 2 de ces amendements porte sur le traitement des modifications apportées aux contrats d'instruments financiers dans le cadre de la réforme IBOR. Ils ont été adoptés par l'Union européenne le 14 janvier 2021 et ont été appliqués par anticipation par le Groupe dans ses états financiers au 31 décembre 2020. Ces amendements complémentaires ont permis l'application des traitements suivants :

- les changements apportés par la réforme IBOR dans la manière de déterminer les flux de trésorerie contractuels, s'ils sont réalisés sur une base économiquement équivalente, doivent être comptabilisés comme la révision d'un taux d'intérêt variable pour l'évaluation des actifs et des passifs financiers au coût amorti, des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des dettes locatives ;
- le maintien de la relation de couverture lors de changements apportés, dans le cadre de la réforme IBOR, à l'élément couvert et/ou à l'instrument de couverture et induisant une nouvelle documentation de la couverture.

Compte tenu des dispositions introduites par les amendements IBOR - Phase 2, les modifications des flux de trésorerie contractuels prévues dans le cadre de cette transition des taux ne devraient générer aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe. En effet, le Groupe, suivant les recommandations émises par les autorités de régulation et les groupes de travail de place sur la réforme des taux, a prévu de réaliser la migration des

contrats ayant pour référence un indice IBOR sur une base économiquement équivalente. Celle-ci se traduit le plus souvent par le remplacement du taux de référence historique par un taux de référence alternatif auquel est ajouté un spread fixe compensant le différentiel entre ces deux taux.

### **Amendements a IFRS 4 - prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9**

Les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 ainsi que le règlement (UE) 2020/2097 publié par la Commission européenne le 15 décembre 2020 permettent aux conglomérats financiers définis par la Directive 2002/87/CE de différer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'application d'IFRS 9 par leurs entités juridiques exerçant dans le secteur de l'assurance. Le Groupe a donc maintenu la décision, pour ses filiales du secteur de l'assurance, de différer l'application de la norme IFRS 9 et de maintenir ainsi les traitements définis par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

### **Décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) du 20 avril 2021 relative à la norme IAS 19**

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, l'IFRS IC a précisé le mode de détermination de la période d'acquisition des droits d'un régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : les employés ont droit à une prestation forfaitaire dépendant de leur durée de service lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite et cette durée est plafonnée à un nombre déterminé d'années consécutives de service.

L'IFRS IC a indiqué qu'en application de la norme IAS 19, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime.

Ainsi, il n'est pas possible de retenir comme période d'acquisition des droits, la durée totale de service lorsque celle-ci est supérieure au plafond retenu pour le calcul de la prestation. La décision consécutive de ne pas inscrire la question à l'agenda de l'IFRS IC a été validée par l'IASB le 24 mai 2021.

L'analyse des éventuelles conséquences de cette décision sur les états financiers du Groupe est en cours et se poursuivra au second semestre. Au 30 juin 2021, les modalités retenues par le Groupe pour déterminer la durée d'acquisition des droits des régimes à prestations définies restent inchangées.

### 3. Normes comptables, interprétations ou amendements que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2021. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2021.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes et amendements est le suivant :

2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » - Allègements de loyers liés à la crise Covid-19 au delà du 30 juin 2021</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats onéreux - Coûts d'exécution des contrats »</li> <li>Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2018-2020)</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>IFRS 17 « Contrats d'assurance »</li> <li>Amendements à l'IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »</li> <li>Amendements à l'IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »</li> <li>Amendements à l'IAS 32 « Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction »</li> </ul>

#### Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » - Allègements de loyers liés à la crise Covid-19 au delà du 30 juin 2021

Publiés par l'IASB le 31 mars 2021.

Ces amendements prolongent d'un an la période d'application des amendements à IFRS 16 « Contrats de location » liés à la crise Covid-19 publiés par l'IASB le 28 mai 2020. Ces derniers visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid 19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Ainsi, cette mesure de simplification peut s'appliquer aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022.

Au premier semestre 2021, comme sur l'année 2020, le Groupe n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid 19.

#### Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats onéreux - Coûts d'exécution des contrats »

Adoptés par l'Union européenne le 2 juillet 2021.

Ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

#### Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020)

Adoptées par l'Union européenne le 2 juillet 2021.

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et IFRS 16 « Contrats de location ».

### **IFRS 17 « Contrats d'assurance »**

*Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.*

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9. Le 15 décembre 2020, la Commission européenne a publié le règlement (UE) 2020/2097 qui permet aux conglomérats financiers définis par la Directive 2002/87/CE de différer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'application d'IFRS 9 par leurs entités juridiques appartenant au secteur de l'assurance.

En 2020, les travaux de la structure projet mise en place au niveau du Groupe sous la gouvernance conjointe de la Direction Financière et de la ligne métier Assurance ont porté sur la revue des différents types de contrats, sur l'analyse de leur traitement comptable au regard de la norme IFRS 17 et de leur présentation dans les états financiers consolidés et enfin, sur l'étude et le choix de solutions en termes de systèmes d'information et de processus.

Les travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2021 avec notamment le début des homologations des outils et processus.

### **Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »**

*Publiés par l'IASB le 12 février 2021.*

Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées en annexe et leur utilité pour les investisseurs et les utilisateurs des états financiers.

### **Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »**

*Publiés par l'IASB le 12 février 2021.*

Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables.

### **Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs relevant d'une même transaction**

*Publiés par l'IASB le 7 mai 2021.*

Les amendements viennent préciser et réduire le champ d'application de l'exemption offerte par la norme IAS 12 de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif. Sont ainsi exclus du périmètre de l'exemption les contrats de location et les obligations de démantèlement pour lesquels les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif et devront désormais comptabiliser des impôts différés.

L'objectif de ces amendements est de réduire l'hétérogénéité dans la comptabilisation de l'impôt différé relatif aux contrats de location et aux obligations de démantèlement.

Depuis la date de première application de la norme IFRS 16, le Groupe considère les droits d'utilisation et les dettes locatives comme une transaction unique. Ainsi, en date de première comptabilisation, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'impôt différé actif généré compense celle de l'impôt différé passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent dans un second temps la constatation d'un impôt différé. Cet amendement n'a donc aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

## 4. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels tiennent compte des incertitudes qui persistent quant aux conséquences de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19, ainsi que de celles relatives aux conditions et perspectives de redémarrage des économies. Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, sur la détermination du taux d'intérêt effectif des instruments financiers évalués au coût amorti ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers. Le risque de transition est progressivement inclus dans l'analyse du risque de crédit via la mise en place d'un indice de vulnérabilité climatique (IVC) pour les secteurs les plus sensibles à cette transition.

## 5. Covid-19

Un an et demi après le déclenchement de la pandémie de Covid-19, l'environnement mondial reste marqué par une crise sans précédent. Le déploiement des vaccins permet d'espérer une réouverture des économies au cours de l'année 2021, ce qui, associé à des mesures de relance de grande échelle et à l'épargne accumulée, offre la perspective d'un redémarrage. Ce dernier dépendra également de la capacité des politiques économiques à soutenir les changements sectoriels qui résultent à la fois des effets de la pandémie et de l'accélération des transitions verte et numérique.

L'incertitude concernant la crise sanitaire reste élevée. L'approche multi-scénario retenue pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2020 a été reconduite. Le Groupe présente un scénario central, qui suppose que les mesures de distanciation sociale seront levées au premier trimestre 2022, et un scénario alternatif de crise prolongée dans lequel les mesures sanitaires se prolongeront d'une année supplémentaire.

Pour appliquer les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues, le Groupe a maintenu le recours à des ajustements méthodologiques pour prendre en compte les mesures de soutien décidées depuis 2020 par les autorités publiques.

Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés.

### Scénarios macro-économiques

Pour la préparation des états financiers consolidés, le Groupe utilise des scénarios macro-économiques dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8).

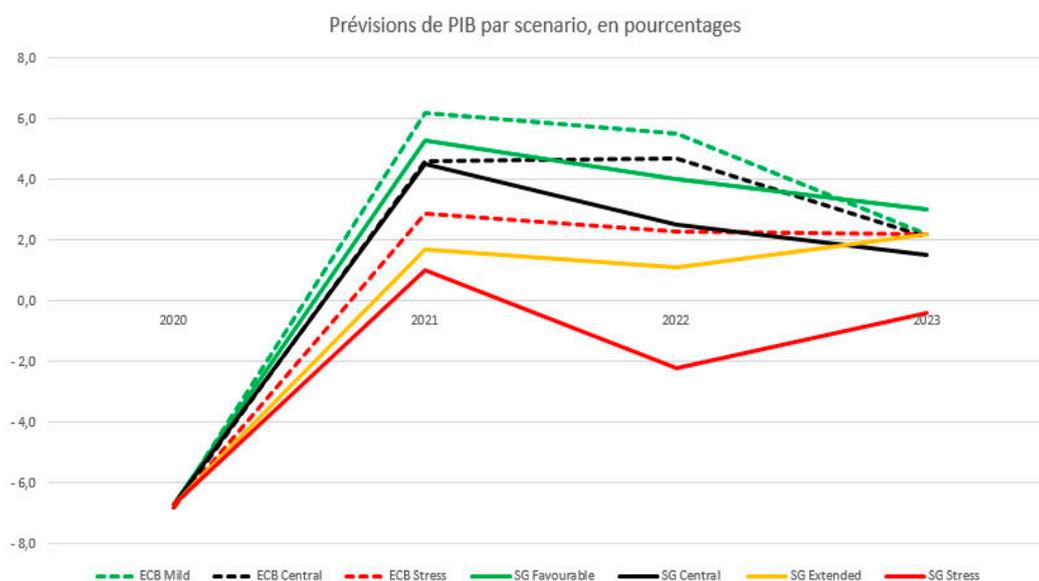
Ces scénarios sont établis par le Département des Études Économiques et Sectorielles de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. À chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne pondérée de ces scénarios.

Les scénarios fournis par les économistes du Groupe sont intégrés dans les modèles sur un horizon de 3 ans, suivi d'une période de 2 ans pour revenir en cinquième année au niveau moyen de PIB observé sur la période de calibrage (minimum 10 ans). Les hypothèses formulées par le Groupe dans le cadre de la détermination de ces scénarios macro-économiques ont fait l'objet d'une mise à jour en tenant compte des incertitudes qui persistent au regard de la pandémie Covid-19 mais également des perspectives de redémarrage des économies. Elles ne présentent pas d'évolution significative par rapport à celles formulées au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, le Groupe a maintenu la coexistence de quatre scénarios :

- le scénario central (SG Central) prévoit, après la chute significative du PIB observée dans les pays dans lesquels le Groupe opère, une reprise progressive courant 2021, en considérant notamment que les mesures de distanciation sociale prendront fin en début d'année 2022 ;
- un scénario de crise sanitaire prolongée (SG *Extended*) prévoit que la crise sanitaire se prolonge d'une année supplémentaire et que les mesures de distanciation sociale ne seront totalement levées qu'en début d'année 2023 ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par un scénario favorable (SG *Favourable*) et un scénario stressé (SG *Stress*).

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario et les compare aux scénarios publiés par la BCE en juin 2021.



Les principales variables utilisées (pourcentage de croissance des PIB en France et en Europe et taux de marge des entreprises en France) pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

Scénario <i>SG Favourable</i>	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	7,0	3,6	3,0	2,8	2,4
Taux de marge des entreprises France	33,8	32,6	32,7	32,9	32,7
PIB zone euro	5,3	4,0	3,0	2,7	2,3
Scénario <i>SG Central</i>	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	6,0	2,0	1,5	1,8	1,9
Taux de marge des entreprises France	33,4	32,2	32,3	32,4	32,4
PIB zone euro	4,5	2,5	1,5	1,7	1,8
Scénario <i>SG Extended</i>	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	3,0	1,0	2,5	1,8	1,9
Taux de marge des entreprises France	33,1	30,9	32,1	32,0	31,9
PIB zone euro	1,7	1,1	2,2	1,7	1,8
Scénario <i>SG Stress</i>	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	2,6	(2,5)	(0,3)	0,8	1,7
Taux de marge des entreprises France	32,2	29,3	30,0	30,0	30,9
PIB zone euro	1,0	(2,2)	(0,4)	0,7	1,5

Ces simulations supposent que les relations historiques entre les variables économiques clés et les paramètres de risque restent inchangées. En réalité, ces corrélations peuvent être impactées par des changements de comportement, d'environnement législatif, de politique d'octroi ou encore, dans le contexte actuel, de l'impact inédit des mesures de soutien.

## Pondérations des scénarios macro-économiques

Conformément aux hypothèses définies par le Groupe pour déterminer les scénarios macro-économiques, les pondérations utilisées au 30 juin 2021 restent identiques à celles utilisées au 31 décembre 2020.

	30 juin 2021
<i>SG Central</i>	65 %
<i>SG Extended</i>	10 %
<i>SG Stress</i>	15 %
<i>SG Favourable</i>	10 %

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts des prévisions d'un consensus d'économistes sur le PIB US par rapport au scénario réalisé (prévision similaire au réalisé, significativement optimiste ou pessimiste).

## Calcul des pertes de crédit attendues

Sur la base des scénarios et pondérations présentés ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques (cf. Note 3.8) et des mesures de soutien, le coût du risque pour le premier semestre 2021 représente un produit net de 13,1 millions d'euros, en diminution de 98,1 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020 qui affichait une charge nette de 85 millions d'euros.

## Mesures de soutien Covid-19

### Moratoire

En France, les moratoires ont pris la forme d'un report de six mois des échéances de remboursement (jusqu'à douze mois pour les moratoires tourisme) de prêts accordés aux entreprises et aux professionnels (capital et intérêts), avec facturation d'intérêts au titre du différé uniquement sur le capital. La quasi-totalité est désormais expirée, avec une reprise des remboursements sans incidents pour la plupart des clients.

Conformément aux préconisations des autorités prudentielles et de supervision, l'octroi de moratoires en lien direct avec les difficultés de trésorerie générées par la survenance de la crise Covid-19 n'avait pas entraîné le passage automatique de ces encours en étape 2 (Encours dégradés) ou en étape 3 (Encours douteux) de dépréciation pour risque de crédit. Une analyse au cas par cas avait été menée sur les expositions les plus significatives et sur celles présentant des risques accrus du fait notamment de leur score bâlois d'avant-crise. À fin juin 2021, sur un total de 5,6 milliards d'euros de moratoires expirés et non expirés, 1,5 milliards d'euros de ces encours sont classés en Etape 2 (contre 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020) et 106,7 millions d'euros ont

été déclassés en étape 3 (contre 95,8 millions d'euros au 31 décembre 2020). L'évolution des encours classés en étape 3 (sans secteur prépondérant) reste cohérente avec le niveau d'encours douteux du Groupe.

## Prêts avec soutien de l'État

En France, en complément des moratoires, les entités du Groupe ont contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités, par l'étude et l'attribution de Prêts Garantis par l'État (PGE) et de Prêts Participatifs Relance (PPR).

### Prêts Garantis par l'État

Ainsi, le Groupe propose jusqu'au 31 décembre 2021 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'État jusqu'à 90 % (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires, avec la possibilité de prolonger d'un an la franchise en capital (conformément aux annonces du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance du 14 janvier 2021) sans rallongement de la durée totale du prêt. Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'État et sont applicables par tous les établissements bancaires français : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) rémunérant le risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'État (comprise entre 10 % et 30 % du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse).

Les caractéristiques contractuelles des PGE sont celles de prêts basiques (critère SPPI) et ces prêts sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ».

Au 30 juin 2021, sur la base des clients ayant déjà pris leur décision, représentant 75 % des encours, près des trois quarts des PGE, ont fait l'objet d'une deuxième année de franchise en capital et environ 16 % ont été remboursés à l'issue de la première année de franchise (soit 1 milliard d'euros). Les PGE accordés par le Groupe représentent un encours au bilan d'environ 5,2 milliards d'euros (dont

1,9 milliards d'euros d'encours en étape 2 et 0,1 milliard d'euros d'encours en étape 3), sans prépondérance d'un secteur spécifique.

En date de première comptabilisation, ces prêts sont enregistrés pour leur valeur nominale, le Groupe considérant qu'elle est représentative de leur juste valeur, et une dépréciation pour perte de crédit attendue basée sur une probabilité de défaut à un an est enregistrée en tenant compte des effets de la garantie de l'État dans la mesure où celle-ci fait partie intégrante du prêt. Les modèles de calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte par ailleurs des probabilités d'exercice des options de prorogation, de la quotité du prêt non garantie par l'État ainsi que du délai de carence dans la mise en force de la garantie.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2021 au titre des PGE s'élève à environ 21,3 millions d'euros (dont 9,1 millions d'euros en Etape 2 et 5,9 millions d'euros en étape 3).

### Prêts Participatifs Relance

Institué par la loi de finances pour 2021 et promu par les autorités, ce nouveau dispositif de soutien a été mis en place au cours du deuxième trimestre 2021 et pourra être utilisé jusqu'au 30 juin 2022. Il vise à apporter aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) de nouveaux financements à long terme, assimilables à des quasi-fonds propres (les PPR ont un caractère subordonné et leur remboursement,

en cas de difficulté de l'entreprise emprunteuse, ne peut intervenir qu'après désintéressement de toutes les autres créances, juste avant celui des actionnaires). Les PPR sont octroyés pour une durée de 8 ans assortie d'un différé d'amortissement de 4 ans. Leur montant maximal est fonction du chiffre d'affaires 2019 de l'entreprise emprunteuse.

Les PPR sont distribués par les filiales bancaires du Groupe Crédit du Nord.

Ils sont rémunérés au prix de marché et ne comportent aucune clause participative aux résultats de l'entreprise emprunteuse. Les PPR ainsi octroyés sont immédiatement cédés à hauteur de 90 % à un fonds de financement spécialisé dont les parts sont souscrites par des investisseurs composés essentiellement de compagnies d'assurance et auquel l'État français apporte une garantie à hauteur de 30 % des sommes investies.

Le Groupe n'exerce aucun contrôle sur le fonds de financement spécialisé et ne conserve à son bilan que la quote-part de 10 % des PPR qui n'est pas cédée au fonds. Ces 10 % d'encours de PPR présentent des caractéristiques contractuelles similaires à celles de prêts basiques (critère SPPI) et sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts sont enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

## NOTE 2 Consolidation

### 2.1 Périmètre de consolidation

#### 2.1.1 Évolution du périmètre sur le premier semestre 2021

Sont retenues dans le périmètre de consolidation, les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et compte de résultat et du résultat brut d'exploitation.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2021 comprend 18 sociétés dont :

- 16 sociétés intégrées globalement ;
- 2 sociétés mises en équivalence, dont une société co-entreprise et une entité sous influence notable.

#### 2.1.2 Événements Post-clôture

Aucun événement post-clôture significatif n'est à signaler.

### 2.2 Écarts d'acquisition - Bilan sectoriel

#### 2.2.1 Ecart d'acquisition

Le groupe Crédit du Nord constitue une unique UGT. Le groupe Société Générale réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation de l'UGT groupe Crédit du Nord à laquelle ont été affectés les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés basés sur les bénéfices distribuables (*discounted cash-flows*) calculés au niveau de chaque UGT.

En l'absence d'indices de perte de valeur, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux tests de dépréciation pour les autres UGT. Ces tests seront effectués au 31 décembre 2021.

#### 2.2.2 Bilan sectoriel

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Conformément aux dispositions de cette norme, la ventilation sectorielle retenue par le Groupe correspond à celle régulièrement examinée par le Comité exécutif (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles. Le Groupe est mono-sectoriel du fait que les banques du Groupe exercent toutes une activité de banque de détail en France en proposant des services et produits identiques au travers d'un réseau d'agences, dans un même environnement économique et réglementaire.

## NOTE 3 Instruments financiers

### 3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Synthèse des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	257,4	265,3	303,0	325,6
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	205,2	-	196,7	-
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	115,1	289,5	107,8	296,7
<b>TOTAL</b>	<b>577,7</b>	<b>554,8</b>	<b>607,4</b>	<b>622,3</b>
<i>Dont titres reçus/données en pension livrée</i>	-	-	-	-

#### 3.1.1 Portefeuille de transaction

##### Actif

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	2,8	1,1
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
Dérivés de transaction <sup>(1)</sup>	254,6	301,9
Autres actifs de transaction	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>257,4</b>	<b>303,0</b>
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

##### Passif

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2,6	-
Emprunts et pensions livrées	-	-
Dérivés de transaction <sup>(1)</sup>	262,7	325,5
Autres passifs de transaction	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>265,3</b>	<b>325,6</b>

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

### 3.1.2 Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat

#### Détail des actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Obligations et autres titres de dettes	14,4	10,8
Actions et autres instruments de capitaux propres	190,8	185,9
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>205,2</b>	<b>196,7</b>
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

Le groupe Crédit du Nord ne détient aucun prêt, créance et pension livrée évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat au 30 juin 2021.

### 3.1.3 Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option

#### Actif

Le groupe Crédit du Nord ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par résultat sur option au 30 juin 2021.

#### Passif

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Crédit du Nord.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Crédit du Nord sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un gain de 0,5 millions d'euros au 30 juin 2021 comptabilisé directement en capitaux propres portant ainsi le stock de gains et pertes attribuables au risque de crédit propre à -3,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (289,4 millions d'euros contre 296,7 millions d'euros au 31 décembre 2020) et leur montant remboursable à maturité (287,2 millions d'euros contre 291,1 millions d'euros au 31 décembre 2020) s'élève à +2,2 millions d'euros (contre +5,6 millions d'euros au 31 décembre 2020).

## 3.2 Instruments financiers dérivés

### Détail de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	200,1	223,6	244,2	267,8
Instruments de change	54,5	39,1	57,7	57,8
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>254,6</b>	<b>262,7</b>	<b>301,9</b>	<b>325,5</b>

### Détail des engagements sur instruments financiers dérivés de transaction (notionnels)

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>		
Instruments fermes		
<i>Swaps</i>	11 384,9	11 552,4
Instruments conditionnels		
<i>Caps, floors, collars</i>	1 829,9	1 504,6
<b>Instruments de change</b>		
Instruments fermes		
<i>Swaps</i>	155,1	152,5
<i>Futures</i>	8,9	0,9
Instruments conditionnels		
<i>Options de change</i>	2 684,6	1 163,2
<b>Autres instruments financiers à terme</b>		
Instruments sur marchés organisés	2 618,1	2 139,6
<b>TOTAL</b>	<b>18 681,6</b>	<b>16 513,1</b>

### 3.2.2 Instruments financiers dérivés de couverture

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres

détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

### 3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

#### Synthèse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Instruments de dettes	3 185,9	3 624,8
Obligations et autres titres de dettes <sup>(1)</sup>	3 185,9	3 624,8
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(2)</sup>	47,0	47,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 232,9</b>	<b>3 671,8</b>
Dont titres prêtés	-	-

(1) Au 30 juin 2021, les obligations et autres titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres se composent :

- de 970,5 millions d'euros d'effets publics et assimilés (contre 1 295,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021) ;
- de 2 215,4 millions d'euros d'obligations, TCN et assimilés (contre 2 329,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

(2) Au 30 juin 2021, les actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres se composent uniquement des titres Crédit logement.

#### 3.3.1 Instruments de dettes

#### Mouvements sur les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> semestre 2021
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 624,8</b>
Acquisitions/décaissements	138,1
Cessions/remboursements	-521,1
Transferts suite à reclassement vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	-
Variations de périmètre et autres	-8,6
Variations de juste valeur de la période	-49,8
Variation des créances rattachées	2,4
Différences de change	-
<b>SOLDE AU 30 JUIN</b>	<b>3 185,9</b>

#### Décomposition des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Plus-values latentes	79,4	91,5
Moins-values latentes	-79,6	-78,4
<b>TOTAL</b>	<b>-0,2</b>	<b>13,1</b>

### 3.4 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

#### 3.4.1 Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2021				31/12/2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de transaction (hors dérivés)</b>	<b>2,8</b>	-	-	<b>2,8</b>	<b>1,1</b>	-	-	<b>1,1</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	2,8	-	-	2,8	1,1	-	-	1,1
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	<b>254,6</b>	-	<b>254,6</b>	-	<b>301,9</b>	-	<b>301,9</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	200,1	-	200,1	-	244,2	-	244,2
Instruments de change	-	54,5	-	54,5	-	57,7	-	57,7
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	-	<b>14,4</b>	<b>190,8</b>	<b>205,2</b>	-	<b>10,8</b>	<b>185,9</b>	<b>196,7</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	14,4	-	14,4	-	10,8	-	10,8
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	190,8	190,8	-	-	185,9	185,9
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	<b>115,1</b>	-	<b>115,1</b>	-	<b>107,8</b>	-	<b>107,8</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	115,1	-	115,1	-	107,8	-	107,8
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 185,9</b>	-	<b>47,0</b>	<b>3 232,9</b>	<b>3 624,8</b>	-	<b>47,0</b>	<b>3 671,8</b>
Instruments de dettes	3 185,9	-	-	3 185,9	3 624,8	-	-	3 624,8
Instruments de capitaux propres	-	-	47,0	47,0	-	-	47,0	47,0
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	<b>1 208,4</b>	-	<b>1 208,4</b>	-	<b>1 527,9</b>	-	<b>1 527,9</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	1 208,3	-	1 208,3	-	1 527,9	-	1 527,9
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	0,2	-	0,2	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 188,7</b>	<b>1 592,5</b>	<b>237,8</b>	<b>5 019,0</b>	<b>3 625,9</b>	<b>1 948,4</b>	<b>232,9</b>	<b>5 807,2</b>

## 3.4.2 Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2021				31/12/2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>2,6</b>	-	-	<b>2,6</b>	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2,6	-	-	2,6	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	<b>262,7</b>	-	<b>262,7</b>	-	<b>325,5</b>	-	<b>325,5</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	223,6	-	223,6	-	267,8	-	267,8
Instruments de change	-	39,1	-	39,1	-	57,8	-	57,8
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	<b>289,5</b>	-	<b>289,5</b>	-	<b>379,9</b>	<b>-83,1</b>	<b>296,7</b>
<b>Dérivés de couverture</b>	-	<b>518,4</b>	-	<b>518,4</b>	-	<b>541,6</b>	-	<b>541,6</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	517,8	-	517,8	-	540,1	-	540,1
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	0,6	-	0,6	-	1,4	-	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>2,6</b>	<b>1 070,6</b>	<b>-</b>	<b>1 073,2</b>	<b>-</b>	<b>1 247,0</b>	<b>-83,1</b>	<b>1 163,8</b>

### 3.4.3 Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

#### Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30/06/2021
<b>Portefeuille de transaction (hors dérivés)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	<b>185,9</b>	<b>5,0</b>	<b>-0,4</b>	-	-	<b>0,3</b>	-	-	<b>190,8</b>
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	185,9	5,0	-0,4	-	-	0,3	-	-	190,8
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>47,0</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>47,0</b>
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	47,0	-	-	-	-	-	-	-	47,0
<b>Dérivés de couverture</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR À L'ACTIF</b>	<b>232,9</b>	<b>5,0</b>	<b>-0,4</b>	-	-	<b>0,3</b>	-	-	<b>237,8</b>

### Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2020	Emissions	Rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30/06/2021
<b>Portefeuille de transaction (hors dérivés)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

#### 3.4.4 Méthodes de valorisation des instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfiques liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

### Actions et autres instruments de capitaux propres

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert, etc.) ;

- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs, etc.) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

### Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

### Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

### Prêts et créances

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

## 3.5 Prêts, créances et titres au coût amorti

### Synthèse des actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Dont dépréciation	Valeur au bilan	Dont dépréciation
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 508,6	-0,5	9 985,9	-0,3
Prêts et créances sur la clientèle	52 029,1	-1 060,7	52 360,7	-1 254,2
Titres de dettes	15,8	-9,4	15,8	-9,4
<b>TOTAL</b>	<b>62 553,4</b>	<b>-1 070,6</b>	<b>62 362,4</b>	<b>-1 264,0</b>
<i>Dont titres reçus/donnés en pension livrée</i>	0,2	-	0,1	-

### 3.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	260,0	269,8
Prêts et comptes	10 135,4	9 620,7
Prêts subordonnés et participatifs	56,6	56,6
Titres reçus en pension livrée	0,1	-
Créances rattachées	57,1	39,2
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés avant dépréciation</b>	<b>10 509,2</b>	<b>9 986,3</b>
Dépréciations pour risque de crédit	-0,5	-0,3
Réévaluation des éléments couverts	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 508,6</b>	<b>9 985,9</b>

### 3.5.2. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	1 792,0	1 498,5
Autres concours à la clientèle	48 531,6	49 387,9
Opération de location-financement	2 628,2	2 651,1
Créances rattachées	137,9	77,4
Titres reçus en pension livrée	0,1	0,1
<b>Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation <sup>(1)</sup></b>	<b>53 089,8</b>	<b>53 615,0</b>
Dépréciations pour risque de crédit	-1 060,7	-1 254,2
Réévaluation des éléments couverts	-	-
<b>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>52 029,1</b>	<b>52 360,7</b>

(1) Au 30 juin 2021, le montant des créances classées en étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 1 604,8 millions contre 1 871,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

### 3.5.3. Titres

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics	-	-
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	25,2	25,2
Créances rattachées	-	-
<b>Titres de dettes avant dépréciation</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>
Dépréciation	-9,4	-9,4
Réévaluation des éléments couverts	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15,8</b>	<b>15,8</b>

Au 30 juin 2021, les titres au coût amorti se composent uniquement de certificats d'associations.

## 3.6 Dettes

### 3.6.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	78,6	113,9
Dettes au jour le jour	171,1	119,9
Dettes à terme <sup>(1)</sup>	22 160,8	22 117,8
Dettes rattachées	5,5	6,9
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Titres donnés en pension livrée	214,7	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 630,7</b>	<b>22 358,5</b>

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales et en particulier les opérations de refinancement à long terme mises en place par la BCE (Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO).

La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé en 2019 une troisième série d'opérations ciblées de refinancement à long terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO*) dans l'objectif de maintenir des conditions de crédit favorables dans la zone euro. Comme pour les deux précédents dispositifs, le niveau de rémunération de ces emprunts dépend de la performance des établissements bancaires emprunteurs en matière d'octroi de crédits à leur clientèle de ménages (hors prêts immobiliers) et d'entreprises (hors institutions financières) ; en fonction de ces performances, les établissements emprunteurs peuvent bénéficier d'un taux d'intérêt réduit ainsi que d'une bonification additionnelle temporaire applicable sur la période du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 (réduction de 50 points de base du taux moyen de la facilité de dépôt avec

un taux plancher fixé à -1 %). Ces opérations TLTRO III sont conduites trimestriellement entre septembre 2019 et décembre 2021, soit un total de 10 tirages possibles, la maturité de chaque opération est de trois ans, assortie d'une option de remboursement anticipée. Certaines modalités ont été modifiées en mars 2020, en particulier les objectifs de production de crédit, les conditions de taux et la limite de tirage, afin de renforcer davantage le soutien à l'octroi de prêts au moment où débutait la crise Covid-19. En janvier 2021, la BCE a décidé de proroger la bonification additionnelle temporaire sur la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 sous réserve des performances en matière d'octroi de crédits observées sur une nouvelle période de référence courant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2021.

Le groupe Crédit du Nord a souscrit aux emprunts TLTRO III au travers de tirages trimestriels échelonnés entre décembre 2019 et mars 2021. Au 30 juin 2021, le montant total des encours tirés s'élève à 11,317 milliards d'euros.

Dès lors que le Groupe a l'assurance raisonnable de pouvoir bénéficier des bonifications d'intérêts prévues, ces dernières sont prises en compte pour déterminer le montant des intérêts reconnus en résultat au titre des emprunts TLTRO : ce montant est alors calculé sur la base d'un taux pondéré en étalant les bonifications sur toute la durée de vie attendue des tirages concernés.

Le Groupe a atteint l'objectif de stabilité des encours de prêts éligibles entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2021 lui permettant de bénéficier du taux d'intérêt réduit ainsi que de la bonification additionnelle temporaire appliquée sur la période du 24 juin 2020 au 23 juin 2021. Au 31 décembre 2020, le Groupe avait déjà l'assurance raisonnable de

pouvoir bénéficier de ces bonifications et les avait donc prises en compte pour calculer le montant des intérêts enregistrés en 2020 sur la base d'un taux moyen pondéré de -0,67 % ; la confirmation de l'atteinte des objectifs requis au 31 mars 2021 n'a donc pas modifié le rythme de reconnaissance des intérêts sur les emprunts TLTRO au premier semestre 2021. Les tirages de septembre 2020 et de mars 2021 bénéficient quant à eux respectivement d'un intérêt de -0,62 % et de -0,54 %. S'agissant d'intérêts négatifs, leur montant est présenté parmi les Intérêts et produits assimilés.

Au 30 juin 2021, le Groupe ne considère pas encore avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs lui permettant, à ce stade, de comptabiliser les effets de la bonification additionnelle prévue au titre de la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022.

### 3.6.2 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial	15 577,5	14 589,6
À vue	12 783,9	11 843,3
À terme	2 793,6	2 746,4
Autres dépôts clientèle à vue	36 675,1	35 734,8
Autres dépôts clientèle à terme	5 518,3	5 246,9
Dettes rattachées	64,4	44,8
Réévaluation des éléments couverts	-	-
<b>TOTAL DÉPÔTS CLIENTÈLE</b>	<b>57 835,3</b>	<b>55 616,1</b>
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	248,5	239,9
<b>TOTAL</b>	<b>58 083,9</b>	<b>55 856,0</b>

### 3.6.3 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	0,1
Emprunts obligataires	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	257,4	901,6
Dettes rattachées	1,0	1,5
Réévaluation des éléments couverts	0,2	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>258,6</b>	<b>903,5</b>
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>101,0</i>	<i>746,4</i>

### 3.7 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021			2020			1 <sup>er</sup> semestre 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Instruments financiers au coût amorti</b>	<b>407,9</b>	<b>-97,3</b>	<b>310,6</b>	<b>857,3</b>	<b>-192,8</b>	<b>664,5</b>	<b>431,9</b>	<b>-90,0</b>	<b>341,9</b>
Banques Centrales	-	-	-	-	-	-	-	-0,1	-0,1
Obligations et autres titres de dettes détenus/émis	-	-0,1	-0,1	-	-2,6	-2,6	-	-2,5	-2,5
Prêts/emprunts sur les établissements de crédit	41,1	-42,5	-1,4	60,2	-58,3	1,9	21,8	-23,4	-1,6
Prêts/emprunts sur la clientèle	366,7	-52,7	314,0	797,1	-127,5	669,6	410,1	-61,8	348,3
Dettes subordonnées	-	-2,0	-2,0	-	-4,4	-4,4	-	-2,2	-2,2
Prêts/emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus/données en pension livrée	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>153,4</b>	<b>-74,1</b>	<b>79,3</b>	<b>278,3</b>	<b>-129,0</b>	<b>149,3</b>	<b>134,5</b>	<b>-61,4</b>	<b>73,1</b>
<b>Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>7,2</b>	<b>-</b>	<b>7,2</b>	<b>18,2</b>	<b>-</b>	<b>18,2</b>	<b>10,4</b>	<b>-</b>	<b>10,4</b>
<b>Opérations de location</b>	<b>23,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>23,0</b>	<b>48,6</b>	<b>-0,8</b>	<b>47,8</b>	<b>24,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>23,8</b>
Location immobilière	8,1	-0,4	7,7	17,4	-0,8	16,6	8,7	-0,3	8,4
Location mobilière	15,3	-	15,3	31,2	-	31,2	15,4	-	15,4
<b>Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRODUITS/CHARGES D'INTÉRÊT</b>	<b>592,5</b>	<b>-171,7</b>	<b>420,8</b>	<b>1 202,4</b>	<b>-322,8</b>	<b>879,6</b>	<b>600,9</b>	<b>-151,7</b>	<b>449,2</b>
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	<i>11,5</i>	<i>-</i>	<i>11,5</i>	<i>26,5</i>	<i>-</i>	<i>26,5</i>	<i>12,8</i>	<i>-</i>	<i>12,8</i>

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1).

Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

## 3.8 Dépréciations et provisions

### Crise COVID-19

Au 30 juin 2021, la méthodologie utilisée pour déterminer les dépréciations et provisions pour risque de crédit est similaire à celle utilisée pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Pour rappel, en 2020, en réponse à la crise Covid-19, les modèles et les paramètres utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues avaient été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques. Des ajustements sectoriels et ajustements utilisés dans les modèles simplifiés avaient été mis à jour et étaient venus compléter l'application de ces modèles. Un nouveau critère de passage en encours dégradés classés en Étape 2 avait également été mis en place.

Ces éléments sont décrits dans les Notes 1 et 3.8 du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Ces ajustements sont pris en compte dans l'estimation des pertes de crédit attendues (Étapes 1 et 2), à l'exception du critère additionnel de transfert en Étape 2 qui porte sur le classement des encours.

### Années 2023 à 2025

Les données présentées pour les années 2023 à 2025, dans le tableau ci-dessous, correspondent à la moyenne pondérée des taux de croissance des PIB des quatre scénarios.

Combinaison des 4 scénarios après ajustements	2021	2022	2023	2024	2025
Zone euro	(5,2)	(3,7)	1,4	1,7	1,8
France	(5,7)	(3,8)	1,5	1,8	1,9

### Ajustement du taux de marge des entreprises françaises

Ainsi, au 30 juin 2021, les ajustements apportés aux variables macro-économiques et aux probabilités de défaut ont eu pour effet d'augmenter de 57 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit (89 millions d'euros au 31 décembre 2020). La baisse de l'impact s'explique par le rapprochement progressif de la sortie de crise modélisée dans l'ajustement des PIB mentionné ci-dessus ainsi que par la suppression de l'add-on sur le taux de marge.

### Ajustements mis en place en complément de l'application des modèles

#### Ajustements sectoriels

Les différents modèles d'estimation des pertes de crédit attendues peuvent être complétés par des ajustements

### Mise à jour des modèles et paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues

#### Ajustement des PIB

##### Années 2021- 2022

Comme au 31 décembre 2020, pour chaque trimestre des années 2021 et 2022, le Groupe a retenu dans ses modèles la moyenne des variations du PIB des 8 derniers trimestres par rapport à une base 100 en 2019. Cet ajustement a été appliqué à chacun des quatre scénarios (*SG Favourable*, *SG Central*, *SG Extended* et *SG Stress*) pour les séries de PIB utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues (cf. paragraphe 5 de la Note 1).

Les données présentées pour les années 2021 et 2022, dans le tableau ci-dessous, correspondent à la moyenne pondérée des taux de croissance des PIB des quatre scénarios, ajustés selon la méthodologie décrite précédemment.

sectoriels majorant ou minorant le montant des pertes de crédit attendues. Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs dont l'activité est cyclique. Ces ajustements ont été revus et sévérés pour tenir compte de la diminution de l'effet des variables macro-économiques sur les probabilités de défaut et pour maintenir un taux de couverture prudent sur les secteurs impactés par la crise Covid-19. Les principaux secteurs concernés sont l'hôtellerie / restauration / loisirs, le pétrole et gaz, l'immobilier commercial, les croisiéristes et les compagnies aériennes.

Le montant total des ajustements sectoriels s'élève ainsi à 35,5 millions d'euros au 30 juin 2021 (20,3 millions d'euros au 31 décembre 2020).

### Critère additionnel de transfert en Étape 2

En complément des critères de passage en encours dégradés classés en Étape 2, appliqués au niveau individuel, une analyse supplémentaire a été menée au niveau de portefeuilles d'encours pour lesquels l'augmentation du risque de crédit a été jugée significative depuis leur octroi. Cette étude a conduit à réaliser des transferts complémentaires vers les encours dégradés classés en Étape 2 pour l'ensemble des encours de secteurs considérés par le Groupe comme étant particulièrement touchés par la crise et octroyés avant crise. Ces mouvements diminuent sur le premier semestre 2021 du fait de la baisse des encours concernés et de la sortie des secteurs automobiles et transport maritime de fret de la liste des secteurs concernés. Pour les encours concernés, en complément de ces transferts en Étape 2, l'estimation de la provision est réalisée en tenant compte des ajustements sectoriels (décrits précédemment).

Le montant de cet ajustement s'élève à 8,4 millions d'euros au 30 juin 2021 (11,6 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Par ailleurs, avec des trésoreries abondantes en raison des mesures gouvernementales de soutien à l'activité (PGE en particulier), une amélioration artificielle des classes de risque

a été constatée sur le marché des Professionnels, qui a eu pour conséquence des reprises de provisions et des transferts d'Étape 2 en Étape 1.

Pour faire face à ces conséquences, il a été développé une méthode de détection des clients fragilisés fondée sur plusieurs critères (évolution des flux confiés (rythme de sortie de crise), de la trésorerie (nette de PGE), secteur sensible, etc.).

À partir des données disponibles dans les systèmes d'information et des différents critères retenus, un score est attribué à chacune des contreparties du marché des professionnels afin d'identifier les contreparties fragilisées.

Pour les clients ainsi détectés, les encours ont fait l'objet d'un transfert en étape 2, et d'un calcul de provisionnement complémentaire issue de l'observation de la population de clients déjà classées en étape 2.

Le périmètre des clients fragiles diminue de l'ordre de 15 % sur le premier semestre 2021 du fait notamment du remboursement de PGE à l'issue de la première année de franchise (environ 16 % du périmètre des PGE octroyés en 2020), ainsi que des flux créditeurs plus favorables (2<sup>ème</sup> trimestre 2021 vs 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 avant crise).

### 3.8.1 Synthèse

Dans cette note, la mesure adoptée est l'encours provisionnable. Les encours provisionnables correspondent aux encours soumis au risque de crédit selon la norme IFRS 9 :

- enregistrés au bilan :
  - les titres (hors titres reçus en pensions) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres,
  - les dépôts auprès des banques centrales,

- les créances de location simple et de location-financement,
- les dépôts de garantie auprès des CCP ;
- enregistrés au hors-bilan (engagements de financement et engagements de garantie)

Sont exclus les actifs porteurs de risque de crédit faible ou nul dont principalement les titres reçus en pension et les dépôts de garantie versés en relation avec des positions perdantes sur des dérivés.

## Réconciliation des encours comptables et provisionnables

<i>(en millions d'euros)</i>		30/06/2021	31/12/2020
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.3	3 185,9	3 624,8
Titres au coût amorti	Note 3.5	15,8	15,8
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	10 508,6	9 985,9
Banques centrales <sup>(1)</sup>		18 780,1	16 823,3
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	52 029,1	52 360,7
Autres actifs <sup>(2)</sup>		113,0	129,5
<b>Valeur nette des encours comptables au bilan</b>		<b>84 632,5</b>	<b>82 940,0</b>
Dépréciations des encours au coût amorti	Note 3.8	1 070,8	1 264,2
<b>Valeur brute des encours comptables au bilan</b>		<b>85 703,3</b>	<b>84 204,2</b>
Éléments additionnels inclus dans le périmètre des encours provisionnables:		7 828,9	7 173,3
Engagements de financement et de garanties (hors-bilan)		7 828,9	7 173,3
<b>Valeur brute des encours comptables après retraitements</b>		<b>93 532,2</b>	<b>91 377,5</b>
<b>Valeur brute des encours provisionnables</b>		<b>93 532,2</b>	<b>91 377,5</b>

(1) Inclus dans la ligne Caisses et Banques centrales.

(2) Dont principalement 82,0 millions d'euros de dépôts de garantie versés (cf. Note 4.3).

## Encours provisionnables et dépréciations/provisions par catégorie comptable

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021		31/12/2020	
	Encours	Dépréciations/ provisions	Encours	Dépréciations / provisions
<b>Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 185,9</b>	<b>-</b>	<b>3 624,8</b>	<b>-</b>
Encours sains (étape 1)	3 185,9	-	3 624,8	-
Encours dégradés (étape 2)	-	-	-	-
Encours douteux (étape 3)	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>82 517,4</b>	<b>1 070,8</b>	<b>80 579,4</b>	<b>1 264,2</b>
Encours sains (étape 1)	72 872,6	100,2	70 081,9	101,9
Encours dégradés (étape 2)	8 024,1	172,7	8 609,9	186,7
Encours douteux (étape 3)	1 620,7	797,8	1 887,6	975,6
<b>Dont créances de location-financement et assimilés</b>	<b>2 568,4</b>	<b>63,0</b>	<b>2 581,3</b>	<b>73,0</b>
Encours sains (étape 1)	2 205,3	9,7	2 242,8	11,3
Encours dégradés (étape 2)	245,1	6,8	215,3	6,1
Encours douteux (étape 3)	118,0	46,5	123,2	55,6
<b>Engagements de financement</b>	<b>5 357,6</b>	<b>22,1</b>	<b>4 693,6</b>	<b>25,3</b>
Encours sains (étape 1)	5 095,9	11,5	4 256,1	10,7
Encours dégradés (étape 2)	234,8	7,5	401,1	9,0
Encours douteux (étape 3)	26,9	3,1	36,3	5,6
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 471,3</b>	<b>35,7</b>	<b>2 479,7</b>	<b>27,7</b>
Encours sains (étape 1)	1 963,5	1,9	2 097,9	1,9
Encours dégradés (étape 2)	406,8	3,3	279,3	3,3
Encours douteux (étape 3)	101,0	30,5	102,5	22,6
<b>Total Encours provisionnables</b>	<b>93 532,2</b>	<b>1 128,6</b>	<b>91 377,5</b>	<b>1 317,2</b>

## Encours provisionnables et dépréciations/provisions par portefeuille bâlois

(en millions d'euros)	30/06/2021							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	24 051,1	-	-	24 051,1	0,0	-	-	0,0
Établissements	8 797,7	-	-	8 797,7	0,6	0,0	-	0,6
Entreprises	16 273,4	2 455,6	707,8	19 436,9	84,6	107,6	344,6	536,9
Clientèle de détail	33 995,7	6 210,1	1 040,8	41 246,5	28,4	75,9	486,7	591,0
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>83 117,9</b>	<b>8 665,7</b>	<b>1 748,6</b>	<b>93 532,2</b>	<b>113,7</b>	<b>183,5</b>	<b>831,3</b>	<b>1 128,5</b>

(en millions d'euros)	31/12/2020							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	22 247,0	0,2	-	22 247,2	0,0	-	-	0,0
Établissements	8 459,3	0,0	-	8 459,3	0,5	0,0	-	0,5
Entreprises	16 734,1	2 417,9	757,8	19 909,8	86,4	116,5	395,0	597,9
Clientèle de détail	32 620,3	6 872,2	1 268,6	40 761,2	27,5	82,5	608,6	718,6
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>80 060,7</b>	<b>9 290,3</b>	<b>2 026,4</b>	<b>91 377,5</b>	<b>114,4</b>	<b>199,0</b>	<b>1 003,6</b>	<b>1 317,0</b>

## Encours provisionnables et dépréciations/provisions par zone géographique

(en millions d'euros)	30/06/2021							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	81 632,6	8 663,4	1 746,9	92 042,8	112,7	183,3	829,7	1 125,7
Europe de l'Ouest (hors France)	1 415,4	2,3	1,7	1 419,4	0,8	0,1	1,6	2,5
Europe de l'Est UE	0,5			0,5	0,0			0,0
Europe de l'Est hors UE	0,2			0,2	0,0			0,0
Amérique du Nord	33,3	0,0	0,0	33,3	0,2	0,0	0,0	0,2
Amérique Latine et Caraïbes	12,0	0,0	0,0	12,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Asie-Pacifique	14,5			14,5	0,0			0,0
Afrique et Moyen-Orient	9,3	0,0	0,0	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>83 117,9</b>	<b>8 665,7</b>	<b>1 748,6</b>	<b>93 532,1</b>	<b>113,7</b>	<b>183,4</b>	<b>831,3</b>	<b>1 128,4</b>

(en millions d'euros)	31/12/2020							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	78 484,3	9 284,0	2 023,9	89 792,2	113,3	198,9	1 001,2	1 313,4
Europe de l'Ouest (hors France)	1 468,5	6,3	2,5	1 477,3	0,8	0,1	2,4	3,3
Europe de l'Est UE	15,2			15,2				-
Europe de l'Est hors UE	1,3			1,3				-
Amérique du Nord	47,0			47,0	0,2			0,2
Amérique Latine et Caraïbes	12,7			12,7	0,1			0,1
Asie-Pacifique	20,4			20,4				-
Afrique et Moyen-Orient	11,3			11,3				-
<b>TOTAL</b>	<b>80 060,7</b>	<b>9 290,3</b>	<b>2 026,4</b>	<b>91 377,4</b>	<b>114,4</b>	<b>199,0</b>	<b>1 003,6</b>	<b>1 317,0</b>

## Encours provisionnables et dépréciations / provisions par note de la contrepartie

(en millions d'euros)	30/06/2021							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
1	10 295,9	1 374,4		<b>11 670,3</b>	2,1	2,7		4,8
2	25 716,5	731,8		<b>26 448,3</b>	4,6	5,4		10,1
3	10 863,8	718,4		<b>11 582,3</b>	4,7	7,8		12,4
4	5 411,5	2 082,8		<b>7 494,3</b>	12,4	11,3		23,7
5	5 223,7	1 120,9		<b>6 344,6</b>	36,6	23,0		59,6
6	1 530,3	1 600,7		<b>3 131,0</b>	25,1	79,2		104,3
7	235,5	521,1		<b>756,6</b>	7,1	40,4		47,5
Défaut (8, 9, 10)			1 748,6	<b>1 748,6</b>			831,3	831,3
Autre méthode <sup>(1)</sup>	23 840,6	515,6		<b>24 356,2</b>	21,0	13,7		34,7
<b>TOTAL</b>	<b>83 117,9</b>	<b>8 665,7</b>	<b>1 748,6</b>	<b>93 532,2</b>	<b>113,7</b>	<b>183,5</b>	<b>831,3</b>	<b>1 128,5</b>

(1) Encours non notés car suivi suivant une autre méthode.

(en millions d'euros)	31/12/2020							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
1	9 860,5	1 598,7		<b>11 459,1</b>	1,9	2,6		4,5
2	24 409,3	797,8		<b>25 207,1</b>	4,6	5,4		9,9
3	11 610,7	624,9		<b>12 235,6</b>	4,1	7,4		11,6
4	5 899,3	2 272,0		<b>8 171,3</b>	12,8	9,6		22,4
5	5 734,4	1 207,0		<b>6 941,4</b>	40,2	19,9		60,1
6	1 471,3	1 742,1		<b>3 213,5</b>	23,5	89,1		112,7
7	157,7	575,6		<b>733,3</b>	5,6	52,2		57,8
Défaut (8, 9, 10)			2 026,4	<b>2 026,4</b>			1 003,6	1 003,6
Autre méthode <sup>(1)</sup>	20 917,5	472,4		<b>21 389,8</b>	21,7	12,8		34,5
<b>TOTAL</b>	<b>80 060,7</b>	<b>9 290,3</b>	<b>2 026,4</b>	<b>91 377,5</b>	<b>114,4</b>	<b>199,0</b>	<b>1 003,6</b>	<b>1 317,0</b>

(1) Encours non notés car suivi suivant une autre méthode.

## 3.8.2 Dépréciations des actifs financiers

## Détail des dépréciations d'actifs financiers

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2021
<b>Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (étape1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 264,2</b>	<b>214,8</b>	<b>-247,1</b>	<b>-32,3</b>	<b>-152,7</b>	<b>-8,4</b>	<b>1 070,8</b>
Dépréciations sur encours sains (étape1)	101,9	52,9	-54,6	-1,7	-	-	100,2
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	186,7	53,9	-67,9	-14,0	-	-	172,7
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	975,6	107,9	-124,6	-16,7	-152,7	-8,4	797,8
<b>Dont créances de location financement et assimilées</b>	<b>73,0</b>	<b>27,2</b>	<b>-28,3</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>-8,4</b>	<b>63,0</b>
Dépréciations sur encours sains (étape1)	11,3	1,5	-3,1	-1,6	-	-	9,7
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	6,1	2,9	-2,2	0,7	-	-	6,8
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	55,6	22,7	-23,0	-0,3	-0,5	-8,4	46,5

## Variation des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours des actifs financiers

(en millions d'euros)	Dépréciations sur actifs financiers								Total
	Total	À la juste valeur par capitaux propres		Au coût amorti				Total	
		Étape 1	Dont Créances de location financement	Étape 2	Dont Créances de location financement	Étape 3	Dont Créances de location financement		
<b>Stock au 31/12/2020</b>	-	<b>101,9</b>	<b>11,3</b>	<b>186,7</b>	<b>6,1</b>	<b>975,6</b>	<b>55,6</b>	<b>1 264,2</b>	<b>1 264,2</b>
Production et acquisition <sup>(1)</sup>	-	23,9	0,7	14,0	-0,0	27,5	-0,1	65,4	65,4
Décomptabilisation <sup>(2)</sup>	-	-11,8	0,2	-12,8	0,1	-220,0	4,7	-244,6	-244,6
Transfert de l'étape 1 à l'étape 2 <sup>(3)</sup>	-	-8,3	-0,8	25,4	2,1	-	-	17,1	17,1
Transfert de l'étape 2 à l'étape 1 <sup>(3)</sup>	-	3,7	0,1	-17,8	-0,6	-	-	-14,1	-14,1
Transfert vers l'étape 3 <sup>(3)</sup>	-	-0,4	-0,0	-3,1	-0,2	18,7	2,3	15,2	15,2
Transfert depuis l'étape 3 <sup>(3)</sup>	-	0,0	-	1,1	0,1	-12,0	-0,5	-10,8	-10,8
Dotations et reprises sans changement d'étape <sup>(3)</sup>	-	-8,6	-1,7	-20,9	-0,9	2,8	-15,6	-26,7	-26,7
Change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	5,1	-	5,1	5,1
<b>Stock au 30/06/2021</b>	-	<b>100,2</b>	<b>9,7</b>	<b>172,7</b>	<b>6,8</b>	<b>797,8</b>	<b>46,5</b>	<b>1 070,8</b>	<b>1 070,8</b>

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en étape 2 et étape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en étape 1 puis reclassés en étape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'étape 3 correspondent à des encours classés initialement en étape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en étape 3, ou en étape 2 puis en étape 3.

## Détail des transferts entre étapes pour les actifs au coût amorti au 30 juin 2021

(en millions d'euros)	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Total des encours provisionnables transférés	Total de l'impact des transferts sur les dépréciations et provisions
	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations		
Transfert de l'étape 1 à l'étape 2	-1 818,0	-8,3	1 718,7	25,4	-	-	1 718,7	25,4
Transfert de l'étape 2 à l'étape 1	1 540,0	3,7	-1 635,1	-17,8	-	-	1 540,0	3,7
Transfert de l'étape 3 à l'étape 1	9,6	0,0	-	-	-10,6	-0,5	9,6	0,0
Transfert de l'étape 3 à l'étape 2	-	-	88,3	1,1	-92,5	-11,5	88,3	1,1
Transfert de l'étape 1 à l'étape 3	-50,1	-0,4	-	-	46,7	7,7	46,7	7,7
Transfert de l'étape 2 à l'étape 3	-	-	-78,9	-3,1	74,1	11,0	74,1	11,0
Change sur les contrats qui changent d'étape	-	-	-	-	-	-	-	-

## 3.8.3 Provisions pour risque de crédit

## Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2021
<b>Engagements de financement</b>	<b>25,3</b>	<b>12,0</b>	<b>-15,2</b>	<b>-3,2</b>	-	-	<b>22,1</b>
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	10,7	7,1	-6,3	0,8	-	-	11,5
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	9,0	2,5	-4,0	-1,5	-	-	7,5
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	5,6	2,4	-4,8	-2,4	-	-	3,1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>27,7</b>	<b>5,6</b>	<b>-6,0</b>	<b>-0,4</b>	-	<b>8,4</b>	<b>35,7</b>
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	1,9	0,9	-0,9	-	-	-	1,9
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	3,3	1,4	-1,4	-	-	-	3,3
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	22,6	3,3	-3,7	-0,4	-	8,4	30,5

## Variation des provisions en fonction des mouvements sur les engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	Provisions								Total
	Sur engagements de financement				Sur engagements de garantie				
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	
<b>Stock au 31/12/2020</b>	<b>10,7</b>	<b>9,0</b>	<b>5,6</b>	<b>25,3</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>	<b>22,6</b>	<b>27,7</b>	<b>53,0</b>
Production et acquisition <sup>(1)</sup>	3,6	0,2	0,1	3,9	0,5	0,0	0,0	0,5	4,5
Décomptabilisation <sup>(2)</sup>	-2,1	-0,3	-0,2	-2,5	-0,2	-0,1	-0,5	-0,7	-3,2
Transfert de l'étape 1 à l'étape 2 <sup>(3)</sup>	-0,7	0,9	-	0,2	-0,5	0,7	-	0,3	0,4
Transfert de l'étape 2 à l'étape 1 <sup>(3)</sup>	0,4	-1,9	-	-1,4	0,1	-0,4	-	-0,3	-1,7
Transfert vers l'étape 3 <sup>(3)</sup>	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,8	0,8	0,8
Transfert depuis l'étape 3 <sup>(3)</sup>	0,0	1,1	-4,0	-2,9	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-2,9
Dotations et reprises sans changement d'étape <sup>(3)</sup>	-0,1	-1,9	1,7	-0,3	-0,3	0,1	7,6	7,4	7,2
Change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-0,3	0,3	-0,2	-0,2	0,4	-0,4	-0,1	-0,1	-0,3
<b>Stock au 30/06/2021</b>	<b>11,5</b>	<b>7,5</b>	<b>3,1</b>	<b>22,1</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>	<b>30,5</b>	<b>35,7</b>	<b>57,8</b>

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en étape 2 et étape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en étape 1 puis reclassés en étape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'étape 3 correspondent à des encours classés initialement en étape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en étape 3, ou en étape 2 puis en étape 3.

Détail des transferts entre étapes pour les engagements hors-bilan au 30 juin 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement de financement						Total des encours provisionnables transférés	Total de l'impact des transferts sur les dépréciations et provisions
	Étape 1		Étape 2		Étape 3			
	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations		
Transfert de l'étape 1 à l'étape 2	-90,3	-0,7	55,6	0,9	-	-	55,6	0,9
Transfert de l'étape 2 à l'étape 1	175,9	0,4	-178,1	-1,9	-	-	175,9	0,4
Transfert de l'étape 3 à l'étape 1	0,5	0,0	-	-	-0,5	-	0,5	0,0
Transfert de l'étape 3 à l'étape 2	-	-	9,8	1,1	-10,1	-4,0	9,8	1,1
Transfert de l'étape 1 à l'étape 3	-1,2	-0,0	-	-	1,1	0,0	1,1	0,0
Transfert de l'étape 2 à l'étape 3	-	-	-1,0	-0,0	1,0	0,0	1,0	0,0
Change sur les contrats qui changent d'étape	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement de garantie						Total des encours provisionnables transférés	Total de l'impact des transferts sur les dépréciations et provisions
	Étape 1		Étape 2		Étape 3			
	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations		
Transfert de l'étape 1 à l'étape 2	-177,8	-0,5	180,6	0,7	-	-	180,6	0,7
Transfert de l'étape 2 à l'étape 1	49,8	0,1	-50,1	-0,4	-	-	49,8	0,1
Transfert de l'étape 3 à l'étape 1	0,0	0,0	-	-	-0,0	-	0,0	0,0
Transfert de l'étape 3 à l'étape 2	-	-	2,0	0,0	-2,1	-0,0	2,0	0,0
Transfert de l'étape 1 à l'étape 3	-3,6	-0,0	-	-	3,8	0,7	3,8	0,7
Transfert de l'étape 2 à l'étape 3	-	-	-1,5	-0,0	1,4	0,1	1,4	0,1
Change sur les contrats qui changent d'étape	-	-	-	-	-	-	-	-

### 3.8.4 Analyse qualitative des variations des dépréciations/provisions sur le risque de crédit

Les variations des dépréciations et provisions pour risque de crédit depuis le 31 décembre 2020 s'expliquent principalement par :

- le passage en pertes couvertes d'encours classés en étape 3 pour 153 millions d'euros inclus dans la ligne décomptabilisation, dont 130 millions d'euros suite à la cession d'un portefeuille de créances en défaut. Ceci est en lien avec la stratégie du Groupe de cession de ses portefeuilles d'expositions en défaut.

Le montant des pertes non couvertes s'élève à 28 millions d'euros ;

- sur l'étape 2, la revue de la liste des secteurs considérés par le Groupe comme étant particulièrement touchés par la crise (notamment les secteurs automobiles qui sont sortis de cette liste), qui a entraîné une reprise sur les dépréciations et provisions de 3,2 millions d'euros.

La mise à jour du périmètre des professionnels « fragiles » a entraîné un transfert de l'étape 2 vers l'étape 1 de 388 millions d'euros d'encours et une reprise de 4,9 millions d'euros de provisions.

### 3.8.5 Coût du risque

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
<b>Dotations nettes pour dépréciation</b>	<b>34,0</b>	<b>-142,9</b>	<b>-81,3</b>
sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
sur actifs financiers au coût amorti	34,0	-142,0	-81,3
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>3,6</b>	<b>-6,9</b>	<b>-2,8</b>
sur engagements de financement	3,1	-8,0	-3,2
sur engagements de garantie	0,4	1,0	0,4
<b>Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>-27,6</b>	<b>-21,6</b>	<b>-8,6</b>
<b>Récupérations sur créances irrécouvrables</b>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>2,0</b>
<b>Produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations</b>	<b>0,4</b>	<b>9,7</b>	<b>5,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13,1</b>	<b>-158,0</b>	<b>-85,0</b>
Dont coût du risque sur encours sains classés en étape 1	-1,3	-13,0	-36,8
Dont coût du risque sur encours dégradés classés en étape 2	17,9	-122,1	-34,1
Dont coût du risque sur encours douteux classés en étape 3	-3,5	-22,9	-14,0

## 3.9 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

### 3.9.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2021				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 508,6	10 508,6	-	7 030,4	3 478,2
Prêts et créances sur la clientèle	52 029,1	52 114,6	-	42,9	52 071,7
Titres de dettes	15,8	15,8	-	-	15,8
<b>TOTAL</b>	<b>62 553,5</b>	<b>62 639,0</b>	<b>-</b>	<b>7 073,3</b>	<b>55 565,7</b>

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 985,9	9 985,9	-	1,3	9 984,5
Prêts et créances sur la clientèle	52 360,7	52 695,8	-	-	52 695,8
Titres de dettes	15,8	21,6	-	-	21,6
<b>TOTAL</b>	<b>62 362,4</b>	<b>62 703,3</b>	<b>-</b>	<b>1,3</b>	<b>62 701,9</b>

### 3.9.2 Passifs financiers évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2021				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	22 630,7	22 623,9	2,0	22 617,2	4,7
Dettes envers la clientèle	58 083,9	58 095,5	-	58 058,2	37,3
Dettes représentées par un titre	258,6	260,2	-	260,2	-
Dettes subordonnées	450,2	560,3	-	560,3	-
<b>TOTAL</b>	<b>81 423,4</b>	<b>81 539,9</b>	<b>2,0</b>	<b>81 495,9</b>	<b>42,0</b>

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	22 358,5	22 352,6	1,5	22 344,9	6,2
Dettes envers la clientèle	55 856,0	55 875,9	-	55 838,5	37,3
Dettes représentées par un titre	903,5	906,6	-	906,6	-
Dettes subordonnées	450,2	560,3	-	560,3	-
<b>TOTAL</b>	<b>79 568,2</b>	<b>79 695,4</b>	<b>1,5</b>	<b>79 650,3</b>	<b>43,5</b>

## NOTE 4 Autres activités

## 4.1 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021			2020			1 <sup>er</sup> semestre 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	4,5	-0,1	4,4	9,0	-0,2	8,8	4,7	-	4,7
Opérations avec la clientèle	125,1	-	125,1	254,9	-	254,9	128,4	-	128,4
Opérations sur instruments financiers	23,6	-2,0	21,6	36,9	-4,2	32,7	17,2	-2,6	14,6
Opérations sur titres	2,3	-2,0	0,3	4,2	-4,0	0,2	2,2	-2,4	-0,2
Opérations sur marchés primaires	20,7	-	20,7	31,2	-	31,2	14,2	-	14,2
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0,6	-	0,6	1,4	-0,2	1,2	0,7	-0,2	0,5
Engagements de financement et de garantie	14,2	-6,0	8,2	27,0	-11,6	15,4	13,4	-5,8	7,6
Prestations de services	281,5	-40,5	241,0	576,0	-104,3	471,7	276,1	-49,8	226,3
Commissions de gestion d'actifs	34,5	-	34,5	92,6	-	92,6	47,3	-	47,3
Commissions sur moyens de paiement	113,3	-	113,3	235,2	-	235,2	115,0	-	115,0
Commissions sur produits d'assurance	103,3	-	103,3	190,2	-	190,2	84,4	-	84,4
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	3,4	-	3,4	6,7	-	6,7	3,3	-	3,3
Autres prestations de services	27,0	-40,5	-13,5	51,4	-104,3	-52,9	26,1	-49,8	-23,7
<b>TOTAL</b>	<b>449,0</b>	<b>-48,6</b>	<b>400,4</b>	<b>903,8</b>	<b>-120,3</b>	<b>783,5</b>	<b>439,7</b>	<b>-58,3</b>	<b>381,4</b>

## 4.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021			2020			1 <sup>er</sup> semestre 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité de location immobilière <sup>(1)</sup>	1,6	-0,7	0,9	2,0	-1,5	0,5	1,1	-0,6	0,5
Activité de location mobilière	0,3	-	0,3	0,5	-0,1	0,4	0,2	-	0,2
Autres activités	8,5	-10,4	-1,9	15,5	-22,9	-7,4	7,7	-8,8	-1,1
<b>TOTAL</b>	<b>10,4</b>	<b>-11,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>17,9</b>	<b>-24,4</b>	<b>-6,5</b>	<b>9,0</b>	<b>-9,3</b>	<b>-0,3</b>

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 0,3 millions d'euros au 30 juin 2021, contre 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 4.3 Autres actifs et autres passifs

### 4.3.1 Autres actifs

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	31/12/2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Dépôts de garantie versés <sup>(1)</sup>	82,0	91,3	57,8
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	0,4	1,1	5,4
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6,4	6,8	36,1
Autres débiteurs divers <sup>(2)</sup>	216,8	225,1	197,9
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>305,6</b>	<b>324,3</b>	<b>297,1</b>
Dépréciation	-0,2	-0,2	-0,2
<b>TOTAL NET</b>	<b>305,4</b>	<b>324,1</b>	<b>296,8</b>

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et produits à recevoir de commissions et des autres activités.

### 4.3.2 Autres passifs

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	31/12/2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Dépôts de garantie reçus <sup>(1)</sup>	122,7	231,9	275,4
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	27,8	24,3	23,2
Charges à payer sur engagements sociaux	76,3	89,5	130,2
Produits constatés d'avance	71,5	65,6	75,8
Autres créditeurs divers <sup>(2)</sup>	487,2	512,3	548,6
Dettes locatives	162,6	159,3	139,7
<b>TOTAL</b>	<b>948,1</b>	<b>1 082,8</b>	<b>1 193,0</b>

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et les charges à payer de commissions et d'autres activités.

## NOTE 5 Charges et avantages du personnel

### 5.1 Charges et avantages du personnel

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Rémunérations du personnel	-203,5	-399,7	-202,9
Charges sociales et fiscales	-79,4	-156,5	-76,2
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-33,0	-63,8	-32,0
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-1,6	-3,0	-1,4
Participation, intéressement, abondement et décôte	-24,3	-57,9	-21,3
Refacturation de frais de personnel	1,7	5,4	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>-340,1</b>	<b>-675,5</b>	<b>-331,1</b>
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en action</i>	<i>-1,9</i>	<i>-3,5</i>	<i>-1,9</i>

### 5.2 Détail des provisions sur avantages du personnel

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Écarts actuariels	Autres	Stock au 30/06/2021
Avantages postérieurs à l'emploi	98,9	2,8	-0,2	2,6	-0,1	-0,9	-	100,5
Avantages à long terme	47,9	1,9	-0,9	1,0	-0,2	-	0,1	48,7
Indemnités de fin de contrat de travail	6,6	0,7	-1,5	-0,8	-	-	-	5,9
<b>TOTAL</b>	<b>153,5</b>	<b>5,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,9</b>	0,1	<b>155,1</b>

### 5.3 Détail de l'attribution d'actions de performance

#### Plan 2021 d'attribution gratuite d'actions Société Générale

Le tableau ci-après présente le plan 2021 d'attribution d'actions gratuites. Ce plan ne concerne pas les actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (dite population régulée).

Autorisations des actionnaires	19/05/2020
Décision du Conseil d'Administration	11/03/2021
Nombre total d'actions attribuées	356 933
Nombre d'actions restantes au 30/06/2021	356 933
Période d'acquisition des droits	11/03/2021 – 28/03/2024
Conditions de performance <sup>(1)</sup>	Oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	87,63 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

## NOTE 6 Impôts sur les bénéfices

## 6.1 Détail de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Charge fiscale courante	-49,4	-233,7	-121,0
Charge fiscale différée	-13,1	69,6	17,2
<b>TOTAL</b>	<b>-62,4</b>	<b>-164,1</b>	<b>-103,9</b>

## Réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Résultat avant impôts et hors résultat des sociétés mises en équivalence*	199,4	385,0	229,7
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	28,41 %	32,02 %	32,02 %
Différences permanentes	2,88 %	10,60 %	13,21 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-	-	-
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-	-	-
Effet de pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-	-	-
<b>Taux effectif groupe</b>	<b>31,29 %</b>	<b>42,62 %</b>	<b>45,23 %</b>

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du Code Général des Impôts) :

- pour les exercices ouverts du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'IS de 27,5 % auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3 % ;
- pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un taux normal d'IS de 25 % auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3 %.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 28,41 % en 2021 et à 25,83 % en 2022 et au delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0 % sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12 % : à 3,41 % en 2021 et à 3,10 % en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme générées à l'occasion de la cession de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges s'élevant à 12 % de leur montant brut.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

## 6.2 Détail des actifs et passifs d'impôt

### Actifs d'impôt

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Créances d'impôts exigibles	4,3	31,9
Actifs d'impôts différés	2,1	2,1
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	-	-
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2,1	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>6,4</b>	<b>34,0</b>

### Passifs d'impôt

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes d'impôts exigibles	51,2	225,4
Provisions pour risques fiscaux <sup>(1)</sup>	-	0,7
Passifs d'impôts différés	51,7	39,8
<b>TOTAL*</b>	<b>102,9</b>	<b>265,9</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

## NOTE 7 Autres informations

### 7.1 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	2020	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Loyers	-6,4	-16,1	-12,3
Impôt et taxes et autres contributions	-39,0	-50,7	-39,6
Informatique, télécom et autres (hors loyers)	-183,4	-360,3	-185,0
Honoraires et recours externes (hors informatiques et telecom)	-24,6	-54,0	-23,1
<b>TOTAL</b>	<b>-253,4</b>	<b>-481,1</b>	<b>-260,0</b>

#### Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n°806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous

la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). À ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

### 7.2 Provisions

#### Principes comptables

Au passif du bilan, le poste « Provisions » regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges, les provisions sur avantages du personnel et les provisions fiscales au titre des impôts sur les bénéfices.

#### Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations <sup>(1)</sup>	Stock au 30/06/2021
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors-bilan	53,0	17,6	-21,2	-3,6	-	8,4	57,9
Provisions sur avantages du personnel	153,5	5,4	-2,6	2,8	-0,3	-0,9	155,1
Provisions fiscales	0,7	-	-	-	-0,7	-	-
Provisions pour litiges	3,1	-	-0,3	-0,3	-	-	2,8
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement	36,5	-	-0,3	-0,3	-	5,3	41,5
Autres provisions	34,0	0,7	-0,7	0,1	-1,1	-5,3	27,7
<b>TOTAL</b>	<b>280,8</b>	<b>23,8</b>	<b>-25,1</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,0</b>	<b>7,5</b>	<b>285,0</b>

(1) Les autres variations correspondent :  
- à un reclassement entre dépréciations de crédit-bail et provisions pour risque de crédit sur engagement hors-bilan pour 8,4 millions d'euros ;  
- reclassement provisions PEL/CE pour 5,3 millions d'euros.

## 5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit du Nord, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le

cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans

le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 24 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Luc VALVERDE

DELOITTE & ASSOCIES  
Marjorie BLANC LOURME

# RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

# 5

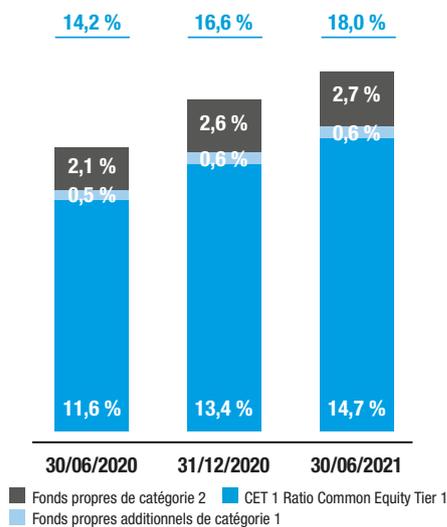
<b>Chiffres clés</b>	<b>85</b>	<b>5.4 Risque de crédit</b>	<b>103</b>
<b>5.1 Facteurs de risques</b>	<b>86</b>	5.4.1 Dépréciations - actualisation des pages 255 à 257 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	103
5.1.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire - actualisation des pages 228 à 232 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	86	5.4.2 Nouvelle définition du défaut - actualisation de la page 254 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	103
5.1.2 Risques de crédit et de contrepartie - actualisation des pages 232 et 233 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	92	5.4.3 Dispositif de notation - actualisation des pages 259 et 260 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	104
5.1.3 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles - actualisation des pages 233 à 235 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	93	5.4.4 Exposition aux risques de crédit - actualisation des pages 262 à 264 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	105
5.1.4 Risques de taux, de liquidité et de financement - actualisation de page 236 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	96	5.4.5 Couverture des encours douteux - actualisation de la page 270 à du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	108
5.1.5 Risques liés aux activités d'assurance - actualisation de la page 237 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	97	<b>5.5 Risques de marché</b>	<b>109</b>
5.1.6 Risques de marché - actualisation de la page 237 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	97	5.5.1 Valeur en Risque Trading (VaR) : ventilation par facteur de risque - actualisation de la page 276 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	109
<b>5.2 Dispositif de gestion des risques</b>	<b>98</b>	5.5.2 Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché - actualisation de la page 278 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier 2020	109
5.2.1 Réforme des taux d'intérêt de référence - actualisation des pages 238 à 242 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	98	<b>5.6 Risques opérationnels</b>	<b>110</b>
<b>5.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres</b>	<b>100</b>	5.6.1 Exigences en Fonds Propres et encours pondérés au titre des risques opérationnels - actualisation de la page 284 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	110
5.3.1 Fonds Propres - actualisation des pages 243 et 244 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	100	<b>5.7 Risque de liquidité</b>	<b>111</b>
5.3.2 Exigences en fonds propres - actualisation des pages 247 et 248 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	101	5.7.1 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs - actualisation de la page 291 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	111
5.3.3 Capital - actualisation de la page 249 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	102		
5.3.4 Ratio de levier - actualisation de la page 249 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020	102		

*Ce chapitre inclut les informations sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.*

## Chiffres clés

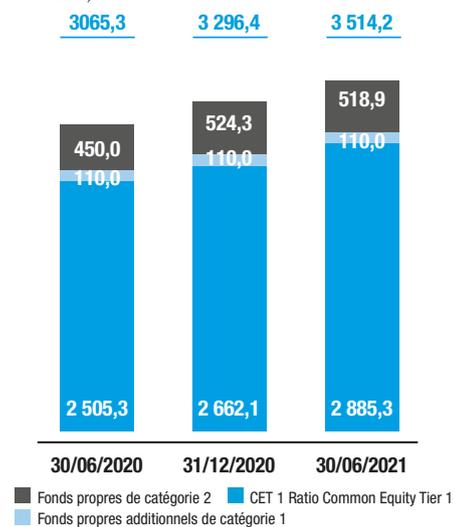
### Ratio global de solvabilité

(en %)

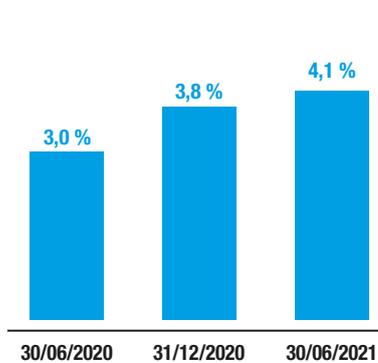


### Composition du capital réglementaire

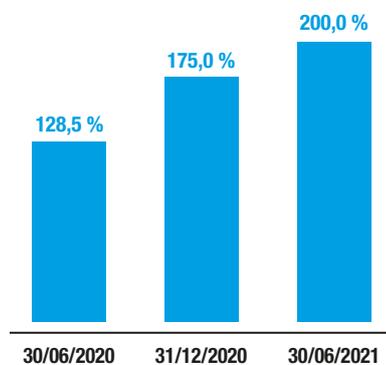
(en millions d'euros)



### Ratio de levier

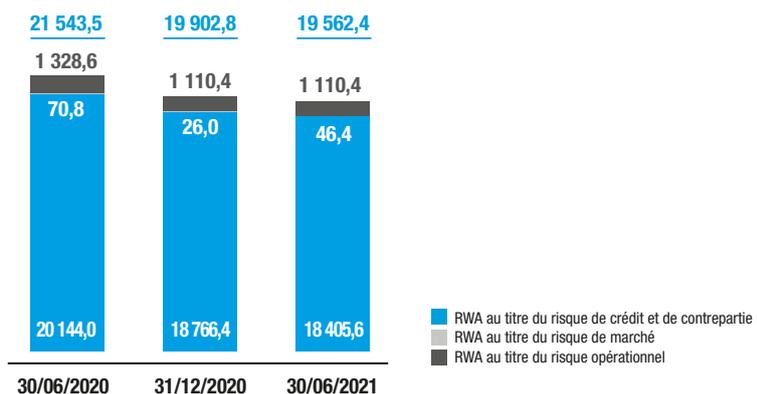


### Ratio LCR



### Encours pondérés par les risques

(Risk Weighted Assets - RWA, Fin de période, en millions d'euros)



## 5.1 Facteurs de risques

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement dit « Prospectus 3 » 2017/1129 du 14 juin 2017 applicable depuis le 21 juillet 2019 aux facteurs de risques :

- les risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire ;
- les risques de crédit et de contrepartie ;

- les risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles ;
- les risques de taux, de liquidité et de financement ;
- les risques liés aux activités d'assurance ;
- les risques de marché.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques informent sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

### 5.1.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire - actualisation des pages 228 à 232 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

#### **La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe**

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020.

La propagation du virus et les mesures sanitaires prises pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques, etc.) ont et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers. La persistance de la pandémie de Covid-19 et l'émergence de nouveaux variants du virus (tels que le variant Delta) ont conduit à de nouvelles mesures de restriction sur la mobilité (mise en place de nouveaux confinements et couvre-feux locaux ou nationaux), avec notamment la mise en place au printemps 2021 d'un troisième confinement en France. Malgré la bonne tenue de l'industrie et du commerce mondial, l'incertitude reste élevée, et la pandémie continue de frapper les secteurs de services les plus exposés. Un virus toujours actif pourrait conduire à la prolongation ou à la répétition de mesures restrictives, qui pourraient durer plusieurs mois, et ainsi affecter négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe. Le

déploiement des programmes de vaccination est un facteur d'espoir mais des risques demeurent liés à l'efficacité globale de ces programmes. Des difficultés logistiques, un retard dans la fabrication des vaccins ou des doutes quant à leur efficacité (notamment sur les nouveaux variants du virus) pourraient prolonger les incertitudes et peser sur l'activité économique et sur les marchés financiers. L'impact de la crise liée à la pandémie du Covid-19 aura des conséquences durables qui restent encore difficiles à complètement évaluer, en lien notamment avec la perte de capital humain (perte de compétences liées à de longues périodes d'inactivité, moindre qualité de formation, etc.) et la hausse de la dette publique et des entreprises.

Les différentes mesures de restriction ont par ailleurs conduit à une baisse de l'activité commerciale et des résultats du Groupe, du fait d'une ouverture réduite de son réseau d'agences et d'une moindre demande de ses clients, en dépit d'une adaptation rapide. De nouvelles phases de confinement ou de couvre-feux pourraient impacter encore davantage ses résultats financiers.

Le gouvernement français et la Banque Centrale Européenne ont pris ou annoncé des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie et ses acteurs (systèmes de garantie de prêts, reports d'échéances fiscales, recours facilité au chômage partiel, versement d'indemnités...) ou pour améliorer la liquidité sur les marchés financiers (achats d'actifs, etc.). L'Union Européenne a approuvé un mécanisme de relance de

750 milliards d'euros pour favoriser un redressement davantage tiré par la demande, partiellement financé par des emprunts communs. La Commission Européenne a d'ailleurs procédé à sa première émission de dette en juin 2021 pour démarrer le financement du plan de relance. Les plans de relance nationaux soumis à la Commission en avril 2021 commencent à être validés et les premiers décaissements pourraient avoir lieu à partir de juillet. En France, après les 471 milliards d'euros de mesures d'urgence injectés en 2020, le gouvernement a mis en place un plan « France Relance » de 100 milliards d'euros, adossé au budget de l'État pour 2021 et 2022 et partiellement financé par les fonds européens. Le plan se veut de nature structurelle et s'articule autour de trois piliers : « écologie et transition énergétique », « compétitivité des entreprises » et « cohésion des territoires ». Si les premières mesures de soutien ont bien répondu aux effets immédiats de la crise, les dispositifs mis en place pourraient néanmoins être insuffisants pour accompagner la reprise. Parallèlement au bon déroulement de ces plans, la capacité de la BCE à mener son « quantitative easing » restera clé pour assurer la stabilité financière de la zone euro.

Dans le cadre du programme de prêts garantis par l'État français portant sur une enveloppe de 300 milliards d'euros, le Groupe a adapté ses procédures d'octroi pour traiter le flux massif de demandes. Le Groupe a pris des dispositions exceptionnelles pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de la pandémie de la Covid-19 sur leurs activités et leurs revenus. Ces mesures obligent le Groupe à réaffecter des ressources et à adapter ses processus d'octroi et de gestion. Dans l'hypothèse où ces mesures d'accompagnement des entreprises et des particuliers seraient renforcées (élargissement des moratoires, nouveaux financements, renforcement des fonds propres, etc.), l'activité du Groupe et ses résultats pourraient continuer à être affectés.

Les mesures de restriction prises réduisent significativement l'activité économique et entraînent une récession économique en Europe et en France. Le risque de nouvelles mesures restrictives (en cas notamment de nouvelles vagues épidémiques) de même qu'un rattrapage trop lent de la demande pourraient accroître les difficultés économiques liées à la crise sanitaire. Ceci, combiné à un haut niveau d'endettement de l'État et des entreprises, pourrait constituer un frein à la reprise et avoir des répercussions négatives importantes sur la qualité des contreparties du Groupe et le niveau des prêts non performants, octroyés aux entreprises et aux particuliers.

Au sein du portefeuille Entreprises, au 30 juin 2021, les secteurs les plus impactés sont notamment la construction (10 % de l'exposition du portefeuille Entreprises), le secteur automobile (7 % de l'exposition), les secteurs de l'hôtellerie, restauration et loisirs (6 % de l'exposition).

Ce contexte a entraîné sur l'année 2020 une augmentation significative du coût du risque du Groupe. Cette hausse tient compte de la modification de nos perspectives futures en accord avec les principes IFRS 9 et d'analyses expertes se traduisant par des *overlays* complémentaires. Au premier semestre 2021, le coût net du risque a été faible en l'absence de défaut, tout en conservant une politique de provisionnement en étapes 1 et 2 prudente au cas où des défauts viendraient à se matérialiser. Le coût du risque du Groupe pourrait notamment être impacté par sa participation aux programmes de prêts garantis par le gouvernement français (au titre de l'exposition résiduelle non garantie) Le groupe anticipe un coût net du risque 2021 compris entre 5 et 10 points de base.

Les développements depuis la fin du premier trimestre 2021 permettent d'espérer une sortie de la crise sanitaire. Cependant la reprise prendra forme à des rythmes différents, en fonction de la capacité de déploiement des campagnes de vaccination, de l'apparition de variants du virus, de la vitesse de levée des mesures de distanciation sociale et du soutien des autorités publiques. La confirmation et la prolongation en 2021 des politiques économiques mises en place en Europe en 2020 ont rassuré quant aux conséquences d'un retrait prématuré des mesures de soutien sur les bilans des entreprises et des ménages et sur les marchés financiers.

Le premier semestre de l'année 2021 est également marqué par l'émergence de craintes inflationnistes largement liées à la hausse des coûts des intrants (matières premières, transports, composants électroniques...). Cela a conduit à une pentification des courbes de taux. Les différentes déclarations des banques centrales affirmant une plus grande tolérance à l'égard de l'inflation ou soulignant son caractère transitoire cherchent à modérer les pressions haussières sur les taux longs.

Les mesures prises pendant la pandémie de Covid-19 ont permis de préserver la liquidité des marchés financiers, au risque de rendre vulnérables ces marchés (du fait par exemple de la possible formation de bulles financières). La vigueur de la reprise est soumise à ces incertitudes et une détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs durement touchés ne peut être exclue ce qui pourrait peser sur l'appétit pour le risque.

Les mesures de restriction ont amené le Groupe à recourir massivement au travail à distance. Ce fonctionnement en réponse immédiate à la situation de crise accroît le risque d'incidents opérationnels et le risque de cyber-attaque. L'ensemble du personnel reste par ailleurs sujet au risque sanitaire au niveau individuel. Et un contexte prolongé de travail à distance accroît les risques psycho-sociaux, avec des impacts potentiels en termes d'organisation et de continuité de l'activité en cas d'absence prolongée.

L'environnement inédit généré par la crise liée à la Covid-19 pourrait altérer les résultats des modèles utilisés au sein du Groupe (notamment en matière de valorisation des actifs et d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit), du fait notamment d'un calibrage effectué sur des périodes non comparables à la crise actuelle ou d'hypothèses qui ne seraient plus valables, conduisant les modèles au-delà de leur zone de validité. La baisse de performance temporaire et le recalibrage de ces modèles pourraient avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de la Covid-19 rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie européenne. Les conséquences sur le Groupe dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par le gouvernement français et la Banque Centrale Européenne et de l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

### **Le contexte économique et financier, ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère, pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats**

Le Groupe exerce ses activités uniquement en France métropolitaine et à Monaco, il est sensible à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en France et en Europe, ainsi qu'à un degré moindre aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, son coût du risque et ses résultats.

La situation liée à la crise de la Covid-19 constitue un facteur aggravant de ces risques et constitue la principale source d'incertitude. Elle est détaillée dans le paragraphe « La pandémie de coronavirus et ses conséquences économiques » du chapitre 5.1.1.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de

plusieurs pays de la zone euro, le Brexit, la persistance des tensions commerciales et politiques (notamment entre les États-Unis et la Chine) ou les craintes d'un atterrissage brutal de la croissance en Chine. Les risques géopolitiques restent par ailleurs toujours élevés et l'accumulation des différents risques est une source supplémentaire d'instabilité qui pourrait également peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en augmentant la volatilité des marchés financiers. Dans le cadre du Brexit, le sujet de non-équivalence des chambres de compensation (*central counterparties* - CCPs) reste un point de vigilance, avec de possibles impacts sur la stabilité financière notamment en Europe et sur l'activité du Groupe.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élève à 416,6 millions d'euros au premier semestre 2021). La croissance de l'encours de crédits aux sociétés non financières, déjà assez soutenue avant la pandémie, a fortement accéléré en 2020, avec la mise en place des programmes officiels d'appui au crédit (comme le PGE en France). En 2021, cette progression s'est tassée avec le remboursement d'une partie des lignes de crédit tirées en 2020. En cas de reprise trop lente de l'activité économique, le risque est une possible hausse des prêts non performants et d'une dynamique faible de l'investissement, avec des bilans d'entreprises fragilisés. L'environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Ces conditions de marché très favorables pourraient évoluer rapidement en cas de sortie graduelle des politiques très expansionnistes des banques centrales.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France et qui a été amplifié par la mise en place des PGE pourrait conduire dans le futur à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de supervision afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Enfin, la permanence de risques géopolitiques et politiques est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas d'aggravation des tensions, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

Les résultats du Groupe sont particulièrement exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

En France, la bonne performance en termes de croissance durant la période 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un

retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non-performants.

**Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère**

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités, notamment les réglementations françaises, et européennes. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect éventuel de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers notamment d'une gestion active des créances non performantes (*Non-Performing Loans* ou NPLs) se traduisent par une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Plus généralement, des mesures additionnelles pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi (cf. Les orientations *Loan origination* publiées par l'Autorité Bancaire Européenne) et de suivi des prêts pourraient également impacter le Groupe ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la publication le 24 septembre 2020 de la proposition de règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier ;
- la mise en place du dispositif réglementaire européen relatif à la finance durable avec l'accroissement des obligations de *reportings* non financiers, le renforcement de l'inclusion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la gestion des risques et la potentielle prise en compte de ces risques dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process* - SREP).

De nouvelles obligations légales et réglementaires pourraient par ailleurs s'imposer au Groupe dans le futur, telles que :

- la poursuite en France de mesures consuméristes pesant sur les banques de détail (limitation des frais bancaires sur les particuliers avec des demandes d'élargissement aux TPE, PME, mesures de protection des clientèles vulnérables) ;
- l'obligation potentielle d'ouvrir davantage l'accès à des données bancaires (livrets d'épargne, investissements) à des prestataires tiers et/ou de mettre en commun des données relatives aux clients ;
- de nouvelles obligations issues du cadre des propositions de mesures publiées par la Commission européenne le 20 juillet 2021 visant à renforcer le cadre de surveillance européen en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que l'instauration d'une nouvelle agence européenne dédiée à la lutte contre le blanchiment ;
- de nouvelles mesures issues des adaptations au droit des entreprises en difficulté relatives à la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 dont celles visant à faciliter le recours aux procédures de sauvegarde accélérée et de sauvegarde financière accélérée.

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque traitant notamment des opérations avec des US *persons*, libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ces accords avec les autorités américaines et françaises, le Groupe s'est engagé à mettre en place, via un programme et une organisation dédiée, des actions correctrices visant à remédier aux défaillances constatées et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

### Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macro-économique et au développement de ses activités. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et financiers du Groupe et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

### Le Groupe pourrait faire l'objet d'une procédure de résolution, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et la valeur de ses instruments financiers

La DRRB et le règlement (UE) n°. 806/2014 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 juillet 2014 (le « Règlement MRU », Mécanisme de Résolution Unique) définissent un cadre à l'échelle de l'Union Européenne pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La DRRB fournit aux autorités un ensemble d'outils permettant d'intervenir suffisamment tôt et rapidement dans un établissement considéré défaillant, de manière à assurer la continuité des fonctions financières et économiques essentielles de l'établissement tout en minimisant l'impact de sa défaillance sur l'économie et le système financier (y compris l'exposition des contribuables aux pertes). En vertu du Règlement MRU, un pouvoir centralisé de résolution est établi et confié au CRU et aux autorités nationales de résolution.

Les pouvoirs conférés à l'autorité de résolution dans la DRRB et le Règlement MRU comprennent des pouvoirs de dépréciation/conversion pour garantir que les instruments de capital et les passifs éligibles absorbent les pertes du Groupe et le recapitalisent conformément à un ordre de priorité établi (l'« Outil de renflouement interne »). Sous réserve de certaines exceptions, les pertes sont d'abord supportées par les actionnaires, puis par les détenteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*), et de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*), puis par les détenteurs de dette senior non préférée et enfin par les détenteurs de dette senior préférée, le tout conformément à l'ordre de leurs créances dans une procédure d'insolvabilité normale. Les conditions de résolution prévues par le Code monétaire et financier mettant en œuvre la DRRB sont réputées remplies lorsque : (i) l'autorité de résolution ou l'autorité de surveillance compétente détermine que l'établissement est défaillant ou susceptible de l'être, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une mesure autre qu'une mesure de résolution puisse empêcher la défaillance dans un délai raisonnable, et (iii) une mesure de résolution est nécessaire

à la réalisation des objectifs de résolution (notamment, assurer la continuité des fonctions critiques, éviter un effet négatif significatif sur le système financier, protéger les fonds publics en réduisant au minimum le recours à un soutien financier public extraordinaire, et protéger les fonds et les actifs des clients) et la liquidation de l'établissement dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité normale ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs de résolution dans la même mesure.

L'autorité de résolution pourrait également, indépendamment d'une mesure de résolution ou en combinaison avec une mesure de résolution, procéder à une dépréciation ou à une conversion totale ou partielle des instruments de fonds propres du Groupe (y compris les instruments de dette subordonnés) en fonds propres lorsqu'elle détermine que le Groupe ne sera plus viable à moins d'exercer ce pouvoir de dépréciation ou de conversion ou lorsque le Groupe a besoin d'un soutien financier public extraordinaire (sauf lorsque le soutien financier public extraordinaire est fourni sous la forme définie à l'article L. 613-48 III, 3° du Code monétaire et financier).

L'Outil de renflouement interne pourrait entraîner une dépréciation ou une conversion totale ou partielle des instruments de fonds propres en actions ordinaires ou autres instruments de propriété du capital.

Outre l'Outil de renflouement interne, la DRRB confère à l'autorité de résolution des pouvoirs plus larges pour mettre en œuvre d'autres mesures de résolution à l'égard des établissements qui remplissent les conditions de résolution, ce qui peut inclure (sans limitation) la vente des activités de l'établissement, la création d'un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur de titres de créance, la modification des modalités des titres de créance (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou l'imposition d'une suspension temporaire des paiements), le renvoi de la Direction, la nomination d'un administrateur provisoire et l'interruption de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers.

Avant de prendre une mesure de résolution, y compris la mise en œuvre de l'Outil de renflouement interne, ou d'exercer le pouvoir de déprécier ou de convertir les instruments de capital pertinents, l'autorité de résolution doit s'assurer qu'une évaluation juste, prudente et réaliste des actifs et des passifs de l'institution est effectuée par une personne indépendante de toute autorité publique.

L'application de toute mesure en vertu des dispositions françaises d'application de la DRRB ou toute suggestion d'une telle application à l'égard du Groupe pourrait avoir un impact négatif important sur la capacité du Groupe à satisfaire ses obligations en vertu de tout instrument financier et, en conséquence, les détenteurs de titres pourraient perdre la totalité de leur investissement.

En outre, si la situation financière du Groupe se détériore, l'existence de l'Outil de renflouement interne, l'exercice de pouvoirs de dépréciation/conversion ou tout autre outil de résolution par l'autorité de résolution indépendamment d'une mesure de résolution ou en combinaison avec une mesure de résolution lorsqu'elle détermine que le Groupe ne sera plus viable pourrait entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers plus rapide qu'en l'absence de tels pouvoirs.

### **Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe**

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. En France, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (notamment des néobanques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe. Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les fintechs, de nouveaux services automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies (telle que la blockchain) se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestations de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. La concurrence avec ces nouveaux acteurs pourrait être exacerbée par le développement de substituts à la monnaie banque centrale (crypto-devises, monnaie digitale banque centrale, etc.).

Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (telle que la néobanque pour les professionnels Prisméa). Dans ce contexte, des investissements complémentaires pourraient être nécessaires pour que le Groupe soit en

mesure de proposer de nouveaux services innovants et d'être compétitif face à ces nouveaux acteurs. Cette intensification de la concurrence pourrait toutefois avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

### **Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en particulier liés au changement climatique sont susceptibles d'impacter les activités, les résultats et la situation financière du Groupe à court, moyen et long terme**

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont définis comme les risques découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs ESG sur les contreparties ou les actifs investis des établissements financiers. Les risques ESG sont vus comme des facteurs aggravant des catégories traditionnelles de risques (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché et structurels, risques opérationnels, risque de réputation, risques de conformité, risques de liquidité et de financement, risques liés aux activités d'assurance) et sont susceptibles d'impacter les activités, les résultats et la situation financière du Groupe à court, moyen et long terme.

Le Groupe est ainsi exposé aux risques environnementaux, et en particulier aux risques liés aux changements climatiques, via ses activités de financement, d'investissement et de services. Concernant les risques climatiques, on distingue notamment i) le risque physique, avec un impact direct de l'évolution du climat et de la multiplication des événements météorologiques extrêmes sur les entités, personnes et les biens ; ii) le risque de transition, qui résulte du processus de transition vers une économie bas carbone, à savoir par exemple les changements de réglementation, les ruptures technologiques ou encore l'évolution des préférences des consommateurs.

Le Groupe pourrait être exposé au risque physique via la dégradation de la qualité de crédit de ses contreparties dont l'activité pourrait être impactée négativement par des épisodes climatiques extrêmes ou par des changements graduels à long terme du climat et via la diminution de la valeur des collatéraux reçus (notamment dans le cadre du financement de biens immobiliers).

Le Groupe pourrait par ailleurs être exposé au risque de transition à travers son portefeuille de crédit, sur un périmètre restreint de secteurs sensibles soumis à des réglementations plus sévères ou à des ruptures technologiques et à travers un impact sur son risque de réputation, dans le cas où le Groupe ne respecterait pas ses engagements en faveur de la transition ou si ces engagements étaient considérés comme insuffisants par ses parties prenantes.

Au-delà des risques liés au changement climatique, les risques plus généralement liés à la dégradation de l'environnement (tels que le risque lié à la perte de biodiversité) constituent également des facteurs aggravants des risques du Groupe, qui pourrait notamment être exposé au risque de crédit sur une partie de son portefeuille, lié par exemple à une moindre rentabilité.

Par ailleurs, le Groupe est exposé à des risques sociaux, liés par exemple au non-respect par certaines de ses contreparties des droits du travail ou à des problématiques de santé et de sécurité sur le lieu de travail, problématiques qui sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver les risques de non-conformité, de réputation et de crédit du Groupe.

De même, les risques liés à la gouvernance de ses contreparties, relatifs par exemple à une gestion inadéquate des questions environnementales et sociales ou au non-respect des codes de gouvernance d'entreprise relatifs entre autres aux problématiques de lutte contre le blanchiment d'argent, pourraient générer un risque de crédit et de réputation pour le Groupe.

Au-delà des risques portant sur ses contreparties ou sur ses actifs investis, le Groupe pourrait aussi être exposé à des risques liés à ses activités propres. Ainsi, le Groupe reste exposé au risque climatique physique à travers sa capacité à maintenir ses services dans des géographies impactées par des événements extrêmes (inondations...).

Le Groupe reste par ailleurs exposé aux risques sociaux propres, liés par exemple au respect du droit du travail ou à la gestion de ses ressources humaines. Le Groupe reste également exposé aux risques sociaux relatifs à certaines de ses parties prenantes (fournisseurs, prestataires...), pouvant par exemple générer un risque de réputation pour le Groupe.

Enfin, le Groupe pourrait être exposé à des risques liés à sa gouvernance propre, relatifs à des problématiques éthiques, de transparence ou de composition (en termes de diversité par exemple) de son Conseil d'administration ou du personnel.

L'ensemble de ces risques pourraient ainsi avoir un impact sur l'activité et les résultats du Groupe à court, moyen et long terme.

### 5.1.2 Risques de crédit et de contrepartie - actualisation des pages 232 et 233 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Les actifs pondérés (RWA) soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 18,4 milliards d'euros au 30 juin 2021, soit 94,1 % des RWA totaux du Groupe.

#### **Le Groupe est exposé à des risques de crédit, de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats**

Du fait de ses activités de financement, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

À titre d'information, au 30 juin 2021, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 82,6 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie 22 % sur les entreprises, 29 % sur les souverains, et 49 % sur la clientèle de détail.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises sont le Commerce à hauteur de 22 % de l'exposition, l'industrie manufacturière (19 %), le secteur de la Construction (11 %).

Par ailleurs, les secteurs particulièrement impactés par la crise liée à la Covid-19 sont mentionnés dans le paragraphe « La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques » du chapitre 5.1.1.

#### **Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière**

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et

prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (clientèles de détail), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques régulièrement mis à jour.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement. Une aggravation du contexte pourrait encore entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2021, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 0,3 milliard d'euros sur les actifs sains et à 1,0 milliard d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (Étape 3 en IFRS 9) représentent 1,6 milliard d'euros. Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 2,9 % et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 73 %. À titre

d'information, le coût du risque s'établit à -5 points de base au premier semestre 2021, contre un coût du risque de +28 points de base sur l'année 2020.

### **La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe**

Les institutions financières et autres acteurs de marché (banques commerciales ou d'investissement, fonds communs de placement, fonds alternatifs, clients institutionnels, chambres de compensation, prestataires de services d'investissement, etc.) constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux ou les marchés interbancaires. Les établissements et acteurs financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marchés, de compensation, de contrepartie ou de financement. Par ailleurs, on observe une implication croissante sur les marchés financiers d'acteurs peu ou non réglementés (fonds alternatifs par exemple). La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne, qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

## **5.1.3 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles - actualisation des pages 233 à 235 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020**

Au 30 juin 2021, les actifs pondérés au titre des risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, soit 6 % des RWA totaux du Groupe.

Sur les quatre dernières années, les risques opérationnels du Groupe se sont concentrés principalement sur quatre catégories de risque, représentant 90 % en valeur des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les litiges commerciaux (32 % du montant total), les litiges avec les autorités (12 % du montant total), les erreurs d'exécution (22 % du montant total) et les fraudes et autres activités criminelles (24 % du montant total).

Parmi les autres catégories de risques opérationnels : les pertes des moyens d'exploitation représentent 9 % du montant total ; les deux dernières catégories (erreurs de pricing ou d'évaluation du risque et Rogue Trading ainsi que la défaillance des systèmes d'information) restent peu significatives (1 % du montant total).

### **Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats**

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Aucun litige significatif n'est en cours actuellement concernant le groupe Crédit du Nord.

**Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe**

Toute panne, tout dysfonctionnement, toute interruption de service des systèmes de communication et d'information du Groupe ou des systèmes de ses partenaires externes, même bref et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des mesures de prévention et des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement endommager la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché et prestataires de services, dont les services de cloud externe, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors

entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est également sujet aux réformes réglementaires diverses ainsi qu'à des projets stratégiques internes d'envergure pouvant entraîner des perturbations opérationnelles et avoir un impact sur les activités du Groupe, la comptabilisation des opérations et leur traitement fiscal ou prudentiel et sur le résultat du Groupe en cas de mauvaise gestion de projet et d'appréhension des risques opérationnels. On peut citer par exemple la réforme des taux interbancaires IBOR qui vise à garantir la pérennité des contrats indexés sur taux interbancaires ou le projet interne de regroupement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord avec la bascule du système d'information Crédit du Nord vers le système d'information Société Générale.

Les risques opérationnels spécifiques liés à la crise Covid-19 sont par ailleurs mentionnés dans le paragraphe « La pandémie de coronavirus et ses conséquences économiques » du chapitre 5.1.1.

**Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière**

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assureraient pas une information suffisante aux clients, un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourraient influencer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

### **Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe**

Le Groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs et accompagne au quotidien plus de 2 millions de clients particuliers, professionnels, entreprises et associations. Les ressources humaines du Groupe sont l'une des ressources clés du Groupe, de son modèle d'affaire et de sa création de valeur. Une gestion inadéquate des carrières, des compétences (intégration, parcours professionnel et formation, alignement de la rémunération avec les pratiques de marché...) pourrait impacter la performance des activités bancaires et financières du Groupe. L'incapacité à attirer et à fidéliser les collaborateurs, que ce soit en termes de perspectives de carrière et de formation ou en termes d'alignement de la rémunération avec les pratiques de marché, pourrait peser sur les performances du Groupe. Une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

### **Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe**

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception,

de la calibration, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec des conséquences notamment financières. Une utilisation défaillante des techniques dites d'« intelligence artificielle » dans le cadre de la conception de ces modèles pourrait également concourir à la production de résultats erronés ».

En particulier :

- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées au regard des nouvelles conditions économiques. Elle s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- la gestion du risque de taux et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

### **Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles**

Le Groupe reste dépendant de son environnement naturel et social. La survenue d'une nouvelle crise épidémique ou pandémique (telle que la crise liée à la Covid-19) ou d'une crise liée à la pollution de l'environnement naturel pourrait avoir un impact significatif sur les activités du Groupe. De même, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (telles que les inondations, notamment la crue exceptionnelle de la Seine), des conditions météorologiques extrêmes (telles que des canicules), ou des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes ») pourraient troubler les activités du Groupe.

De tels événements sont susceptibles de créer des perturbations économiques, financières et logistiques et de provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe.

Ces événements pourraient affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités. En cas de survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

### 5.1.4 Risques de taux, de liquidité et de financement - actualisation de page 236 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

#### **La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe**

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, en particulier, l'environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, en Europe a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats du Groupe.

#### **L'accès du Groupe au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières ou de détérioration des conditions économiques**

À l'occasion de crises passées (telles que la crise financière de 2008, la crise de la dette souveraine de la zone euro ou plus récemment les tensions sur les marchés financiers liées à la crise de la Covid-19 avant l'intervention des banques centrales), l'accès au financement des banques européennes a pu être ponctuellement restreint ou soumis à des conditions moins favorables.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une nouvelle crise systémique ou propre au Groupe, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont par ailleurs pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas et en mettant en place des facilités type TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) et en procédant à une politique d'achat d'actifs permettant de maintenir les taux d'intérêt à long terme à des niveaux très bas. Dans l'hypothèse où les banques centrales mettraient fin à ces mesures exceptionnelles, par exemple dans un contexte d'inflation durablement plus élevée, le Groupe pourrait faire face à une évolution défavorable de son coût de financement et de son accès à la liquidité.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Au 30 juin 2021, le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 200 % et les réserves de liquidité s'élèvent à 20,1 milliards d'euros.

#### **Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité**

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des spreads de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des spreads de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces spreads peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par deux agences de notation financière – Fitch Ratings et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La dégradation de l'environnement économique suite à la crise sanitaire et ses impacts sur le Groupe, notamment en termes de rentabilité et de coût du risque, pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Les notations du Groupe pourraient ainsi faire l'objet d'un placement sous perspective négative ou faire l'objet d'une dégradation. Par ailleurs, les notations de l'État français

pourraient également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics (encore accrus par la crise liée à la Covid-19 et les mesures prises par l'État français pour y répondre). Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

### 5.1.5 Risques liés aux activités d'assurance - actualisation de la page 237 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

**Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.**

L'activité du Pôle assurances du Groupe (représenté par les 50 % détenus dans la société Antarius) est principalement concentrée sur l'assurance-vie. Au 30 juin 2021, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 22,3 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro à hauteur de 67 % et contrats en unités de compte à hauteur de 33 %.

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligataire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des spreads et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de sa filiale d'Assurance afin de lui permettre de continuer à satisfaire ses exigences réglementaires de fonds propres.

### 5.1.6 Risques de marché - actualisation de la page 237 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Les activités de marché du groupe Crédit du Nord sont engagées dans une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients. Le Crédit du Nord est par conséquent peu exposé au risque de marché, ces derniers ne représentent que 46,1 millions d'euros d'actifs pondérés (0,2 % des RWA du Groupe) au 30 juin 2021.

## 5.2 Dispositif de gestion des risques

### 5.2.1 Réforme des taux d'intérêt de référence - actualisation des pages 238 à 242 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

La réforme des indices de taux d'intérêt « interbancaires » (IBOR : *InterBank Offered Rates*), initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces taux par des taux alternatifs, en particulier par les « *risk free rates* » (RFR). Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021, lorsque la *Financial Conduct Authority* britannique, chargée de la supervision du LIBOR, a annoncé les dates d'arrêt :

- LIBOR USD : il est prévu que la publication des principales maturités de l'indice se termine fin juin 2023 <sup>(1)</sup> ;
- LIBOR GBP, CHF, JPY et EUR : il est prévu que la publication de ces indices se termine à la fin de l'année 2021 <sup>(2)</sup>.

En parallèle, s'agissant des principaux indices de taux de la zone euro :

- EURIBOR : EMMI (*European Money Markets Institute*), l'administrateur de l'indice, n'envisage pas de mettre fin à sa publication. L'EURIBOR est donc maintenu pour les prochaines années ;
- EONIA : depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'EONIA est calculé selon une méthodologie fondée sur l'€STR plus un spread d'ajustement de 0,085 %. Son administrateur, EMMI, a prévu que sa publication se termine fin 2021. Le taux successeur recommandé par le groupe de travail sur les taux de la zone euro mis en place par la Banque Centrale Européenne est l'€STR.

D'autres indices de taux d'intérêt font également l'objet d'une réforme, comme les indices de taux reflétant le prix des marchés de *swap* sur LIBOR (*ICE Swap Rate*) ou les indices de taux d'intérêt de référence asiatiques liés au LIBOR USD.

Le Groupe soutient ces réformes et participe activement aux groupes de travail mis en place par les banques centrales des devises concernées et se prépare à ces changements au travers d'un programme de transition dédié mis en place à l'été 2018 et supervisé par la Direction générale.

À cet effet, le Groupe a engagé des campagnes de sensibilisation et de communication actives vis-à-vis de ses clients, qui sont accompagnées d'un bulletin d'information mensuel et d'un recueil de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la transition IBOR accessibles au public sur le site web de Société Générale.

En vue des échéances annoncées pour le LIBOR, les autorités financières et les groupes de travail constitués par les banques centrales ont émis des recommandations à destination des acteurs de marché.

Celles-ci visent :

- d'une part, à ce que cesse la production de nouveaux contrats indexés sur LIBOR et EONIA au plus tard le 31 décembre 2021 ; et
- d'autre part, à ce que les contrats existants indexés sur ces indices soient migrés vers des taux de référence alternatifs d'ici le 31 décembre 2021 ou le 30 juin 2023 pour le LIBOR USD.

Afin de pouvoir traiter des produits référençant les RFR et d'assurer ainsi la continuité de son activité après la disparition du LIBOR et de l'EONIA, le groupe Société Générale a lancé la mise à niveau de ses outils et processus qui est aujourd'hui largement engagée.

L'arrêt progressif de la production de nouveaux produits indexés sur LIBOR a débuté au printemps 2021 et le Groupe propose d'accompagner ses clients vers les solutions alternatives depuis 2020. En parallèle, le Groupe a introduit des clauses de substitution d'indices (*fallbacks*) alignées avec les standards de marché dans les nouveaux contrats qui demeurent indexés sur les indices IBOR.

En 2021, l'action du Groupe se concentre sur la migration des contrats sur LIBOR GBP, LIBOR CHF, LIBOR JPY et LIBOR EUR, ainsi que sur EONIA. Cette migration concerne au premier chef les clients de la banque d'investissement et les clients des activités de financement et de conseil et, dans une moindre mesure, certains clients des réseaux français et internationaux.

(1) Les maturités à 1 semaine et 2 mois du LIBOR USD cesseront dès le 31 décembre 2021.

(2) Les indices LIBOR GBP et JPY 1, 3 et 6 mois pourraient continuer après cette date selon une méthodologie réformée fondée sur RFR (LIBOR synthétiques) pour une durée limitée et de permettre des produits qui ne peuvent pas être renégociés.

En fonction des produits, la migration s'effectuera selon trois modalités principales :

- les prêts et lignes de crédit devront faire l'objet de renégociations individuelles, de même que les instruments de couverture associés (afin de maintenir la relation de couverture) ;
- la majorité des produits dérivés migreront soit par activation de leurs clauses de substitution d'indices (protocole mis en place par l'ISDA et auquel le groupe Société Générale a adhéré en octobre 2020), soit à l'instigation des chambres de compensation (selon des termes similaires aux clauses ISDA). Toutefois, certains produits dérivés seront renégociés de manière bilatérale ;
- enfin pour certains produits (typiquement les comptes à vue et assimilés), la migration se fera par une mise à jour des conditions générales.

En parallèle, le Groupe s'assure que des solutions de transition seront apportées à l'ensemble de sa dette obligataire faisant référence aux indices LIBOR.

Afin de guider ses métiers dans cette démarche, le Groupe a émis des lignes directrices visant à aligner les renégociations sur les standards développés par les instances de marché ou les régulateurs et ainsi proposer aux clients des conditions de migration équitables et homogènes.

Au mois de juin 2021, les intervenants de marché ont pu constater une accélération de la préparation des contrats existants indexés sur LIBOR (hors USD) et EONIA à la transition vers les taux alternatifs. La préparation de cette migration a été lancée par le groupe Société Générale au premier semestre 2021, mais l'essentiel du résultat de ces renégociations ainsi que les bascules réalisées par les chambres de compensation n'est prévu qu'au second semestre. Par ailleurs, les clauses de substitution d'indices (*fallbacks*) ne seront activées qu'au dernier jour de l'année, concomitamment à la disparition des taux LIBOR et EONIA.

De ce fait, le Groupe s'attend à une bascule significative de ses encours LIBOR et EONIA durant le second semestre 2021. Le Groupe s'efforce néanmoins d'éviter une concentration des opérations sur les derniers jours de l'année 2021.

Les principaux risques liés la réforme des taux interbancaires sont gérés au travers des différents chantiers du Programme Groupe et suivis dans le cadre de la gouvernance dédiée à la transition IBOR. Ils ont été identifiés comme suit :

- risque de gouvernance et d'exécution du programme, pouvant conduire à des délais et des pertes d'opportunités, dont le suivi s'effectue dans le cadre de comités réguliers et d'instances d'arbitrage ;
- risque de documentation juridique pouvant mener à des litiges post-transition, géré par l'introduction de clauses de *fallback* dans les contrats selon la disponibilité de standards de marché ;
- risque de marché, avec la création d'un risque de base entre les courbes de taux associés aux différents indices, qui fait l'objet d'un suivi et d'un encadrement ;
- risques opérationnels dans l'exécution des migrations de transactions, lié à la volonté et à l'état de préparation de nos clients ainsi que le volume de transactions à migrer et leur étalement dans le temps ;
- risque de conduite inappropriée (*conduct risk*), en lien avec la fin des LIBORs, géré notamment au travers :
  - de lignes de conduite spécifiques et déclinées par ligne métier ;
  - de formations aux équipes ; et
  - de communications aux clients (conférences, événements, points bilatéraux notamment avec les clients les moins bien informés) sont organisées sur les risques liés à la transition, les solutions alternatives qui peuvent être déployées, et sur la manière dont ils pourraient être affectés.

## 5.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

### 5.3.1 Fonds Propres - actualisation des pages 243 et 244 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

**TABLEAU 1 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR CREDIT DU NORD AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

(en %)	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2020
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Exigence minimum au titre du <i>Pillar 2 requirement</i> (P2R) <sup>(1)</sup>	0,56 %	0,56 %	0,56 %
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Exigence minimum au titre du coussin systémique	-	-	-
Exigence au titre du coussin contra-cyclique	-	-	-
<b>EXIGENCE MINIMUM DU RATIO CET1</b>	<b>7,56 %</b>	<b>7,56 %</b>	<b>7,56 %</b>

(1) La BCE a décidé d'anticiper les dispositions de l'article 104 bis de la directive CRD5 indiquant qu'un minimum de 56 % du P2R doit être couvert du CET1 (au lieu de 100 % précédemment) et 75 % par du Tier 1.

**TABLEAU 2 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 NON PHASÉS**

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>3 870,0</b>	<b>3 727,9</b>
Titres super subordonnés (TSS)	-110,0	-110,0
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-
<b>Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI</b>	<b>3 760,0</b>	<b>3 617,9</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Immobilisations incorporelles	-113,5	-119,7
Écarts d'acquisitions	-508,0	-508,0
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	-41,7	-116,8
Déductions et retraitements prudentiels	-211,4	-211,3
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1</b>	<b>2 885,4</b>	<b>2 662,1</b>
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	110,0	110,0
Déductions <i>Tiers One</i>	-	-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1</b>	<b>2 995,4</b>	<b>2 772,1</b>
Instruments <i>Tier 2</i>	450,0	450,0
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	68,9	74,3
Déductions <i>Tier 2</i>	-	-
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>3 514,2</b>	<b>3 296,4</b>
<b>TOTAL DES ENCOURS PONDÉRÉS</b>	<b>19 562,4</b>	<b>19 902,7</b>
Expositions pondérées au titre du risque de crédit	18 405,6	18 766,4
Expositions pondérées au titre du risque de marché	46,4	25,9
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	1 110,4	1 110,4
<b>RATIO DE SOLVABILITÉ</b>		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	14,7 %	13,4 %
Ratio Tier 1	15,3 %	13,9 %
Ratio global	18,0 %	16,6 %

Le ratio de solvabilité CRR/CRD4 full s'établit au 30 juin 2021 à 14,7 % en *Common Equity Tier 1* (13,4 % au 31 décembre 2020), 15,3 % en Tier 1 (13,9 % au 31 décembre 2020) pour un ratio global de 18,0 % (16,6 % au 31 décembre 2020).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin juin 2021 à 3 870,0 millions d'euros (à comparer à 3 727,9 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

**TABLEAU 3 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4**

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
IFRS2 net d'ID	-88,9	-87,4
AVA	-2,1	-3,6
Déduction des titres financiers	-46,8	-87,5
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	0,6	-6,5
Autres	-74,2	-26,2
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1</b>	<b>-211,4</b>	<b>-211,3</b>

### 5.3.2 Exigences en fonds propres - actualisation des pages 247 et 248 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

**TABLEAU 4 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE**

(en millions d'euros)	RWA		Exigences en fonds propres	
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
<b>Risque de crédit (hors risque de contrepartie)</b>	<b>18 086,3</b>	<b>18 400,0</b>	<b>1 446,9</b>	<b>1 472,0</b>
dont approche standard (SA)	2 633,9	2 589,7	210,7	207,2
dont approche fondée sur les notations internes - Fondation (IRBF)	1 261,6	1 304,3	100,9	104,3
dont approche fondée sur les notations internes - Avancées (IRBA)	14 190,8	14 506,0	1 135,3	1 160,5
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>132,7</b>	<b>179,9</b>	<b>10,6</b>	<b>14,4</b>
<b>Risque de règlement-livraison</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire</b>	<b>186,6</b>	<b>186,5</b>	<b>14,9</b>	<b>14,9</b>
dont approche interne IRB	186,6	186,5	14,9	14,9
dont approche de la formule prudentielle (SFA)	-	-	-	-
dont approche fondée sur les notations internes (IAA)	-	-	-	-
dont approche standard	-	-	-	-
<b>Risque de marché</b>	<b>46,4</b>	<b>26,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,0</b>
dont approche standard (SA)	21,6	11,7	1,7	0,9
dont CVA	24,8	14,3	2,0	1,1
dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (IMA)	-	-	-	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 110,4</b>	<b>1 110,4</b>	<b>88,8</b>	<b>88,8</b>
dont approche par indicateur de base	-	-	-	-
dont approche standard	-	-	-	-
dont approche par mesure avancée (AMA)	1 110,4	1 110,4	88,8	88,8
<b>Ajustement du plancher</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>19 562,4</b>	<b>19 902,8</b>	<b>1 564,9</b>	<b>1 592,1</b>

## Évolution des encours pondérés et des exigences des fonds propres

Le tableau qui suit présente la ventilation des actifs pondérés du Groupe par pilier (non phasés).

**TABLEAU 5 : VENTILATION DES ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) PAR TYPE DE RISQUE**

(En millions d'euros)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Banque de détail en France	18 405,6	46,4	1 110,4	19 562,4	19 902,8

Au 30 juin 2021, la ventilation des encours pondérés de 19 562,4 millions d'euros s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 94,1 % des encours pondérés ;
- les risques de marché représentent 0,2 % des encours pondérés ;
- les risques opérationnels représentent 5,7 % des encours pondérés.

### 5.3.3 Capital - actualisation de la page 249 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Au 30 juin 2021, le ratio *Common Equity Tier 1* du Groupe est de 14,7 %.

Au 30 juin 2021, les encours pondérés du Groupe sont en baisse de 1,7 % à 19 562,4 millions d'euros contre 19 902,8 millions d'euros à fin décembre 2020.

### 5.3.4 Ratio de levier - actualisation de la page 249 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Au 30 juin, le ratio de levier du groupe Crédit du Nord s'établissait à 4,1 %.

**TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION LEVIER**

(En millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Fonds Propres Tier 1	2 995,4	2 772,1
Total bilan prudentiel actif	86 970,0	85 341,6
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	-	-
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	1 163,1	1 292,3
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres	-	-
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	6 197,6	5 536,9
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	-701,3	-757,5
Ajustements techniques et réglementaires (exemption épargne réglementée)	-2 287,1	-2 178,5
Ajustements techniques et réglementaires (exemption banques centrales)	-18 777,6	-16 485,8
Exposition Levier	72 564,7	72 749,0
Ratio de levier	4,1 %	3,8 %

## 5.4 Risque de crédit

### 5.4.1 Dépréciations - actualisation des pages 255 à 257 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (Étapes 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (Étape 3).

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Étape 1 et Étape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables

macro-économiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

Les principes comptables applicables sont précisés dans la Note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Cependant, les modalités d'application des principes de classement des encours et d'évaluation des pertes de crédit attendues définis par la norme IFRS 9 ont été ajustées au 30 juin 2020 afin de tenir compte du contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19. Ces ajustements sont décrits dans la Note 3.8.

### 5.4.2 Nouvelle définition du défaut - actualisation de la page 254 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, vont renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut sera ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe a appliqué ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du 6 juillet 2020, date décalée en raison de contraintes opérationnelles liées au confinement, qui n'ont pas permis de finaliser les homologations dans les temps.

Les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues seront ajustés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Étape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

### 5.4.3 Dispositif de notation - actualisation des pages 259 et 260 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

**TABLEAU 7 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE APPLIQUÉE AU CRÉDIT DU NORD ET CORRESPONDANCE AVEC CELLE DES AGENCES DE NOTATION**

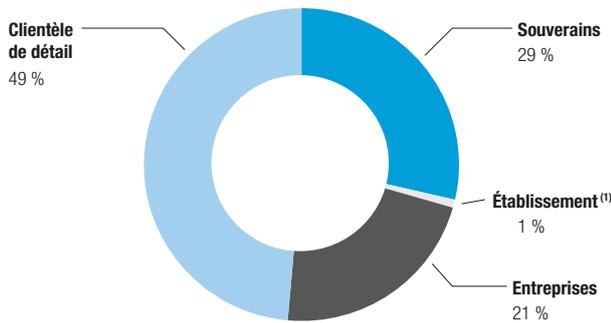
Fourchette de probabilité de défaut	Note interne de la contrepartie	Équivalent Indicatif Standard & Poor's	Équivalent Indicatif Fitch	Équivalent Indicatif Moody's	Probabilité de défaut à un an
0,00 à < 0,25	1	AAA	AAA	Aaa	0,009 %
	2 +	AA +	AA +	Aa1	0,014 %
	2	AA	AA	Aa2	0,020 %
	2-	AA-	AA-	Aa3	0,026 %
	3 +	A +	A +	A1	0,032 %
	3	A	A	A2	0,036 %
	3-	A-	A-	A3	0,061 %
	4 +	BBB +	BBB +	Baa1	0,130 %
0,25 à < 0,50	4	BBB	BBB	Baa2	0,257 %
0,50 à < 0,75	4-	BBB-	BBB-	Baa3	0,501 %
0,75 à < 2,50	5 +	BB +	BB +	Ba1	1,100 %
	5	BB	BB	Ba2	2,125 %
	5-	BB-	BB-	Ba3	3,260 %
2,50 à < 10,00	6 +	B +	B +	B1	4,612 %
	6	B	B	B2	7,761 %
	6-	B-	B-	B3	11,420 %
10,00 à < 100	7 +	CCC +	CCC +	Caa1	14,328 %
	7	CCC	CCC	Caa2	20,441 %
	7-	C / CC / CCC-	CCC-	Caa3	27,247 %

### 5.4.4 Exposition aux risques de crédit - actualisation des pages 262 à 264 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

#### Audité | VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 30 JUIN 2021 (EAD)

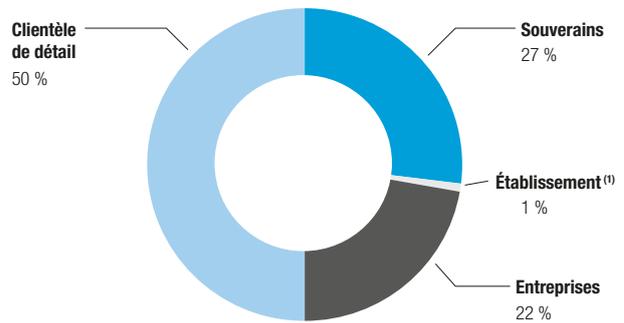
Engagements bilan et hors bilan : 83 G€ d'EAD



(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

#### VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EAD)

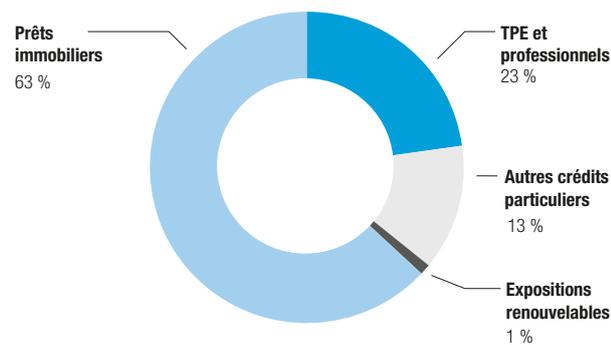
Engagements bilan et hors bilan : 81 G€ d'EAD



(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

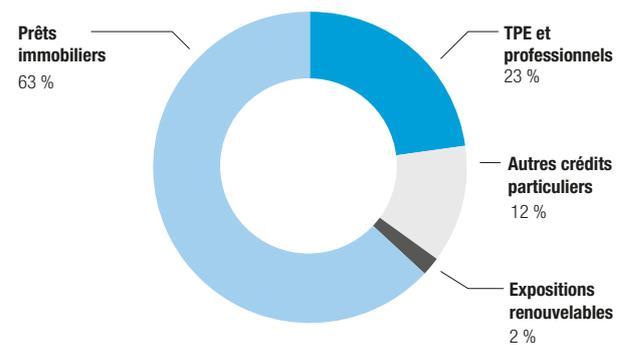
#### VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2021 (EAD)

Engagements bilan et hors bilan : 41 GE d'EAD



#### VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EAD)

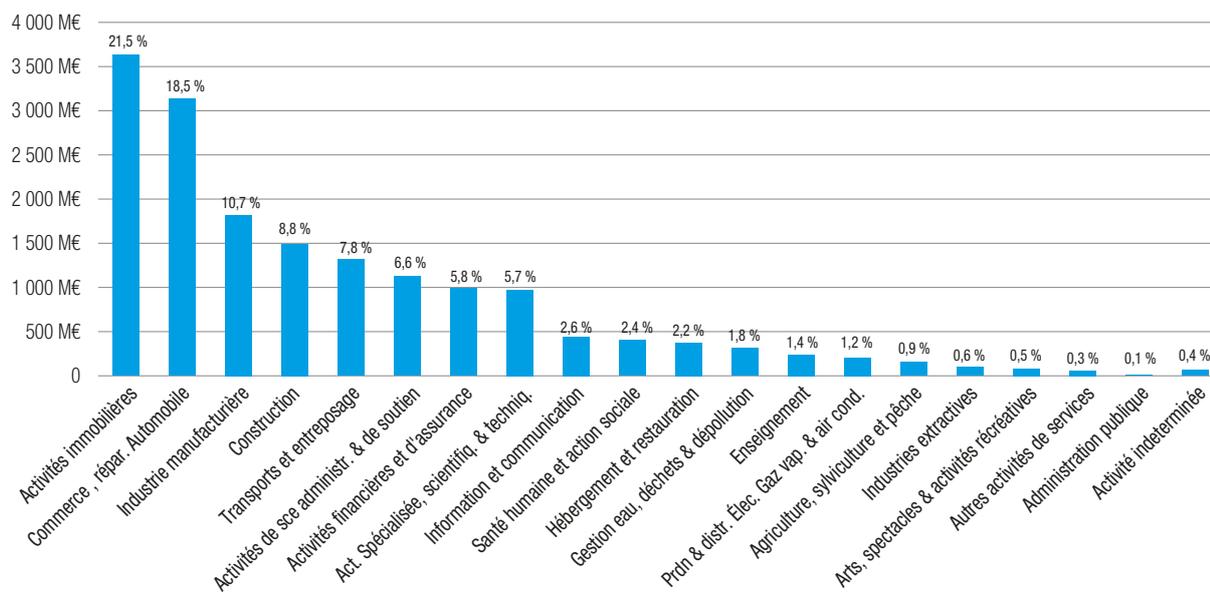
Engagements bilan et hors bilan : 40 GE d'EAD



## VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES (PORTEFEUILLE BÂLOIS PME, GE, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS)

### Répartition EAD Corporate (GE-PME-Financements spécialisés) par secteur d'activité

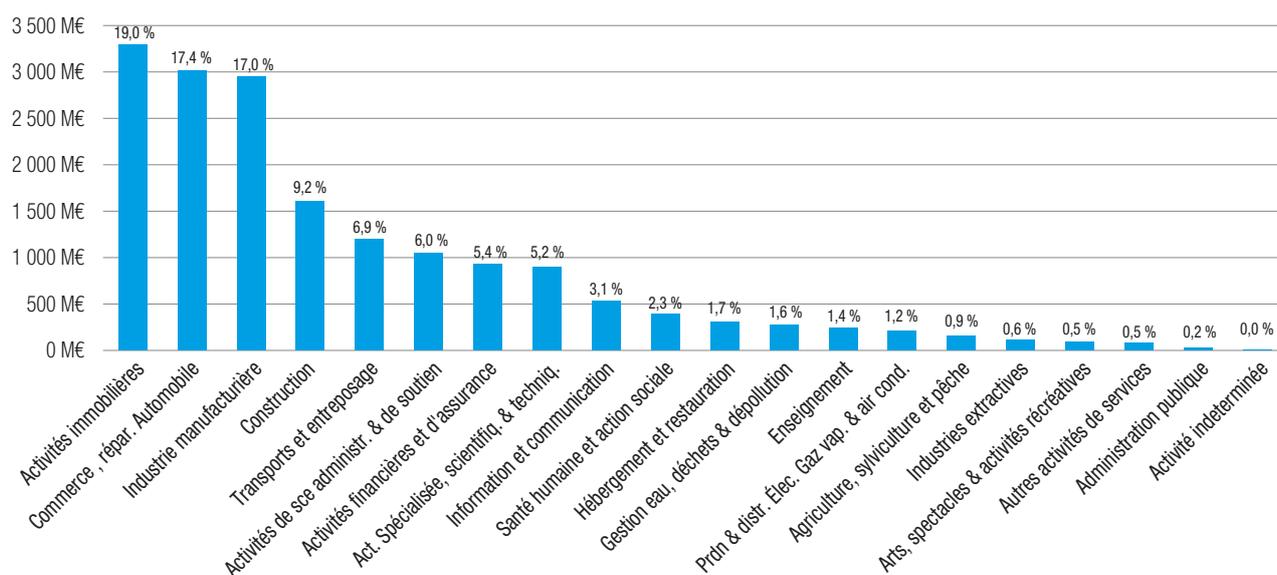
EAD 17,5 milliards d'euros au 30/06/2021



## VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES (PORTEFEUILLE BÂLOIS PME, GE, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS)

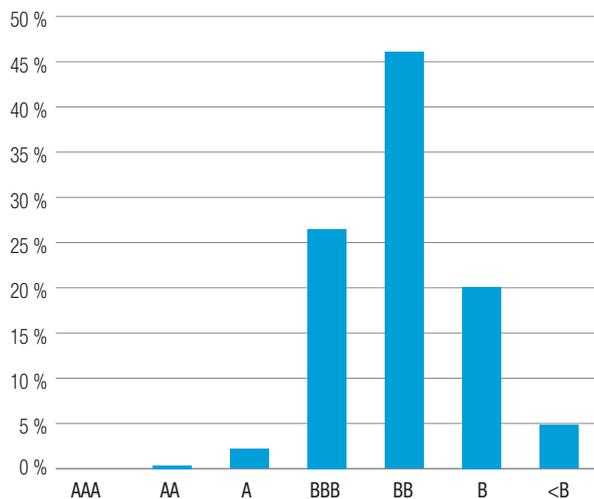
### Répartition EAD par secteur d'activité à fin décembre 2020\*

EAD 17,9 milliards d'euros au 31/12/2020



\* Hors ajustements.

### RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE ENTREPRISES AU 30 JUIN 2021 (EN % DE L'EAD)



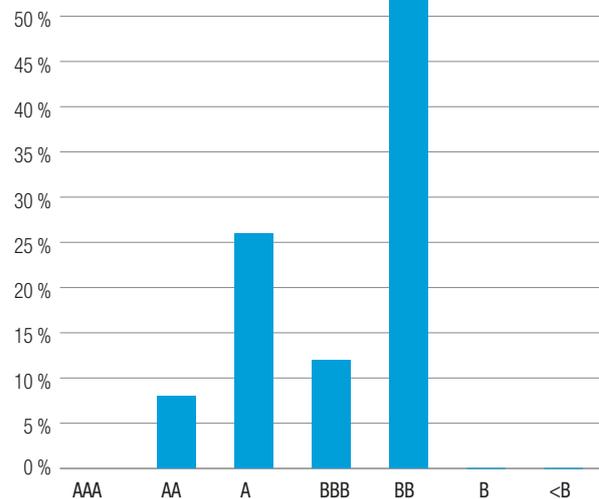
Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB sur les portefeuilles grandes entreprises et PME. Il représente une EAD de 16,4 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 17,5 milliards d'euros toutes méthodes confondues).

La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2021, le portefeuille est de bonne qualité : plus du tiers des encours sains sont logés sur des contreparties Investment Grade (c'est-à-dire dont le rating interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB-) et 46 % des encours sont notés BB.

La qualité du portefeuille est stable par rapport à celle observée au 31 décembre 2020.

### RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 30 JUIN 2021 (EN % DE L'EAD)



Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 583 millions d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 583 millions d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Crédit du Nord démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

### 5.4.5 Couverture des encours douteux - actualisation de la page 270 à du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

**TABLEAU 8 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PROVISIONNABLES**

(en millions d'euros )	30/06/2021	31/12/2020
Créances brutes	56 173,6	56 445,5
Créances douteuses*	1 604,8	1 871,7
<b>TAUX BRUT D'ENCOURS DOUTEUX*</b>	<b>2,9 %</b>	<b>3,3 %</b>
Provisions Étape 1	99,7	101,5
Provisions Étape 2	172,8	186,7
Provisions Étape 3	788,2	966,0
<b>TAUX BRUT DE COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX (PROVISIONS S3/CRÉANCES DOUTEUSES)</b>	<b>73,1 %</b>	<b>74,9 %</b>

\* Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit-bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligible au provisionnement IFRS 9 et donc non répartis par étapes. Données historiques retraitées.

## 5.5 Risques de marché

### 5.5.1 Valeur en Risque Trading (VaR) : ventilation par facteur de risque - actualisation de la page 276 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

**TABLEAU 9 : VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) : VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE**

1 Jour – 99 %

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)
Début de période	-169,4	-147,5
Maximum	-169,4	-340
Moyenne	-77,4	-145,8
Minimum	-41	-56,7
Fin de période	-114,0	-169,4

### 5.5.2 Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché - actualisation de la page 278 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier 2020

**TABLEAU 10 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ**

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021		31/12/2020	
	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque de change	-	-	-	-
Risque de crédit	24,8	2,0	14,4	1,1
Risque de taux d'intérêt	21,6	1,7	11,7	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>46,4</b>	<b>3,7</b>	<b>26,0</b>	<b>2,1</b>

Les RWA marché ont augmenté de près de 78 % au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 (46 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 26 millions d'euros en 2020) dans un environnement marqué par une forte volatilité toutes classes d'actifs confondus en raison des incertitudes liées à la crise Covid-19.

## 5.6 Risques opérationnels

### 5.6.1 Exigences en Fonds Propres et encours pondérés au titre des risques opérationnels - actualisation de la page 284 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

TABLEAU 11 : ENCOURS PONDÉRÉS ET EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

	30/06/2021		31/12/2020	
	Encours Pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours Pondérés	Exigences en Fonds Propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Banque de Détail en France	1 110,4	88,8	1 110,4	88,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 110,4</b>	<b>88,8</b>	<b>1 110,4</b>	<b>88,8</b>

## 5.7 Risque de liquidité

### 5.7.1 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs - actualisation de la page 291 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2020

#### Modèle A – Actifs

		30/06/2021			
		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<i>(en millions d'euros)</i>		010	040	060	090
<b>10</b>	<b>Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>24 884,3</b>		<b>63 617,9</b>	
30	Instruments de capitaux	-	-	240,5	240,5
40	Titres de créances	940,6	940,6	2 275,5	2 275,5
120	Autres actifs	-		3 612,7	

#### Modèle B - Garanties reçues

		30/06/2021	
		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
<i>(en millions d'euros)</i>		010	040
<b>130</b>	<b>Garanties reçues par l'institution concernée</b>	-	-
150	Instruments de capitaux	-	-
160	Titres de créances	-	-
230	Autres garanties reçues	-	-
<b>240</b>	<b>Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs</b>	-	-

#### Modèle C - Actifs grevés / garantie reçue et passifs associés

		30/06/2021	
		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
<i>(en millions d'euros)</i>		010	030
<b>10</b>	<b>Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés</b>	<b>20 206,0</b>	<b>24 884,3</b>

#### Modèle D - Informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les actifs grevés sont en majorité des créances. L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) et également de titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources de marché

majoritairement obtenues sur les marchés via des émissions non collatéralisées. Leur mobilisation peut intervenir dans le cadre de financements sécurisés tant de place ou internationaux, dans le cadre de la politique monétaire de la BCE (TLTRO) ou via des *covered bonds* (SG SFH).

# TABLES DE CONCORDANCE

# 6

## 1. Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	N° de page du Document d'Enregistrement Universel 2020	N° de page du 1 <sup>er</sup> Amendement
<b>1. Personnes responsables</b>		
1.1. Nom et fonction des personnes responsables	362	2 ; 4 ; 5
1.2. Déclaration des personnes responsables	362	2
1.3. Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA*	NA*
1.4. Informations provenant de tierces parties	NA*	NA*
1.5. Déclaration de l'émetteur	371	2
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	363	3
<b>3. Facteurs de risque</b>		
3.2. Risques et adéquation des fonds propres	228 à 237	25 à 32 ; 84 à 111
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>		
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	356	118
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	356	118
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	356	NA*
4.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	356	117 ; 118
<b>5. Aperçu des activités</b>		
5.1. Principales activités	5-12 ; 305-307	10 à 23
5.2. Principaux marchés	116	-
5.3. Événements exceptionnels importants dans le développement des activités	NA*	NA*
5.4. Stratégie et objectifs	42 à 44 ; 239 ; 310-314	10 à 23
5.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	360	NA*

Rubriques	N° de page du Document d'Enregistrement Universel 2020	N° de page du 1 <sup>er</sup> Amendement
5.6. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA*	NA*
5.7. Investissements	155-158 ; 212-213	10 à 23
<b>6. Structure organisationnelle</b>		
6.1. Description sommaire du Groupe	4	1
6.2. Liste des filiales importantes	4 ; 86-89 ; 160-161 ; 217-218 ; 306	1 ; 52
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
7.1. Situation financière	49 à 54	17 à 20
7.2. Résultat d'exploitation	49 à 54	20 ; 22
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>		
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	71-74	36 à 40
8.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	75	41
8.3. Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	NA*	NA*
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA*	NA*
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2	NA*	NA*
<b>9. Environnement réglementaire</b>	16 ; 25-27 ; 57 ; 243-244	10 à 24
<b>10. Informations sur les tendances</b>	60-61	24
10.1. Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice. Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	56	24
10.2. Tendances, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	56	-
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	NA*	NA*
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>		
12.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	14-16	4 à 5
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	18-23	NA*
<b>13. Rémunérations et avantages</b>		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	24-29	NA*
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	141-149	78

Rubriques	N° de page du Document d'Enregistrement Universel 2020	N° de page du 1 <sup>er</sup> Amendement
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1. Date d'expiration du mandat actuel	18-26	4 ; 6
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA*	NA*
14.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	16 ; 18	7 à 8
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	15-38	NA*
14.5. Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du Conseil et des Comités	NA*	NA*
<b>15. Salariés</b>		
15.1. Nombre de salariés	51 ; 309 ; 324-325	19
15.2. Participations et stock-options des administrateurs	28-36	NA*
<b>16. Principaux actionnaires</b>		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	358	6
16.2. Droits de vote différents des actionnaires sus visés	358	-
16.3. Contrôle de l'émetteur	358	-
16.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA*	NA*
<b>17. Transactions avec les parties liées</b>	142	-
<b>18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
18.1. Informations financières historiques	6-7 ; 70-164 ; 174-218	9
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	NA*	36 à 81
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	165-169 ; 219-224	82 à 83
18.4. Informations financières proforma	NA*	NA*
18.5. Politique en matière de des dividendes	356 - 358	40
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	359	-
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	NA*	NA*
<b>19. Informations complémentaires</b>		
19.1. Capital social	356 ; 358	118
19.2. Acte constitutif et statuts	358-359	NA*
<b>20. Contrats importants</b>	NA*	NA*
<b>21. Documents disponibles</b>	356	117

## 2. Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 9 paragraphe 12 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
<b>Etats financiers au 30 juin 2021</b>	36 à 81
<b>Rapport semestriel d'activité</b>	10 à 32
- Evénements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	-
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	-
- Principales transactions intervenues entre parties liées	-
<b>Attestation du responsable</b>	2
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2021</b>	82 à 83



### **Disponibilité de l'information en ligne**

Le présent document est disponible sur les sites Internet suivants :

- Document d'Enregistrement Universel sur le site [www.credit-du-nord.fr](http://www.credit-du-nord.fr)
- Document d'Enregistrement Universel sur le site de l'AMF

### **Responsable de l'information**

**Michel GASSIE** – Tél. : 01 40 22 45 45 – E-mail : [michel.gassie@cdn.fr](mailto:michel.gassie@cdn.fr)

# Crédit du Nord

Société anonyme de droit français au capital de 890 263 248 euros

RCS Lille 456 504 851

Siège social : 28, place Rihour - 59800 Lille.

Siège central : 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739

LEI (Legal Entity Identifier) : 54930076YK05WVH25M52

